

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAMBOUILLET
TERRITOIRES



Sommaire

PREAMBULE	3
CONJONCTURE ECONOMIQUE	4
ZONE EURO	4
FRANCE	7
PROJET DE LOI DE FINANCES 2019	11
RÉSULTATS 2018	20
ORIENTATIONS FINANCIERES ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	28
BUDGET PRINCIPAL	30
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019	31
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.....	32
CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	39
SECTION D'INVESTISSEMENT 2019	54
5 PROGRAMMES MAJEURS	55
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	62
RECETTES D'INVESTISSEMENT	65
DETTE	66
RATIO DE GESTION	76
BUDGETS ANNEXES	79
ZAC DE BEL-AIR-LA-FORET	79
BASE DE LOISIRS ETANGS DE HOLLANDE	80
GEMAPI	80
S.P.A.N.C (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	81
BUDGETS AUTONOMES JURIDIQUEMENT	82
OFFICE COMMUNAUTAIRE DE TOURISME	82
C.I.A.S.	84
ANNEXES	86
LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE	87
RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – 2018	109

PREAMBULE

Ce document a pour but d'exposer l'analyse du contexte d'élaboration du budget et des orientations budgétaires retenues pour l'année à venir. L'exposé donne lieu à un débat qui n'est pas sanctionné par un vote. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Il a pour but de renforcer l'information et l'implication des élus en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le calendrier pour la constitution du budget 2019 de RT est le suivant :

Travail préparatoire :

- ✓ 16 août 2018 : communication aux services et élus de la lettre de cadrage 2018
- ✓ Septembre 2018 : rencontre des Directeurs et Référents Financiers de chaque service avec la Direction des Affaires Financières
- ✓ Octobre 2018 : analyses administratives avec les Directions, la Direction Générale et les Affaires Financières
- ✓ Novembre 2018 : chaque Elu en charge d'un secteur présente au Président et au Vice-Président en charge du Budget pour arbitrage les décisions et leurs conséquences financières prises pour 2018
- ✓ 14 février 2019 : Commission des Finances et du Budget : présentation de la structure du support du ROB

Instances saisies :

1. 11 février 2019+ : Réunion du Bureau Communautaire pour présentation du ROB
2. 8 avril 2019 : Conseil communautaire : Rapport d'Orientation Budgétaire.

CONJONCTURE ECONOMIQUE

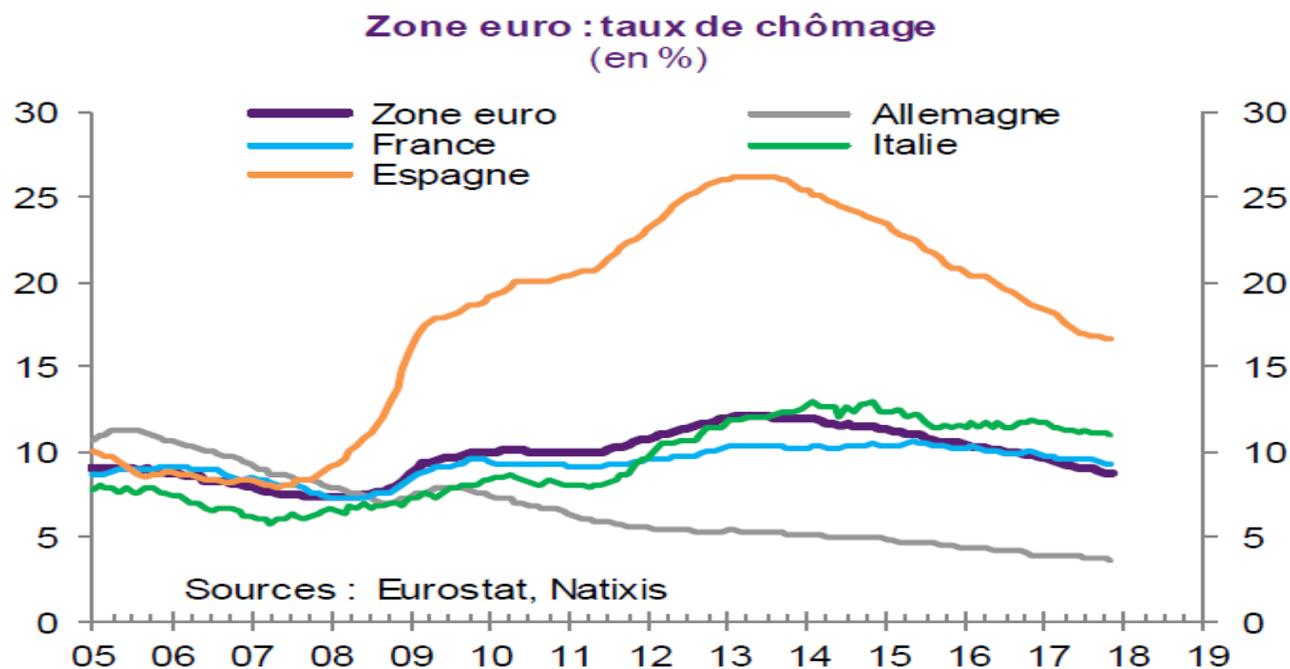
ZONE EURO

La croissance qui a débuté un ralentissement au cours du second semestre 2018 devrait poursuivre cette tendance baissière en 2019 sous l'impulsion de plusieurs facteurs. Tout d'abord, le climat des affaires s'est replié en fin 2018 sous l'effet des anticipations des tensions sur le commerce mondial par l'application de mesures protectionnistes entre la Chine et les États-Unis, par les conséquences non-mesurées du BREXIT, par les tentations protectionnistes au sein de la zone Euro (budget italien) et des difficultés des pays émergents (Turquie, Brésil, ...). Cela se poursuivra en 2019.

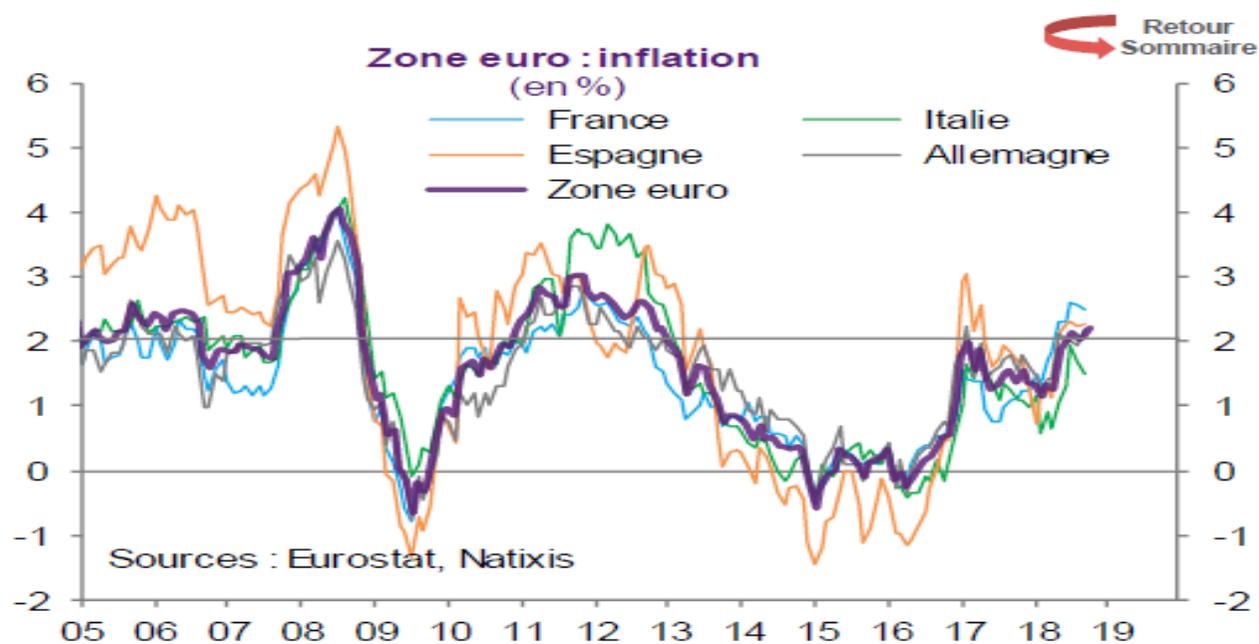
Concernant les entreprises, les tensions sur l'appareil productif restent importantes et soutiendront donc leur investissement. En revanche, la balance commerciale de l'Europe entrera de nouveau en territoire négatif après une bonne année 2018. Les raisons nommées ci-dessus pèseront négativement auxquelles viendra s'ajouter une diminution des exportations aéronautiques et navales après une année 2018 exceptionnelle.

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5% en 2017 à 1,9% en 2018 puis à 1,3% en 2019.

Les ménages européens continueront à soutenir l'économie par le maintien de la consommation. En Allemagne, le dynamisme des salaires réels combiné à la progression de l'emploi pousserait les gains de pouvoir. En Italie, le revenu de citoyenneté prévu pour le deuxième trimestre 2019 pourrait soutenir le revenu des ménages ; par ailleurs, la montée en charge du plan d'investissement public contribuerait à relancer le secteur de la construction. En Espagne, la revalorisation supérieure à 20 % du salaire minimum porterait les salaires réels en début d'année 2019. Les ménages français bénéficieraient quant à eux des mesures de soutien au pouvoir d'achat annoncées en décembre. Dans l'ensemble de la zone euro, la consommation des ménages progresserait de l'ordre de +0,4 % par trimestre jusqu'à la mi-2019. L'emploi ralentirait (+0,2 % par trimestre au premier semestre, après +0,3 % fin 2018), conduisant à un recul moins rapide qu'auparavant du taux de chômage (-0,1 point par trimestre, 7,8 % au printemps 2019).



Politique monétaire et inflation, L'inflation, après avoir repris en 2017 pour atteindre 1,5% en rythme annuel, a continué sur sa lancée en 2018 pour dépasser l'objectif de la banque centrale de 2% en octobre 2018. En moyenne elle devrait atteindre 1,8% en 2018. Cette forte poussée est due à l'augmentation des prix de l'énergie, des produits frais et du tabac. De ce fait, l'inflation sous-jacente n'a été que de 1,1% en 2018. La baisse du prix de l'énergie anticipée en 2019 conjuguée au ralentissement des échanges devrait peser négativement sur l'inflation. D'autre-part, les banques centrales ont commencé à diminuer leurs politiques monétaires accommodantes. La FED a entamé et poursuit sa politique de remontée progressive des taux directeurs. La BCE a annoncé mettre un terme à ses rachats d'actifs à partir de fin 2018 et envisage une hausse des taux directeurs à partir de fin 2019. Néanmoins, si le ralentissement de l'économie mondiale se poursuit, ces prévisions pourraient être décalées. Dans ce contexte, l'inflation pour 2019 est prévue à 1,8%.

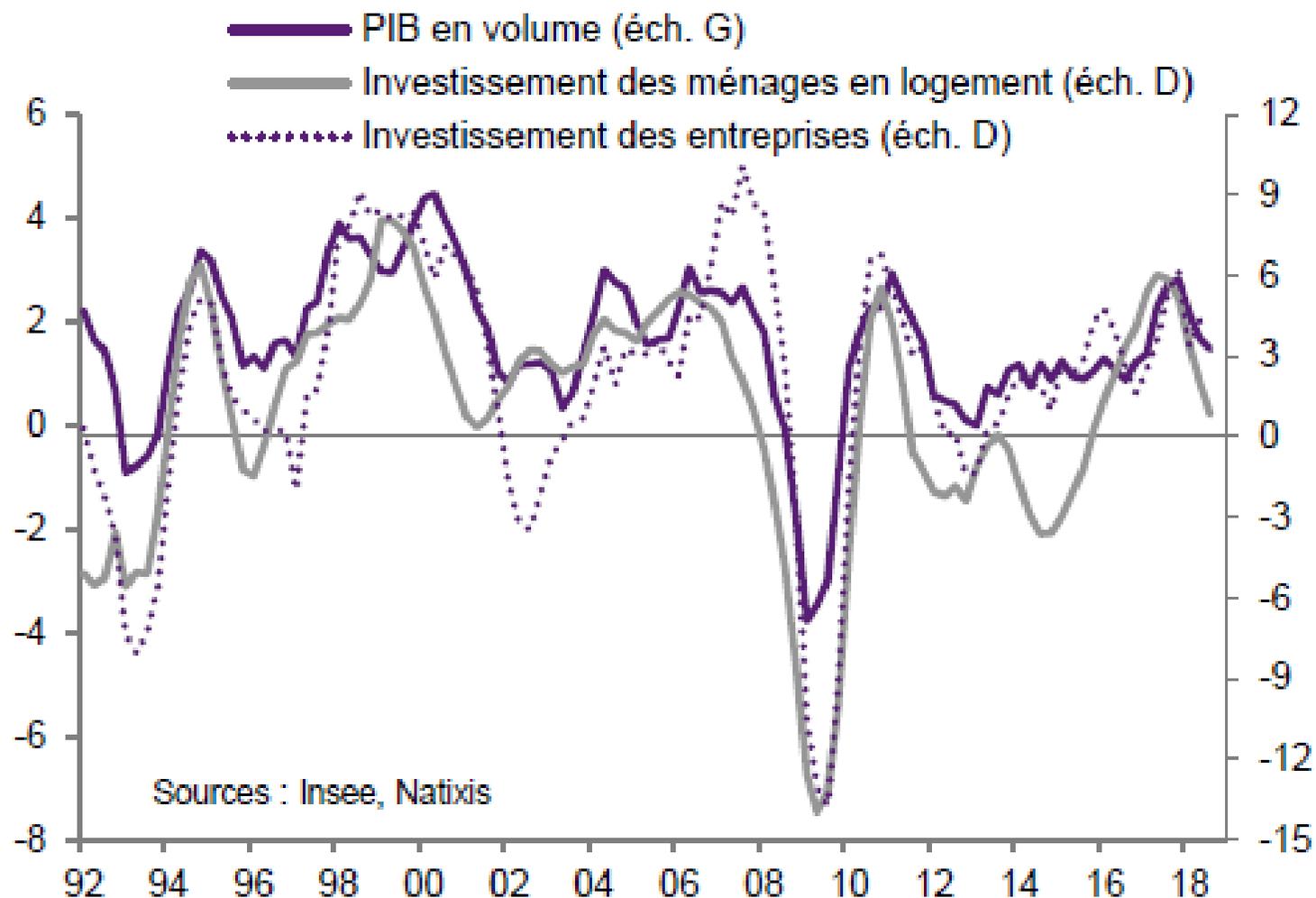


FRANCE

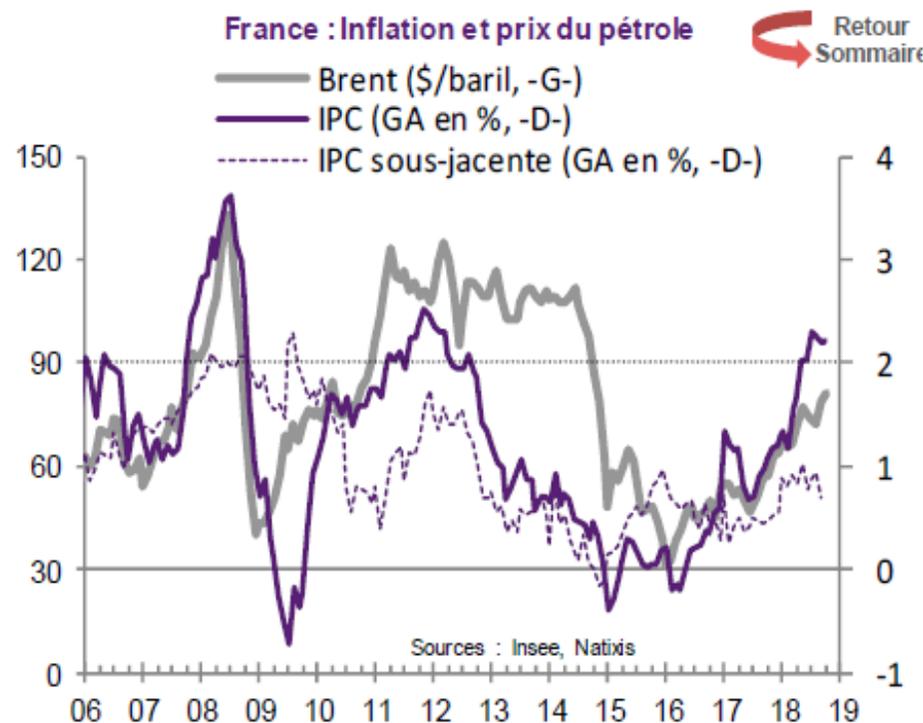
La croissance française s'est établie à un rythme annuel moyen en 2018 de 1,6%. Malgré le ralentissement de l'économie mondiale, la croissance française devrait rester dynamique en 2019. Plusieurs facteurs agissent diversement sur cette tendance. La fin des mesures fiscales en faveur du renouvellement du parc automobile a pris fin en 2018 et ne sera pas renouvelé. Néanmoins, cela devrait être compensé par l'application des réformes fiscales des ménages qui prendront leur effet en cours d'année telles que la disparition de la taxe d'habitation et les réductions d'impôts sur le revenu. Le climat des affaires français est en baisse à due proportion du climat européen pour les raisons évoquées ci-dessus. Ce climat n'empêchera pas les entreprises de continuer à investir en 2019 pour le renouvellement de l'appareil productif, dynamique soutenue par le maintien des bonnes conditions de crédit et la pérennisation du soutien fiscal par transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les services marchands soutiendront positivement la croissance étant moins exposés à la conjoncture internationale. En contrepartie, il faut anticiper une baisse des constructions résidentielles, en 2019.

Le moral des ménages ne sera pas un soutien à la croissance. Le taux de chômage qui a une influence sur le taux d'épargne et la consommation, est anticipé en légère hausse en 2019. La commission européenne évalue le taux structurel français à 9,1%, taux atteint en 2018. Seules des réformes structurelles pourraient faire baisser ce taux par de l'investissement productif et une meilleure adéquation entre le niveau moyen de compétences et le besoin des entreprises. Enfin, pour les mêmes raisons, l'investissement des ménages sera en baisse en 2019.

France : croissance et investissements
(GA en %)

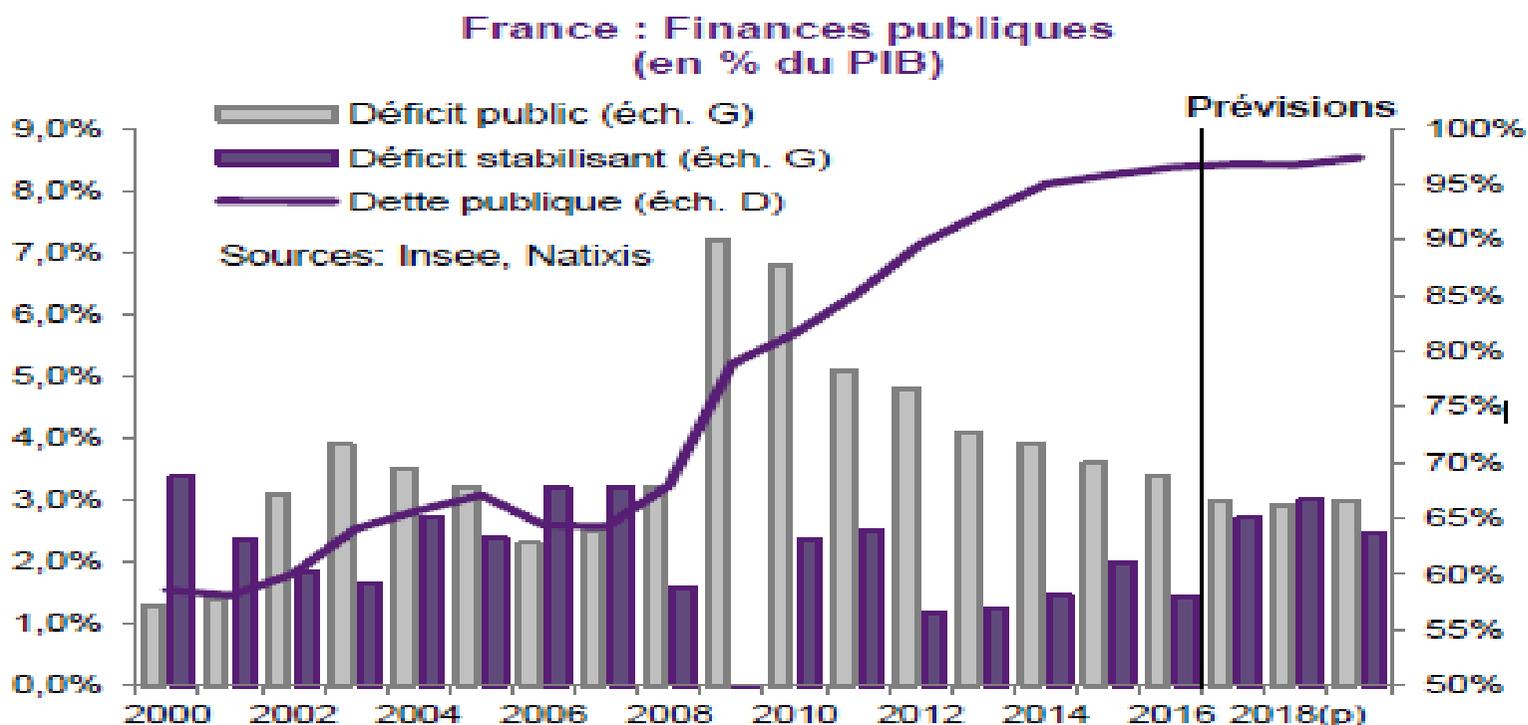


L'inflation française suivra les mêmes tendances qu'à l'échelle européenne. Après avoir connu un pic à 2,3% en juillet 2018, l'inflation moyenne 2018 s'établira à 1,9%. Trois facteurs pèseront contradictoirement sur cette tendance. La hausse des taxes sur l'énergie couplée à la hausse des taxes sur le tabac aura un impact négatif sur le pouvoir d'achat. Ceci sera compensé par la politique fiscale décidée par le gouvernement notamment, la disparition de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Les salaires seront en progression en 2019 comme les années antérieures. La progression attendue pour 2019 est de 2,1%. Cela est dû principalement aux difficultés de recrutement ainsi qu'aux primes exceptionnelles versées. Cela permettra une augmentation du revenu disponible brut des ménages. Il n'est pas possible à ce stade de quantifier l'impact de cette augmentation sur le moral des ménages et donc leur consommation.



La consolidation budgétaire sera retardée. Après une année 2017 affichant un déficit inférieur à 3% du PIB conformément à l'objectif fixé, 2018 a dépassé l'objectif pour atteindre 3,1%. Les manifestations d'automne 2018 ont poussé le gouvernement à relâcher l'effort de redressement des finances publiques et il est certain que l'objectif des 3% ne pourra être assuré. Les anticipations vont vers un taux de 3,4%.

D'autre-part, avec l'intégration dans la dette publique de l'État de l'encourt de la SNCF Réseau, la dette a atteint en 2017 le niveau record de 98,5% du PIB. Celle-ci ne devrait pas évoluer jusqu'en 2021. Cette situation expose d'une ampleur inégalée les finances de l'État à la remontée des taux directeurs, ce qui pourrait engendrer une situation intenable. Enfin, cette situation interdit à la France et, en Europe pour les pays dans une situation similaire, de bénéficier des leviers budgétaires en cas de récession majeure.



PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

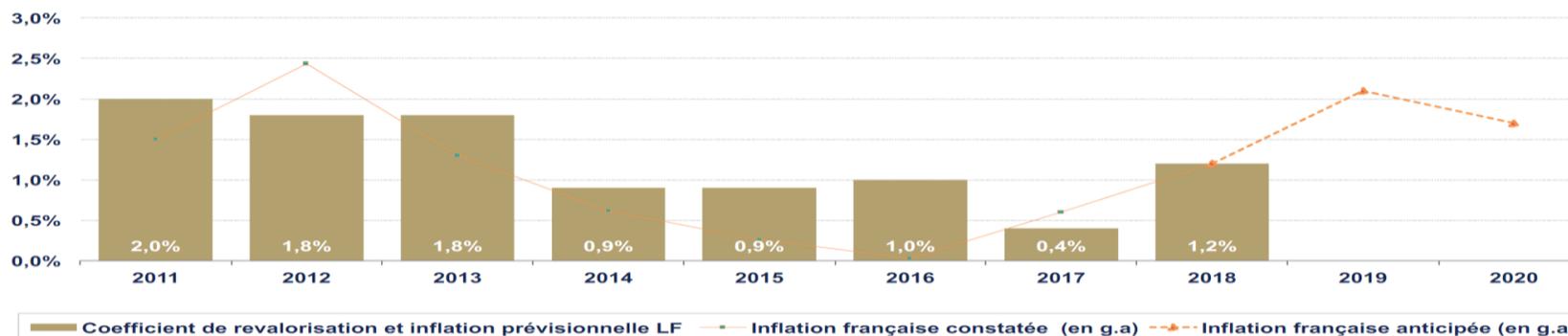
Le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette programmation impose une restriction des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un bon niveau d'investissements. Il présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. Au cours de 2019, le projet de loi de réforme de la fiscalité locale sera normalement promulgué ce qui permettra aux collectivités locales de préparer le cadre financier pour les prochains mandats. Ce projet de transition ne comporte pas de modifications majeures par rapport aux orientations du PLPFP.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018 – 2022

Revalorisation des bases

Le PLF 2019 prévoit une revalorisation des bases de 2,2% hors croissance organique propre.

Coefficient de revalorisation des bases et inflation française (% , en g.a.)

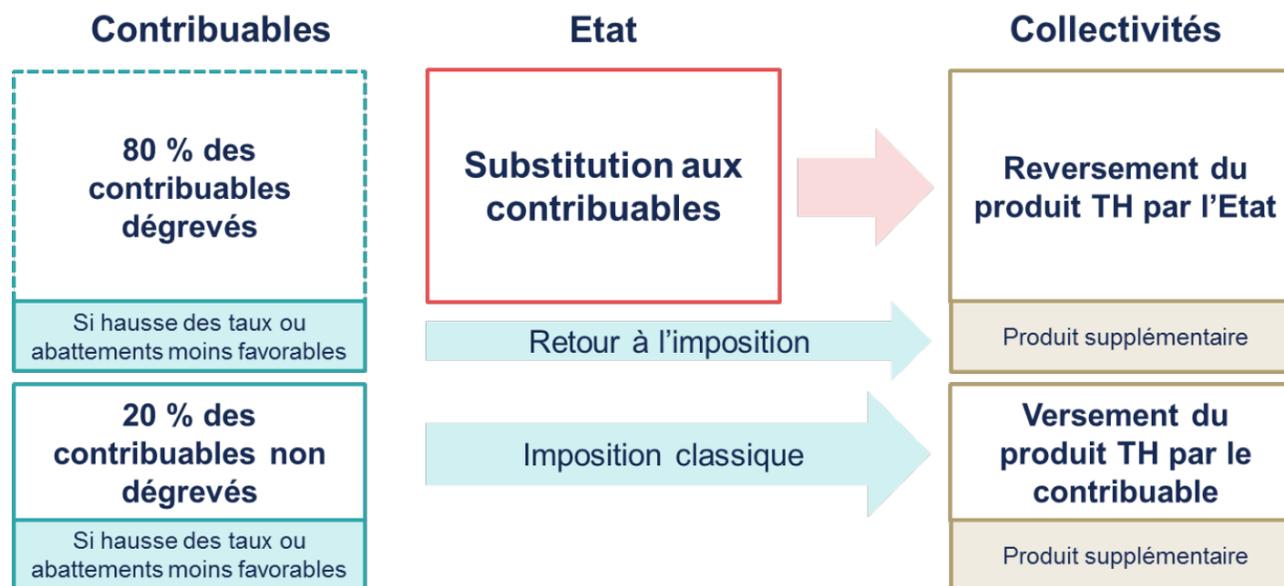


Sources : Insee, LFI 2010 à 2017 et Finance Active

Suppression de la taxe d'habitation

L'engagement du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation est confirmé à l'horizon 2021. Le dispositif utilisé est le dégrèvement afin de compenser la perte fiscale des collectivités par le budget de l'État. À ce stade, le financement de ce dégrèvement n'est pas annoncé. Deux hypothèses sont envisagées. En premier lieu, le financement pourrait être assuré par le transfert du taux de taxe foncière du département combiné à une partie d'impôt national (TVA, CSG...). L'autre hypothèse s'appuie sur le transfert d'une part de l'impôt national seule. La décision devrait être prise au cours du premier semestre 2019. Il est à noter que sans transfert de dynamique fiscale, l'autonomie des collectivités locales serait amoindrie.

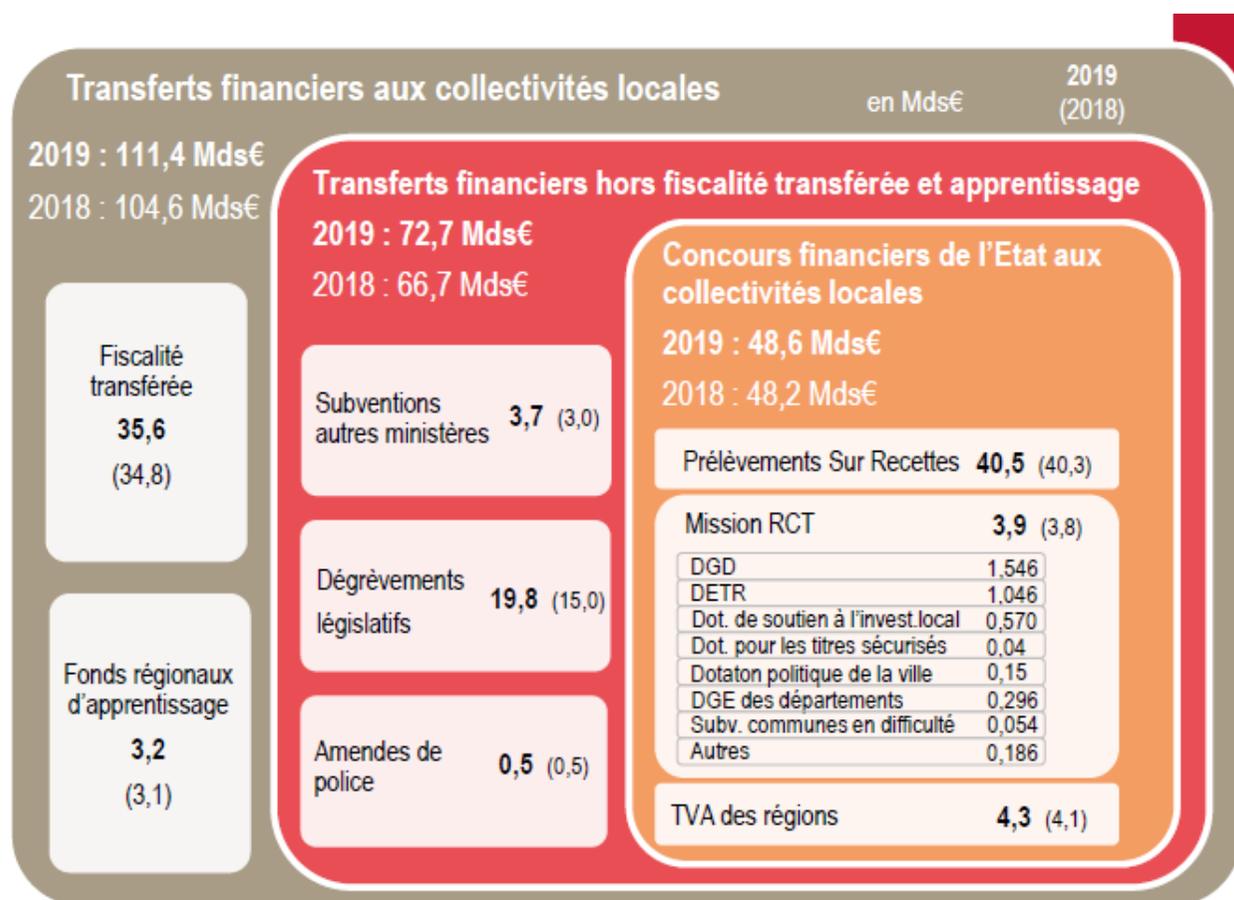
Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



Sources : PLF 2018 et Finance Active

Articles 23, 28 et 39

Les transferts financiers de l'État sont en hausse en 2019 par rapport à 2018. Cela provient principalement de la seconde phase de baisse de la taxe d'habitation compensée par le budget de l'État (4,8Md€). Les concours financiers (DGF, DGD, DETR, DSIL...) sont quant à eux stables, engagement de stabilité pris par le gouvernement suite à l'effort très important demandé lors du précédent quinquennat. Le niveau global de la DGF est maintenu à 26,9 Md€.



Article 80

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre. L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration.

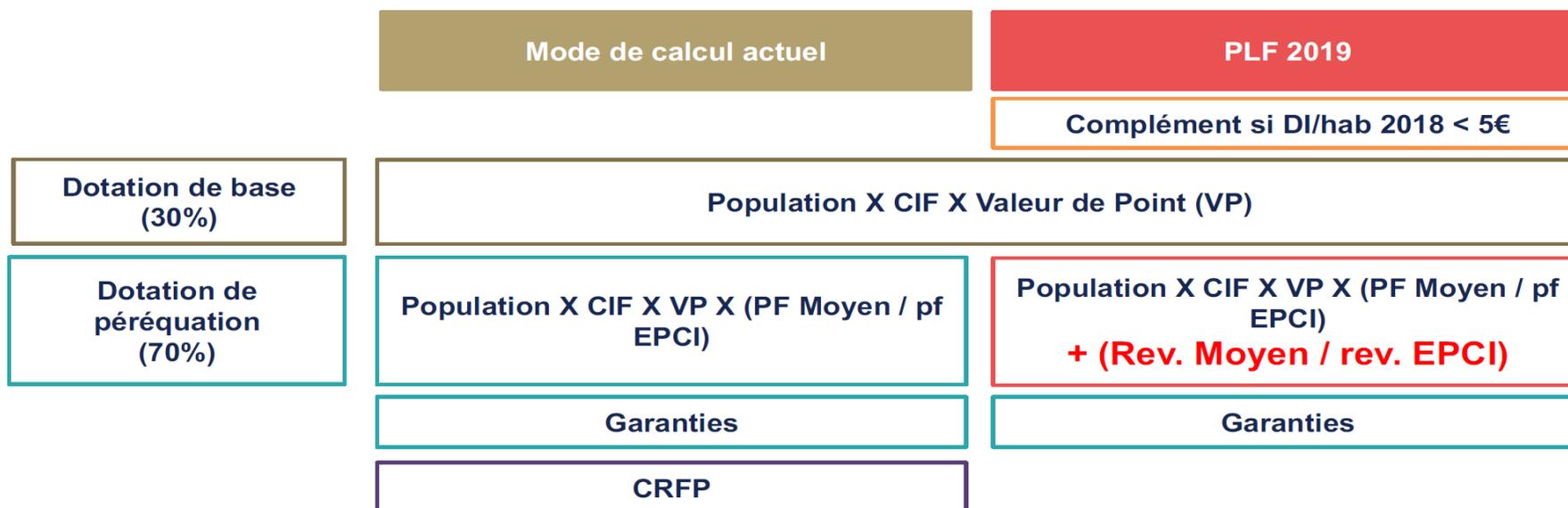
Article 79

Le PLF inclut la réforme de la dotation d'intercommunalité en continuité des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018. Cette réforme présente plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles ;
- Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale ;
- Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition ;
- Simplifier le fonctionnement et le mode de calcul.

L'enveloppe des EPCI est unique et conserve son architecture actuelle, 30% de dotation de base et 70% de dotation d'intercommunalité. Pour cette dernière, le critère du revenu par habitant a été ajouté et le plafonnement du CIF à 0,6. La CA RT est impactée par le premier critère, la diminution de la dotation d'intercommunalité a été intégrée dans la prospective financière.

Le montant de l'enveloppe globale est fixé à 1,5 Md€ soit une augmentation de 30 M€.



Sources : Finance Active et PLF 2019

Article 81

Les mesures de soutien à l'investissement local. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI sont de 1,8 Md€.

La DETR reste inchangée à 1,05 Md€. Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'État et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) s'élève à 570 M€ en 2019 en diminution de 45 M€ soit -7,8%.

Dispositif de soutien à l'investissement local pour 2019

	DSIL 570M€	DETR 1Md€	DPV 150M€	DSID (DGE) 296M€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants	Part population située en quartiers prioritaires > à 19% de la population totale de la commune de 2016 + éligibilité à la DSU au moins une fois au cours des 3 dernières années Fin du plafond du nombre de bénéficiaire à la DPV	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Quoi ?	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture, nouvelles technologies, sécurité, réhabilitation des bâtiments scolaires	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de Région suite au dépôt de dossier			Par le préfet de Région dans les domaines jugés prioritaires

Sources : PLF 2019

Article 79

La péréquation verticale est augmentée en 2019 financée intégralement par la DGF (+190 M€). Cette péréquation se fait au profit de la DSU et DSR.

	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	–
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	–
Dotation de Solidarité Urbaine	2 291	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 602	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 503	+10
FDPTP**	333	–
TOTAL PÉRÉQUATION VERTICALE	8 019	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Article 7

Le PLF 2019 modifie les modalités de calcul de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en élargissant le périmètre des dépenses pouvant être prises en compte pour la fixation de la taxe. Désormais, soit les dépenses d'investissement soit les dotations d'amortissement correspondantes peuvent être intégrées dans les dépenses. D'autre-part, Le PLF 2019 instaure la TEOMi (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) afin d'intégrer le niveau de production des déchets pour la facturation à l'utilisateur afin de l'inciter financièrement à des comportements vertueux. Le tarif de la part incitative doit être établi de telle sorte que la part représente entre 10 et 45 % du produit total. Des dispositifs incitatifs envers les collectivités sont inscrits dans le PLF.

Article 56

Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels.

À compter de 2020, la définition des locaux industriels et commerciaux sera harmonisée se basant sur la définition des établissements au sens foncier dégagée par la jurisprudence du Conseil d'État. De ce fait, une série de bâtiments seront sortis de l'assiette en 2020. Dès 2019, quand la valeur d'un bâtiment évolue de plus de 30 %, un dispositif de lissage est mis en place sur quatre ans par tranche de 25% ce qui permet d'accompagner les entreprises dans leur mutation et de lisser la perte éventuelle des collectivités. Ce dispositif s'appliquera également aux locaux artisanaux qui ne seront plus évalués selon la méthode comptable à partir de 2019.

Article 9

Suppression de taxes à faibles rendements.

Le PLF prévoit la suppression de 17 petites taxes avec pour objectifs de simplifier le droit fiscal, de réduire la pression fiscale, d'alléger les formalités déclaratives et de réduire les coûts de recouvrement. Ces suppressions concernent notamment :

- La taxe sur la recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- La taxe sur les friches commerciales ;
- La taxe sur les ventes de logements HLM.

Ces suppressions seront compensées par l'État vis la majoration de la DGF.

Article 63

Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public.

Le PLF permet de confier à des prestataires extérieurs l'encaissement en numéraire et en carte bancaire des recettes et des dépenses des collectivités. L'objectif est de faire en sorte que l'administration publique ne manie plus d'espèces d'ici 2 à 3 ans.

RÉSULTATS 2018



RT 2018

Le résultat cumulé provisoire (avant report) de RT 2018 est de 2 919 k€. Ce résultat provisoire est en forte progression par rapport aux résultats 2017. Cette augmentation est la conséquence, en investissement, du délai des travaux de la piscine des fontaines et de la rénovation des transcoms en raison des difficultés d'obtention des subventions. En fonctionnement, l'excédent est la conséquence du contrôle strict des dépenses de fonctionnement afin de contenir la pression fiscale, contrôle aidé par la fermeture de la piscine des fontaines dès janvier 2018.

RESULTAT 2018 PREVISIONNEL COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	16 804 044,16 €	9 638 840,27 €	7 165 203,89 €	2 125 446,73 €	4 438 262,40 €	4 852 388,22 €
Reprise affectation résultat 2017		7 414 699,34 €	-7 414 699,34 €	-2 312 815,67 €		-7 414 699,34 €
Total INV.	16 804 044,16 €	17 053 539,61 €	-249 495,45 €	Affectation compte 001		-2 562 311,12 €
FONCTIONNEMENT	43 673 507,91 €	41 007 852,21 €	2 665 655,70 €			2 665 655,70 €
Reprise affectation résultat 2017	502 678,09 €		502 678,09 €			502 678,09 €
Total FONCT.	44 176 186,00 €	41 007 852,21 €	3 168 333,79 €			3 168 333,79 €
			2 918 838,34 €	Affectation compte 002 après couverture du déficit d'investissement 2018 ←		606 022,67 €

CIAS RT 2018

Le résultat cumulé provisoire du CIAS RT est excédentaire de 273 k€, excédent en diminution.

RESULTAT 2018 PREVISIONNEL

CIAS CART

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	20 571 €	14 029 €	6 542 €
Reprise affectation résultat 2017	17 172 €		17 172 €
Total INV.	37 743 €	14 029 €	23 714 €
FONCTIONNEMENT	2 494 674 €	2 564 880 €	-70 206 €
Excédent 2017	319 815 €		319 815 €
Total FONCT.	2 814 489 €	2 564 880 €	249 609 €
			273 323 €

BASE DE LOISIRS DES ETANG DE HOLLANDE

Le résultat provisoire cumulé de ce budget annexe est de 37 k€. Malgré une saison réduite de deux mois et de forts investissements l'équilibre du budget n'a pas été remis en cause.

RESULTAT PREVISIONNEL 2018 BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	46 529 €	92 088 €	-45 558 €
Reprise affectation résultat 2017	32 276 €		32 276 €
Total INV.	78 805 €	92 088 €	-13 283 €
FONCTIONNEMENT	288 325 €	244 452 €	43 873 €
Excédent 2017	5 959 €		5 959 €
Total FONCT.	294 284 €	244 452 €	49 833 €
			36 550 €

ZAC BEL AIR LA FORÊT

Le résultat provisoire cumulé de la zone d'activité est positif de 22 k€. Cet excédent provisoire est dû à la couverture en 2018 par le budget principal du déficit des années antérieures et de la différence positive entre les ventes et les dépenses réelles de ce budget en 2018.

RESULTAT PREVISIONNEL 2018

ZA BEL AIR - LA FORET

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	10 601 966,28 €	10 592 120,05 €	9 846,23 €
Reprise affectation résultat 2017		1 806 113,27 €	-1 806 113,27 €
Total INV.	10 601 966,28 €	12 398 233,32 €	-1 796 267,04 €
FONCTIONNEMENT	10 893 288,64 €	10 594 304,24 €	298 984,40 €
Reprise affectation résultat 2017	1 518 938,26 €		1 518 938,26 €
Total FONCT.	12 412 226,90 €	10 594 304,24 €	1 817 922,66 €
			21 655,62 €

OFFICE DE TOURISME

Le résultat de fonctionnement provisoire de l'office de tourisme est de 20 k€. L'excédent global reste stable. L'établissement a bénéficié des conséquences de l'organisation de la Ryder Cup à St Quentin en Yvelines, ainsi que de l'ouverture du château de Rambouillet après travaux. L'excédent d'investissement permettra de financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de Rambouillet.

RESULTAT PREVISIONNEL 2018

OFFICE COMMUNAUTAIRE DE TOURISME

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	7 282 €	26 330 €	-19 048 €
Reprise affectation résultat 2017	174 276 €		174 276 €
Total INV.	181 558 €	26 330 €	155 228 €
FONCTIONNEMENT	464 457 €	461 703 €	2 754 €
Excédent 2017	17 149 €		17 149 €
Total FONCT.	481 607 €	461 703 €	19 904 €
			175 132 €

GEMAPI

Le résultat cumulé provisoire de la GEMAPI est de 580 k€.

RESULTAT PROVISOIRE 2018 GEMAPI

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	28 473 €	8 220 €	20 253 €
Reprise affectation résultat 2017	224 €		224 €
Total INV.	28 697 €	8 220 €	20 477 €
FONCTIONNEMENT	800 021 €	275 327 €	524 694 €
Résultat 2017	35 078 €		35 078 €
Total FONCT.	835 098 €	275 327 €	559 772 €
			580 248 €

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le résultat cumulé provisoire du SPANC est de 42 k€. L'excédent provient essentiellement de la perception de subvention 2016 et 2017 en 2018 de l'agence de l'eau Seine Normandie.

RESULTAT PREVISIONNEL 2018 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	206 378,78 €	115 788,39 €	90 590,39 €
Déficit 2017		48 959,94 €	-48 959,94 €
Total FONCT.	206 378,78 €	164 748,33 €	41 630,45 €

ORIENTATIONS FINANCIERES ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel d'investissement est actualisé plusieurs fois par an en fonction du calendrier de réalisation, des aléas de chantier et des modifications des dispositifs de soutien. Il fait l'objet d'une analyse continue afin de mesurer les impacts de celui-ci sur l'endettement, les ratios de solvabilité et la fiscalité.

Ce suivi permanent permet de fixer des objectifs de croissance des recettes, de maîtrise des dépenses, d'optimisation des services et de recherches de subventions. La réalisation de ces objectifs engendre la constitution d'une réserve d'investissements qui diminue avec la réduction des dotations, l'augmentation des prélèvements et l'avancée des principaux projets.

Compte-tenu de la poursuite de l'effort budgétaire demandé aux collectivités locales, de l'élaboration en cours du projet de territoire, de la situation fiscale du territoire, **les taux de fiscalité ne seront pas modifiés pour l'année 2019.**

Cet objectif engendre une gestion des investissements limités aux subventions à percevoir et aux capacités d'emprunt de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement resteront limitées au strict nécessaire dans l'attente de la définition par l'ensemble du Conseil de l'intérêt communautaire commun avec l'assistance d'un cabinet indépendant.

Le plan pluriannuel actualisé comporte les investissements suivants :

Libellé	Total	2018	2019	2020	2021	2022
11413 - Piscine des Fontaines	15 363 030	6 771 206	7 104 506	1 437 318	30 000	20 000
82200 - Travaux sur transcom	3 349 621		1 399 621	650 000	650 000	650 000
Autres investissements	2 032 402	249 776	882 626	300 000	300 000	300 000
11064 - Micro Crèches phase 1	47 785	587	32 198	5 000	5 000	5 000
16064 - Micro-crèches phase 2	1 178 279	2 654	177 625	600 000	398 000	0
18064 - Micro-crèches phase 3	1 754 000		14 000	150 000	1 130 000	460 000
14092 - Atelier de découpe	25 971	25 971	0	0	0	0
Conservatoires CONS	389 907	53 441	201 466	45 000	45 000	45 000
Mobilité MOBI	146 666	9 521	129 945	7 200	0	0
15815 - Bornes électriques + véhicules électriques	348 325	259 229	89 096	0	0	0
13090 - Revitalisation des ZAC	585 622	410 210	175 412	0	0	0
Schéma directeur informatique	716 725	168 178	358 547	90 000	50 000	50 000
13020 - Siège communautaire	464 392	1 672	412 720	50 000	0	0
Aire des gens du voyage AGDV	607 057	24 209	60 848	462 000	30 000	30 000
Aires de jeux AMJX	481 608	66 608	190 000	75 000	75 000	75 000
Communication COMM	92 822	38 110	32 212	7 500	7 500	7 500
Développement Durable DURA	610 169	92 647	217 522	100 000	100 000	100 000
Numérisation CCE - Fonction 816	282 500		282 500	0	0	
Piscines entretien courant NATA	128 249	20 715	47 534	20 000	20 000	20 000
Élargissement RN 10	625 000	500 000	125 000	0	0	0
Total dépenses programme	29 230 130	8 694 734	11 933 378	3 999 018	2 840 500	1 762 500
Total recettes programme	11 501 811	3 111 847	4 157 237	2 488 212	1 139 502	605 015
Coût annuel	17 728 319	5 582 887	7 776 141	1 510 806	1 700 998	1 157 486

Ce

BUDGET PRINCIPAL

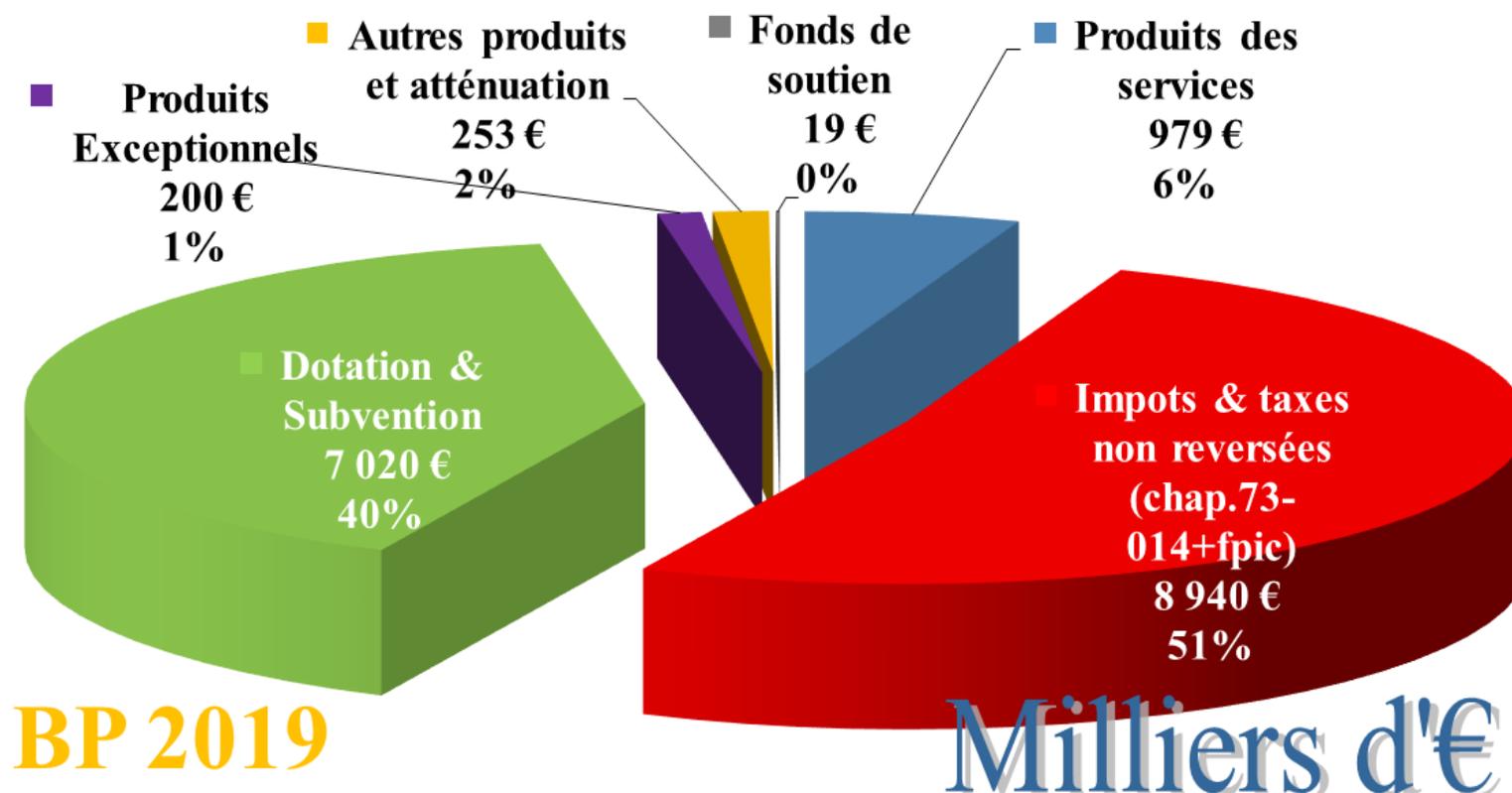


SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

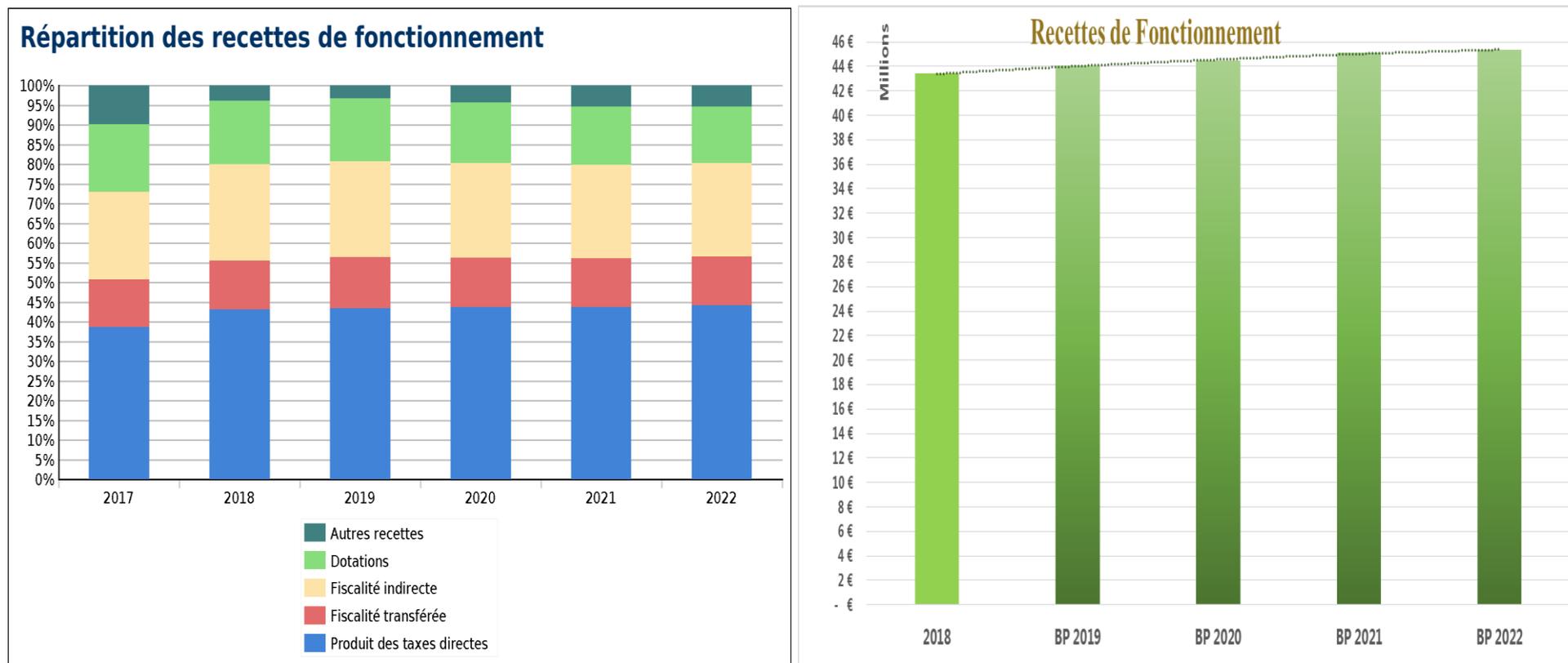
RAMBOUILLET
TERRITOIRES 

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes globales de fonctionnement pour 2019 sont estimées à 45 M€ dont 44 M€ de recettes réelles. Elles sont stables malgré la fermeture de la piscine des fontaines et la baisse de la dotation d'intercommunalité. Elles se répartissent comme suit si l'on extrait la fiscalité reversée : le FNGIR, la TEOM, la taxe de séjour et les attributions de compensation, pour un total de 17 M€.



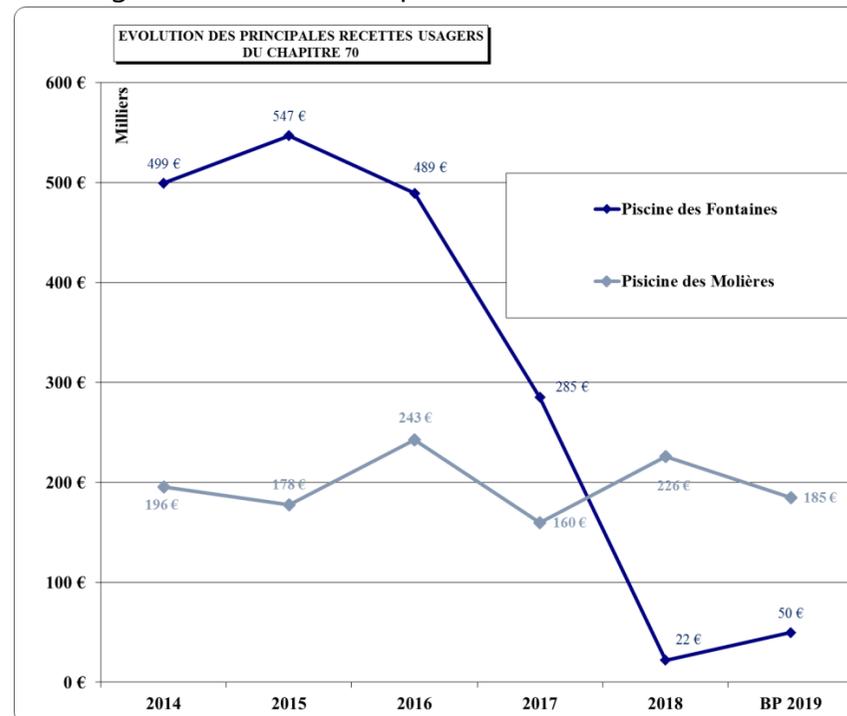
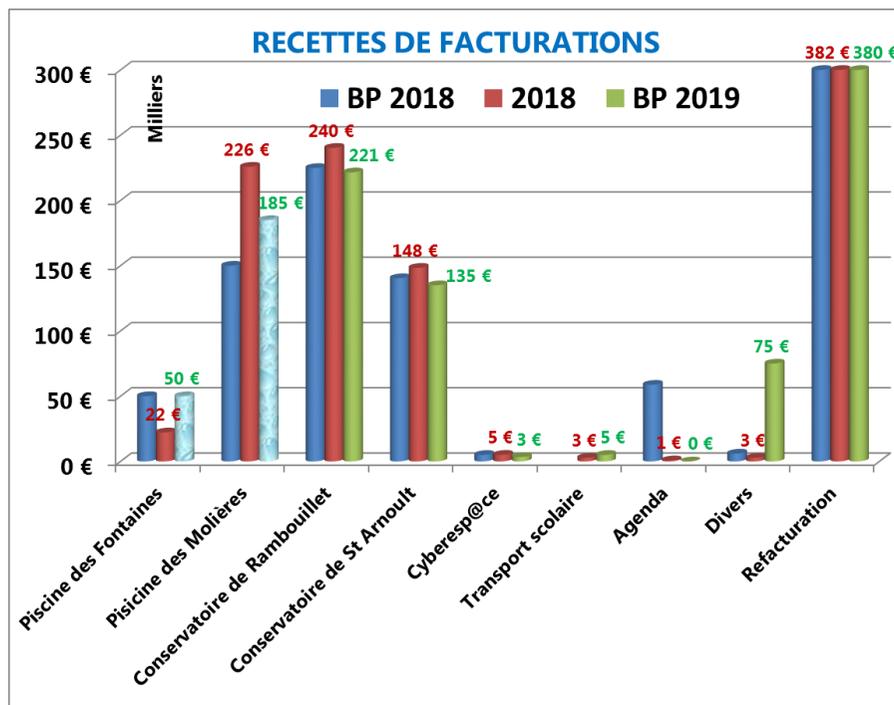
Prospective des recettes de fonctionnement



La progression des autres recettes correspond aux recettes induites par le PPI en l'occurrence la réouverture en année pleine à partir du 2^{ème} semestre 2020 de la piscine des fontaines.

Produits des services

En 2019, les produits des services à la population et refacturation des budgets annexes sont répartis comme suit :



L'évolution du produit des services est liée à la fermeture de la piscine des fontaines dès janvier 2018. L'ouverture du bassin olympique au cours du 2^{ème} semestre 2019 est prévue. En parallèle, on assiste à une dynamique par compensation de la piscine des Molières.

Les recettes des conservatoires sont maintenues constantes, les effectifs d'élèves étant inférieurs aux demandes.

La fin de l'édition de l'agenda communautaire réduit également ce chapitre qui enregistrait les encarts publicitaires.

La refacturation des services se maintient, malgré la fin de la refacturation des personnels à temps pleins. Ceux-ci seront comptabilisés à partir de 2019 directement sur les budgets concernés (SPANC et Etangs de Hollandes). En effet, le déplacement d'une aire de jeux à la demande de la SEMIR lui sera refacturé.

Dotations et subventions de fonctionnement

Ile de France Mobilité rembourse l'intégralité du coût du transport scolaire 235k€. Toutefois, est constaté un décalage entre le paiement du prestataire et la perception de la subvention, soit une avance de trésorerie non négligeable.

La dotation de compensation part « salaires » a définitivement disparu en 2018 afin de financer le développement de l'intercommunalité et la hausse de la péréquation des communes.

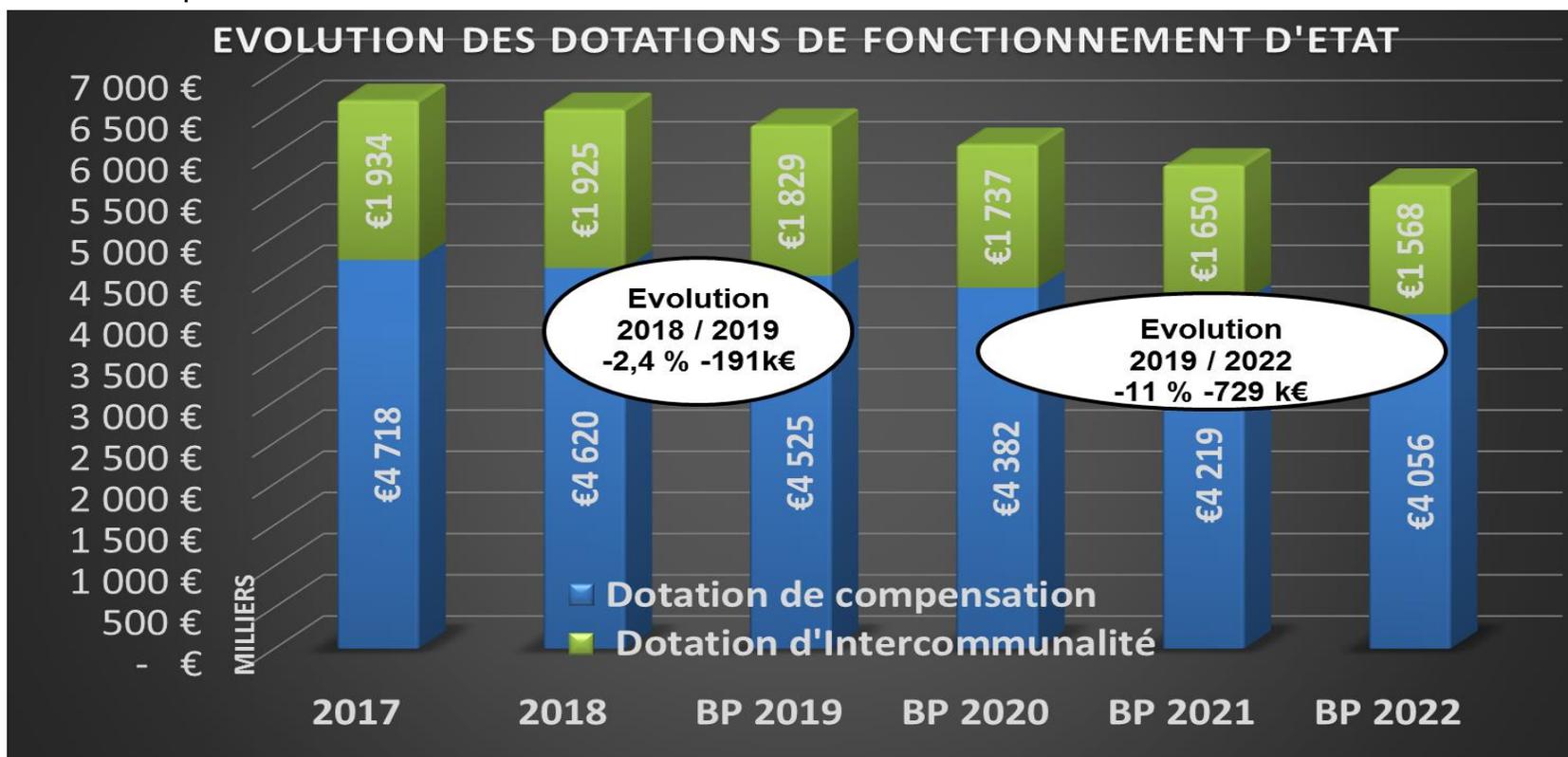
La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité.

Elle représente 30% des recettes réelles de la collectivité hors reversements.

La loi de finances pour 2019 a prévu une augmentation de 30 milliards par an de la dotation d'intercommunalité (financés par la DGF des communes) ; mais également des évolutions préjudiciables à notre EPCI :

- La dotation est composée de deux parts : une dotation de base (30 %) et une dotation de péréquation (70 %). Pour le calcul de cette seconde part, le critère du revenu par habitant est introduit (comme pour le FPIC).
- Elle ne comprendra plus de sous-enveloppes en fonction des catégories juridiques, c'est-à-dire que les communautés d'agglomération, urbaine et de communes à fiscalité unique ne bénéficieront plus de valorisation.
- Solidarité envers les EPCI qui reçoivent une dotation inférieure à 5€/habitants : une garantie de prélèvement maximum de 5%/habitant est prévue pendant 3 années.

La fusion a eu pour effet la bonification de la dotation d'intercommunalité grâce à un coefficient d'intégration fiscale (différence entre la fiscalité perçue et la fiscalité reversée aux collectivités) valorisé à la moyenne nationale la première année et un potentiel fiscal par habitant conforme aux collectivités de notre importance. Cette bonification se réduit en fonction de notre coefficient d'intégration fiscale réel, par rapport à la moyenne nationale. Aucun transfert important n'ayant eu lieu depuis 2017 à part le transport de Rambouillet en 2018, ces valorisations et diminutions auront probablement l'impact suivant :



L'effet du transfert du transport urbain sur le CIF ne peut pas être quantifié à ce jour mais cela aura un effet bénéfique sur la dotation d'intercommunalité. En 2019, une diminution d'environ 191 K€ a été retenue au vu de la réglementation. Les fusions de communes et d'EPCI ont encore une influence difficilement quantifiable.

Recettes fiscales

Les taux seront maintenus à la décision prise en 2017 correspondant à la moyenne pondérée des taux des 3 anciens EPCI fusionnés en l'occurrence. Il est à noter qu'une intégration fiscale progressive, sur une durée de 3 ans, des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties sur le territoire communautaire issu de la fusion avait été votée.

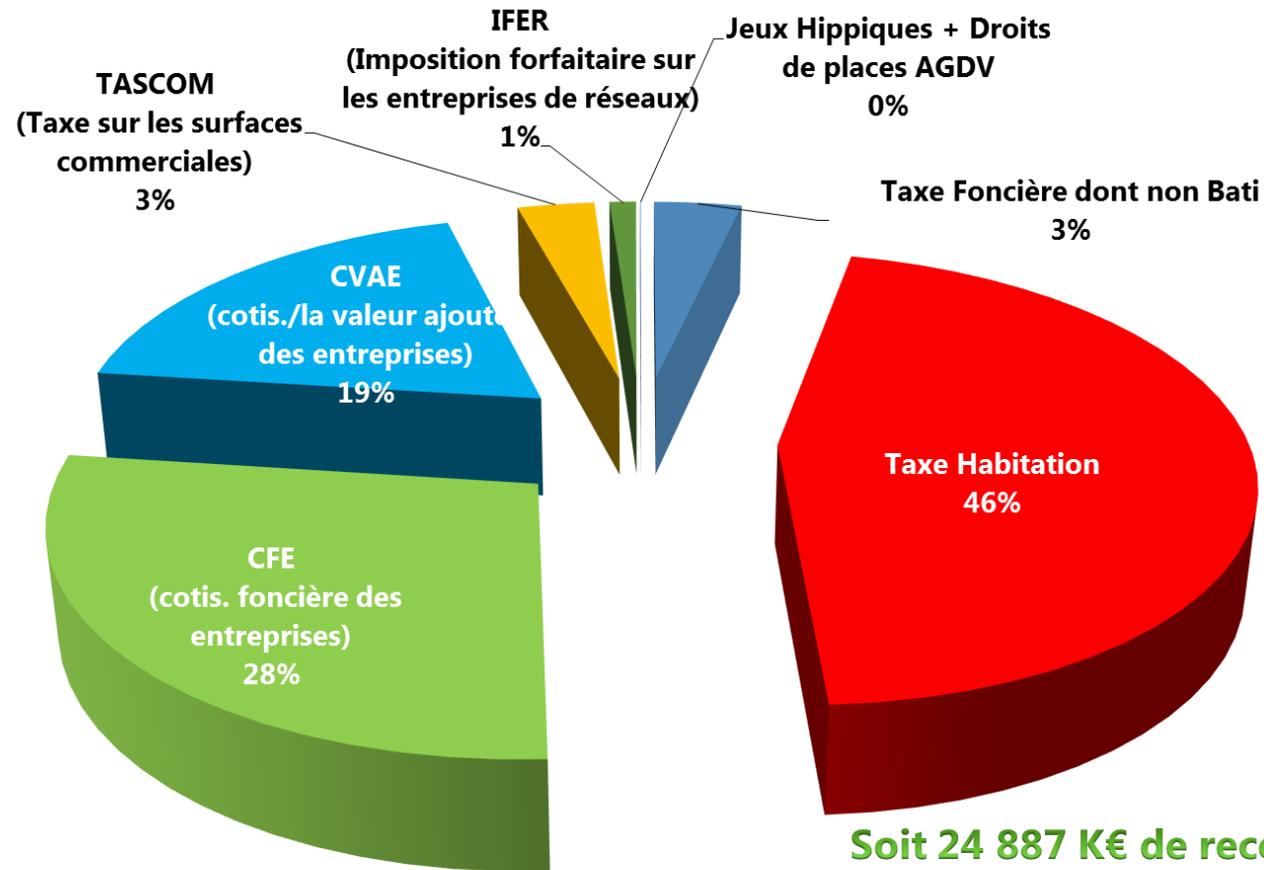
Libellé	Taux appliqués par décision du conseil communautaire
TAXE D'HABITATION	6,19%
TAXE FONCIERE BATI	0,473%
TAXE FONCIERE NON BATI	2,84%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,37%

Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition. Pour la revalorisation forfaitaire, à partir de 2018, celle-ci est calculée en fonction de l'inflation constatée sur l'année N-1. Ainsi pour 2019, la revalorisation des bases est calculée sur l'inflation entre novembre 2017 et novembre 2018. Elle a été fixée à 2,2%. Pour 2019, par prudence une revalorisation globale des bases de 2% a été choisie.

Les autres recettes fiscales ont été reconduites ou ajustées aux notifications reçues notamment pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 4 665 k€.

La répartition par nature des recettes fiscales est la suivante :

Répartition des recettes fiscales BP 2019

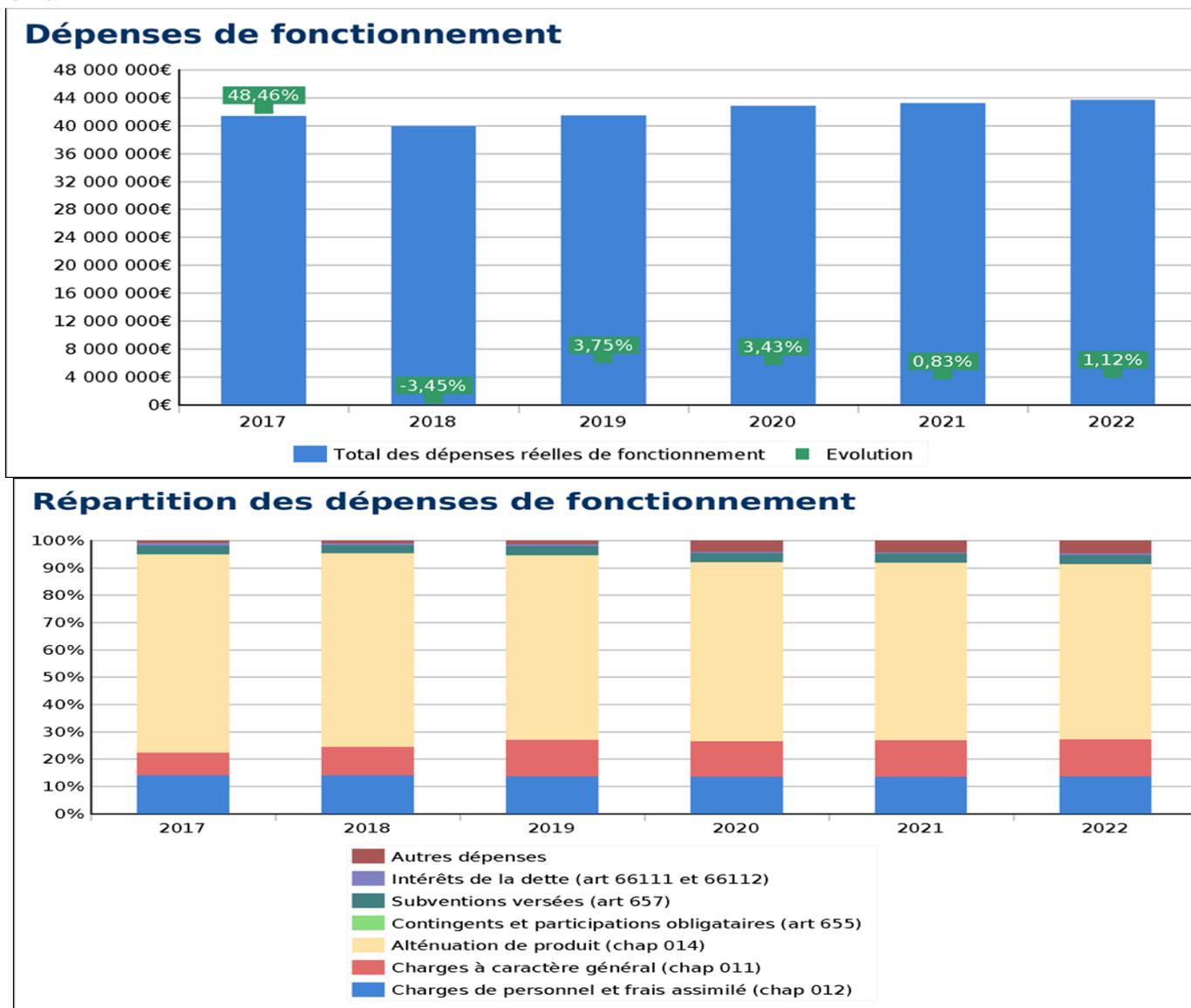


**Soit 24 887 K€ de recettes fiscales
(hors TEOM et Taxe de Séjours)**

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

1. La variation des dépenses courantes est essentiellement due aux charges liées aux services rendus à la population :
 - ✓ Le développement du transport,
 - ✓ La réouverture de la piscine des fontaines,Ainsi qu'à la mise en commun de moyen :
 - ✓ La prospective territoriale,
 - ✓ Au portage de la plus grande part du contrat groupe SVP.
2. L'inflation qui tend vers 1.5%. Elle fut de 1,85 % en 2018.
3. Les frais de personnel restent stables par rapport au réalisé 2018 en raison (comme exposé lors des produits des services) du transfert de la comptabilisation des agents à temps plein vers les budgets concernés. En parallèle, des postes non pourvus en 2018 le seront en 2019 et la réouverture de la piscine des fontaines génèrera après une année de réduction une augmentation des effectifs.

4. Le développement du service à la personne et l'augmentation des frais de structures du CIAS génèrent un abondement.

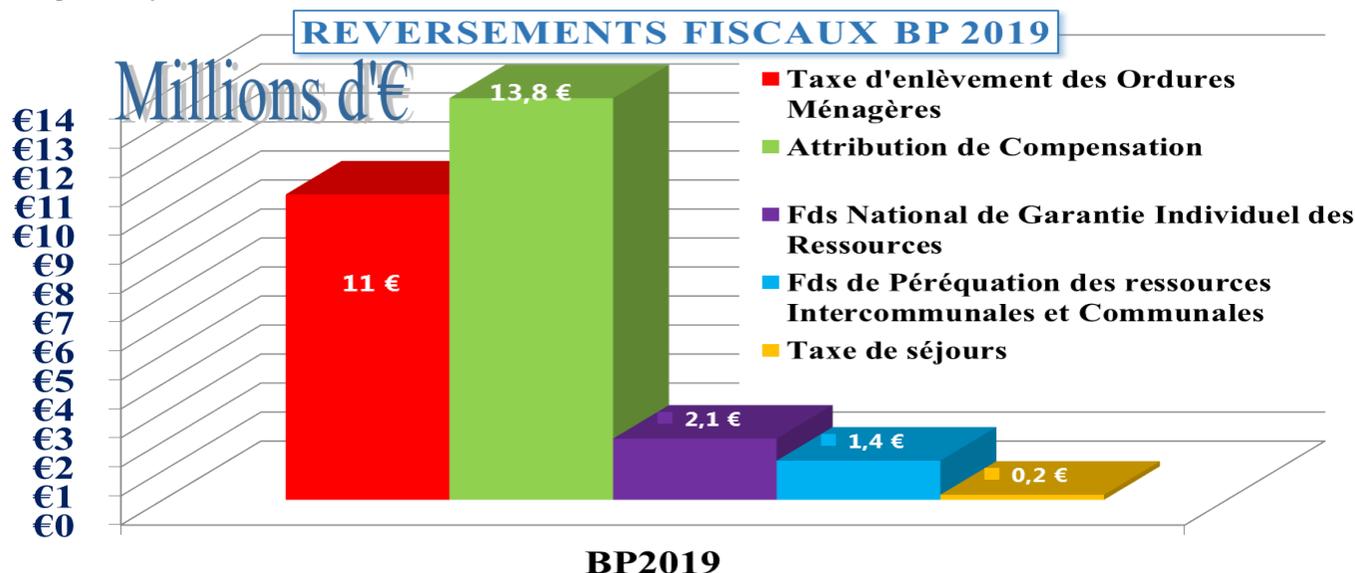


Remarque : les autres dépenses correspondent aux charges induites par le PPI (piscine des Fontaines , Micros-crèches...).

REVERSEMENTS FISCAUX

Ils sont constitués de :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : la somme est estimée en attendant le vote du besoin par le SICTOM et le SIEED ;
- L'attribution de compensation AC : elle varie à la baisse par rapport en 2018 en raison du transfert lié à la compétence transport, l'aide à domicile, aux chemins vicinaux, au parking dit de Longvilliers, au reversement fiscal, à la GEMAPI.
- Le fonds national de garantie individuel des ressources FNGIR est lié à la réforme de la taxe professionnelle (principe de ni gagnant ni perdant) ;
- Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) est estimé en progression de 45 k€ malgré une stabilité de l'enveloppe nationale, la répartition au sein de celle-ci variant en fonction des modifications de structures des communautés sur l'ensemble du territoire ;
- La taxe de séjour qui est reversée à l'office communautaire de tourisme.



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

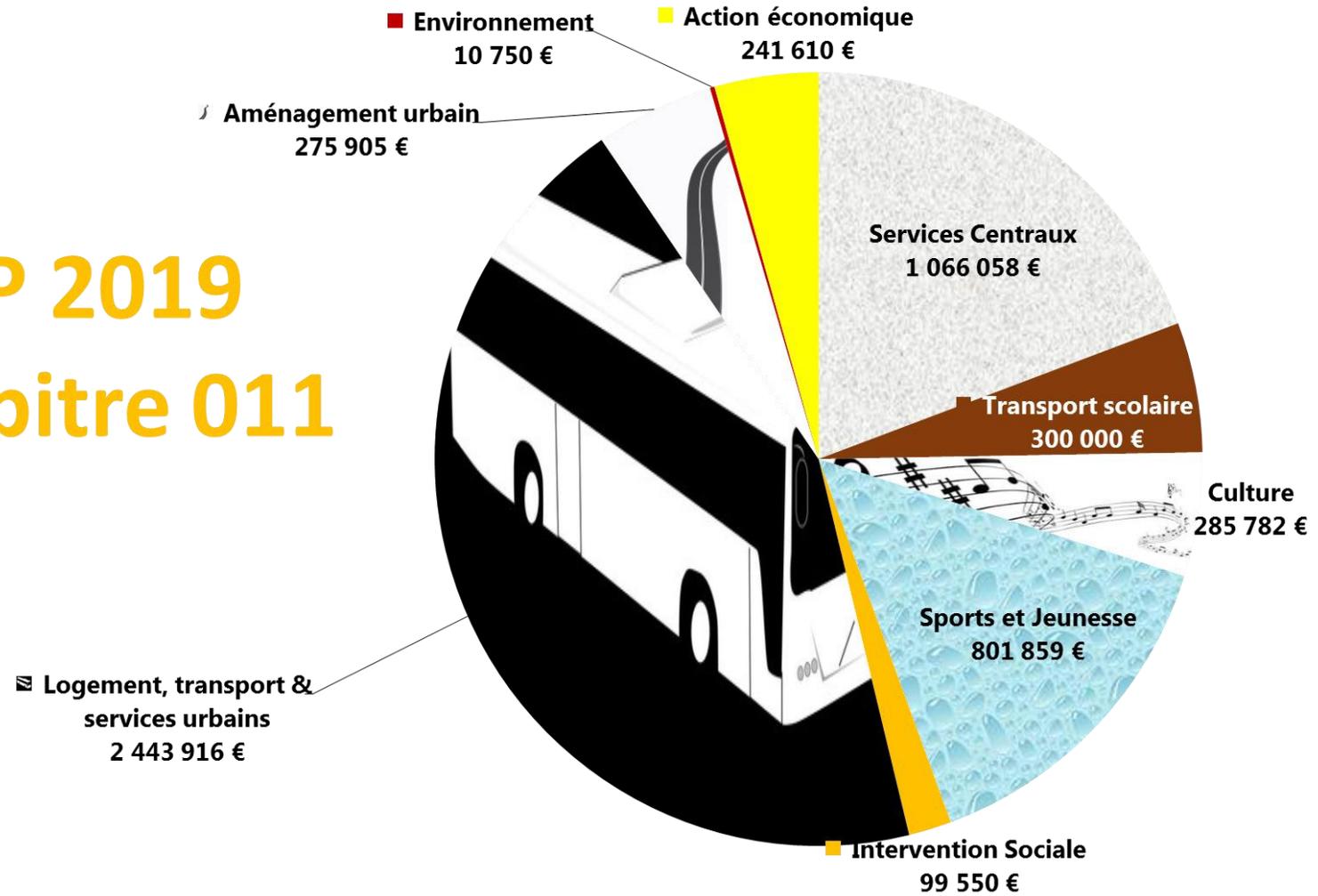
Les réunions d'arbitrage permettent de maîtriser l'évolution des dépenses récurrentes et nécessaires tout en accompagnant le développement des compétences. Les montants arbitrés tiennent compte des perspectives d'inflation. Ce chapitre est contraint par certaines dépenses obligatoires ou par des engagements contractuels pluriannuels.

En dehors de l'élément conjoncturel, la progression par rapport à 2018 provient essentiellement :

- Pour la mobilité :
 - ✓ De l'inscription en année pleine du transport scolaire vers St Arnoult en Yvelines. Cette charge est compensée par Ile de France Mobilité.
 - ✓ De la volonté de mise en place de transport à la demande. Un marché au niveau régional est en cours de mise en place.
 - ✓ De la continuité du projet Tornado pour le développement de la voiture autonome en milieu non urbain.
- De la réouverture de la piscine au cours du deuxième semestre 2019. Une fois les travaux de réfection de la toiture terminés le nouveau bassin de 50m pourra être ouvert dans des conditions d'accueil adaptées.
- De la mise en place d'un contrat groupe d'assistance juridique à disposition de l'intégralité des communes du territoire avec la société SVP (Une participation des communes sera demandée).
- La mise en place du balayage sur l'intégralité des ZA de RT.
- La poursuite de la mise à jour de la signalétique sur les ZA de RT.
- Les réunions des élus du territoire (Communes et EPCI) afin d'établir un projet territorial commun et partagé.

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITES DES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

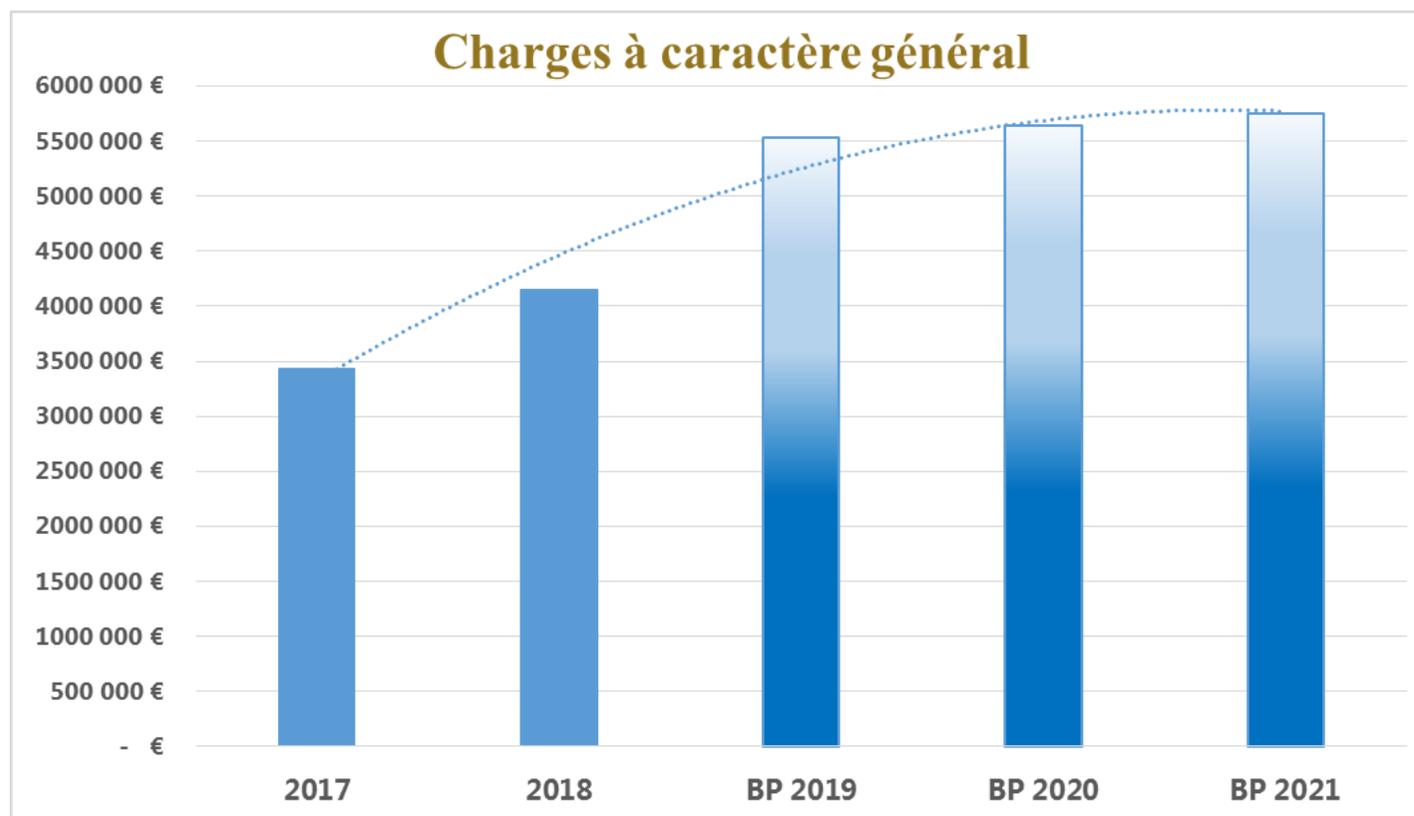
BP 2019 Chapitre 011



ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les perspectives d'évolution des charges à caractère général sont basées sur une inflation de 2% à périmètre de compétence constant.

La recherche continue d'optimisation des dépenses sera poursuivie.



CHARGES DE PERSONNEL

EFFECTIFS PERMANENTS 2019

Effectifs permanents rémunérés au 1^{er} janvier 2019 (hors situations de disponibilité pour convenance personnelle et de détachement) :

Services	Titulaires						Non titulaires						Activité accessoire						Total
	A	F	B	C	A	H	C	A	F	B	C	A	H	C	A	F	B	C	
Siège :																			
Communication	1		1					1											4
Développement durable										1									1
Développement économique	1			1															2
Direction générale	1	2		1						2		1							8
Droit des sols	1	1									1								3
Finances		2		1		1				1									5
Informatique						2			1		1								4
Infrastructures		1		1	2		3												7
Marchés publics	1	1																	2
Mobilité/transport	1							1											2
Ressources Humaines	1	1		2															4
SIG	1																		1
Total siège	8	9	7	2	3	4	/	2	1	4	2	1	/	/	/	/	/	/	43
Conservatoire :																			
Direction				1															1
Rambouillet	2	10		4	3	3	1	4	2		5	2	1		3			2	42
SAEY	2	3			4	1		2	1		5	5			1			1	20
Total conservatoire	4	13	4	4	7	2	4	4	1	5	7	1	/	4	/	/	3	/	63
Etablissements nautiques :																			
Direction						1													1
Fontaines		2		3		1		1	1		1								9
Molières	1	2		2		3	4												12
Etangs de Hollande											1								1
Intervention dans les écoles		1																	1
COIE							1												1
Total établissements nautiques	1	5	5	/	5	5	/	1	1	/	2	/	/	/	/	/	/	/	25
Total	13	27	16	6	15	11	4	7	3	9	11	2	/	4	/	/	3	/	
Total par statut	88						36						7						
Total par sexe	Femmes : 74 Hommes : 57																		131
Total par catégorie	Catégorie A : 32 Catégorie B : 67 Catégorie C : 32																		

Sur l'effectif de 131 agents, 93 exercent à temps complet (dont 4 à temps partiel) et 38 à temps non complet (2 au siège, 2 au sein des établissements nautiques et 34 au conservatoire). L'effectif permanent au 1er janvier 2019 s'élève à 92.95 en équivalent temps plein.

Au cours de l'année 2018, une création de poste est intervenue par l'arrivée d'un assistant mobilité/transport (poste pourvu courant janvier 2018 par recrutement externe).

Au cours de l'année 2019, les créations de postes suivantes sont envisagées :

- Renfort du service des marchés publics (par mutualisation de 2 agents avec la commune de Rambouillet)
- Renfort du service SIG (par le recrutement externe d'un technicien)
- Renfort des équipes de la piscine des Fontaines en vue de l'ouverture de la halle olympique à la rentrée scolaire 2019/2020 (2 techniciens, 2 vestiaires, 5 MNS et 1 agent d'accueil)
- Création de la direction GEMAPI, eau et assainissement (recrutement externe d'un directeur et plusieurs arrivées par voie d'intégration suite à la dissolution de syndicats).

Perspective d'évolution ou changement d'affectation des effectifs de 2019 à 2020 :

Etablissements	01/01/2019	01/01/2020
Siège	43	47
Direction établissements nautiques	1	1
Piscine des Fontaines	9	20
Piscine des Molières	12	15
Base de loisirs des Etangs de Hollande	1	1
Interventions dans les écoles	1	1
COIE	1	/
Direction conservatoire	1	1
Conservatoire Rambouillet	42	42
Conservatoire SAEY	20	20
GEMAPI, eau & assainissement	/	3
Total	131	151

Prospective 2019/2020 :

Suite à la fusion du 1er janvier 2017, l'harmonisation sur l'organisation du temps de travail, le régime indemnitaire et les prestations sociales ont été actés au cours des années 2017 et 2018, notamment au niveau des établissements nautiques. L'application de l'ensemble de ces mesures interviendra en 2019.

La mise en place du RIFSSEP se poursuivra en 2019 pour l'ensemble des personnels de Rambouillet Territoires concerné avec notamment une réflexion pour l'application du complément indemnitaire annuel (CIA).

Dans le cadre de la réouverture de la piscine des Fontaines, la constitution de la nouvelle équipe débutera en 2019 lors de l'ouverture du bassin de 50 mètres et se finalisera en 2020 avec le nouvel équipement aux Fontaines. La définition des besoins variera en fonction des activités dispensées et des horaires d'ouvertures « tout public » pratiqués.

Concernant les formations, au-delà des préparations concours et stages obligatoires suite à la réussite aux concours et examens, l'accent sera mis sur celles ayant trait aux règles en matière d'hygiène et de sécurité et à celles en relation avec les domaines de compétences de Rambouillet Territoires. Seront également favorisées les demandes de formation dans les domaines du management, du bien-être au travail et des techniques et règles des écrits professionnels. Des formations de perfectionnement ou de mises à jour/mises à niveaux se poursuivront en 2019 auprès des organismes organisateurs après validations de l'exécutif.

Cadre réglementaire : impact des changements d'ordre législatif et réglementaire au 1er janvier 2019**> Augmentation de la valeur du plafond de la Sécurité Sociale**

Le plafond de la Sécurité Sociale sert de base de calcul à certaines cotisations et prestations sociales. Il est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics en fonction de l'évolution des salaires. Depuis le 1er janvier, le montant mensuel s'élève à 3 377 € contre 3 311 € en 2018.

> Augmentation de la valeur du SMIC

Le SMIC passe à 10,03 € brut de l'heure ou 1 521,25 € bruts mensuels pour un agent à temps complet (pour 9,88 € et 1 498,47 € jusqu'à présent).

> Régime spécial (agents CNRACL)

Retraite CNRACL

- La part salariale passe à 10,83 % (au lieu de 10,56 %).
- La part patronale reste inchangée (30,65 %).

> Régime général (agents IRCANTEC)

Aucun changement à noter.

> Application du prélèvement à la source

Application du prélèvement à la source sur la rémunération nette imposable en fonction des taux transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Exonération des heures supplémentaires

Conformément à l'article 7 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 et à l'article 2 de la loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, les heures supplémentaires accomplies à compter du 1er janvier 2019 seront exonérées de cotisations salariales d'assurance vieillesse et, dans la limite de 5 000 € nets par an, d'impôt sur le revenu.

S'agissant de l'exonération de cotisations salariales, la mesure prend la forme d'une réduction de cotisations (cotisation RAFP pour les fonctionnaires et cotisations des régimes d'assurance vieillesse de base et complémentaire pour les agents contractuels de droit public) imputée sur la cotisation du régime d'assurance vieillesse de base. Cette réduction de cotisations n'aura ainsi aucune incidence sur les droits sociaux pour les assurés en matière d'assurance vieillesse. Les heures supplémentaires demeurent soumises à la CSG et à la CRDS.

L'exonération d'impôt sur le revenu aura pour conséquence d'exclure les heures supplémentaires de l'assiette imposable : la réduction d'impôt sera donc prise en compte dans le cadre du prélèvement à la source.

> Reprise du PPCR

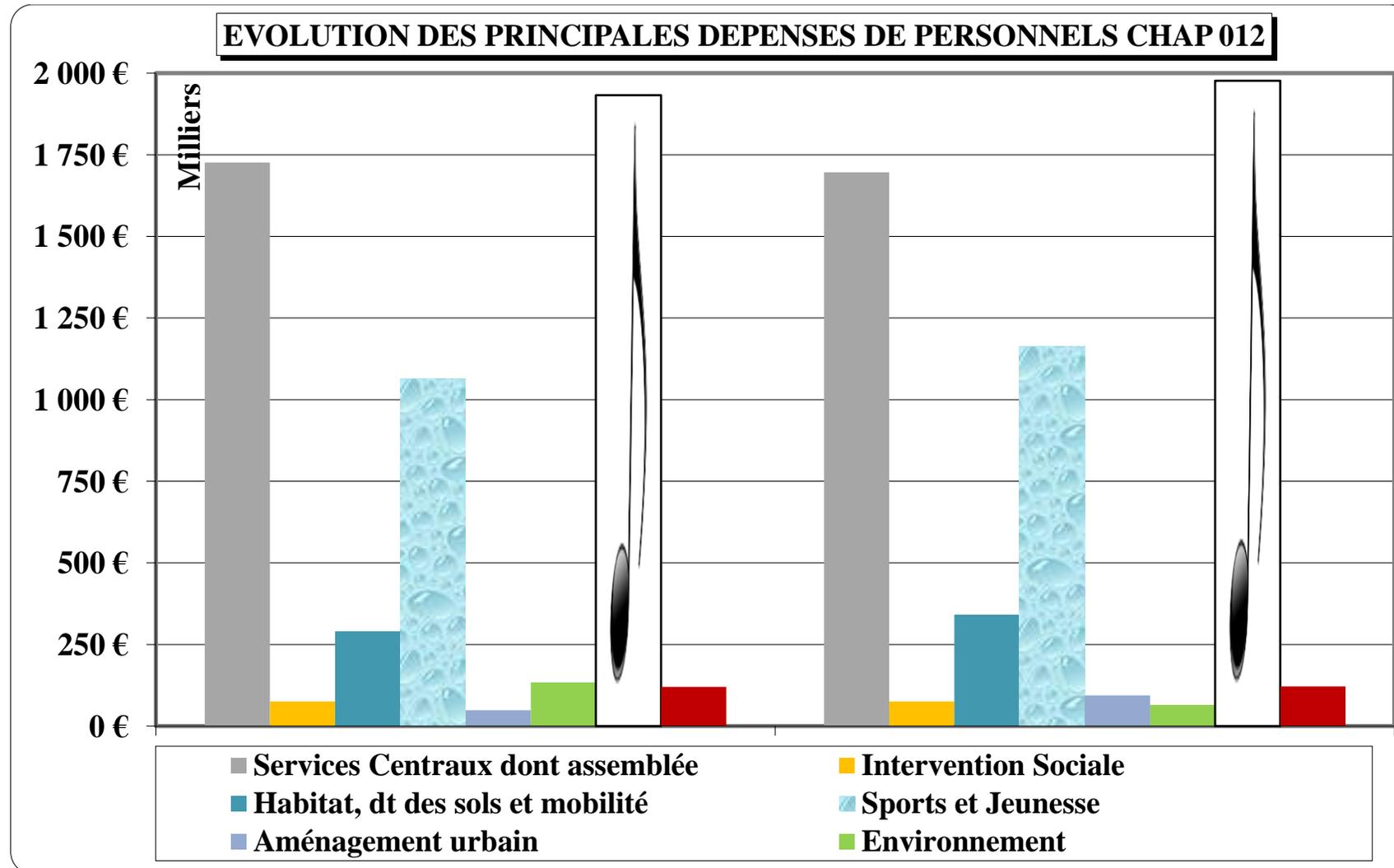
Le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) est un protocole ayant pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière sur la période 2016-2020.

Les décrets n°2017-1736 et n°2017-1737 du 21 décembre 2017 ont reporté l'application des mesures statutaires et des mesures de revalorisation indiciaire prévues, au 1er janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR.

Ainsi, les mesures qui devaient entrer en vigueur en 2018 sont applicables au 1^{er} janvier 2019 :

- La seconde partie du transfert "primes/points" prévu pour la catégorie A : 6 points à compter du 1^{er} janvier 2019, le plafond annuel de l'abattement étant porté à 389 euros ;
- La refonte de certaines grilles indiciaires au 1er janvier 2019 ;
- Le reclassement, à compter du 1^{er} février 2019, des personnels sociaux et socio-éducatifs de catégorie B et A, dans le nouveau cadre d'emplois de catégorie A (pas d'agents concernés au sein de Rambouillet Territoires).

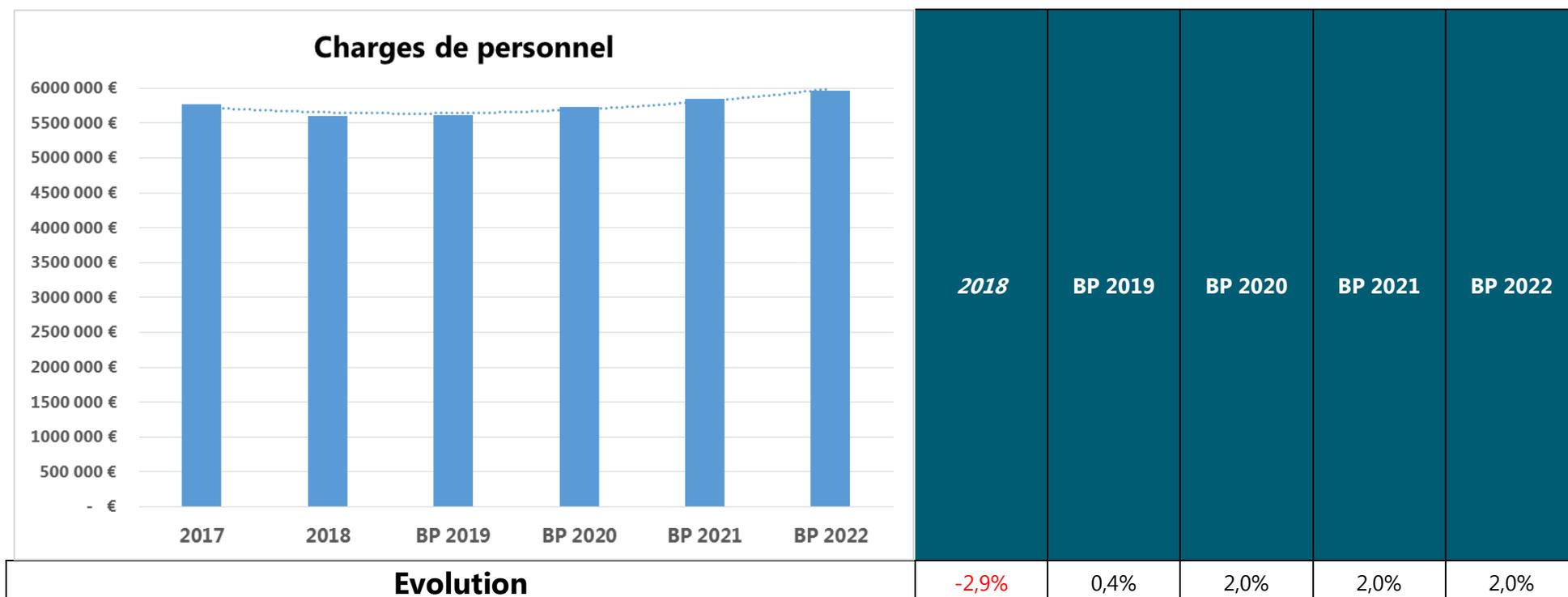
REPARTITION PAR FONCTIONS DES CHARGES DE PERSONNELS DE 2018 -2019



ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES CHARGES DE PERSONNEL

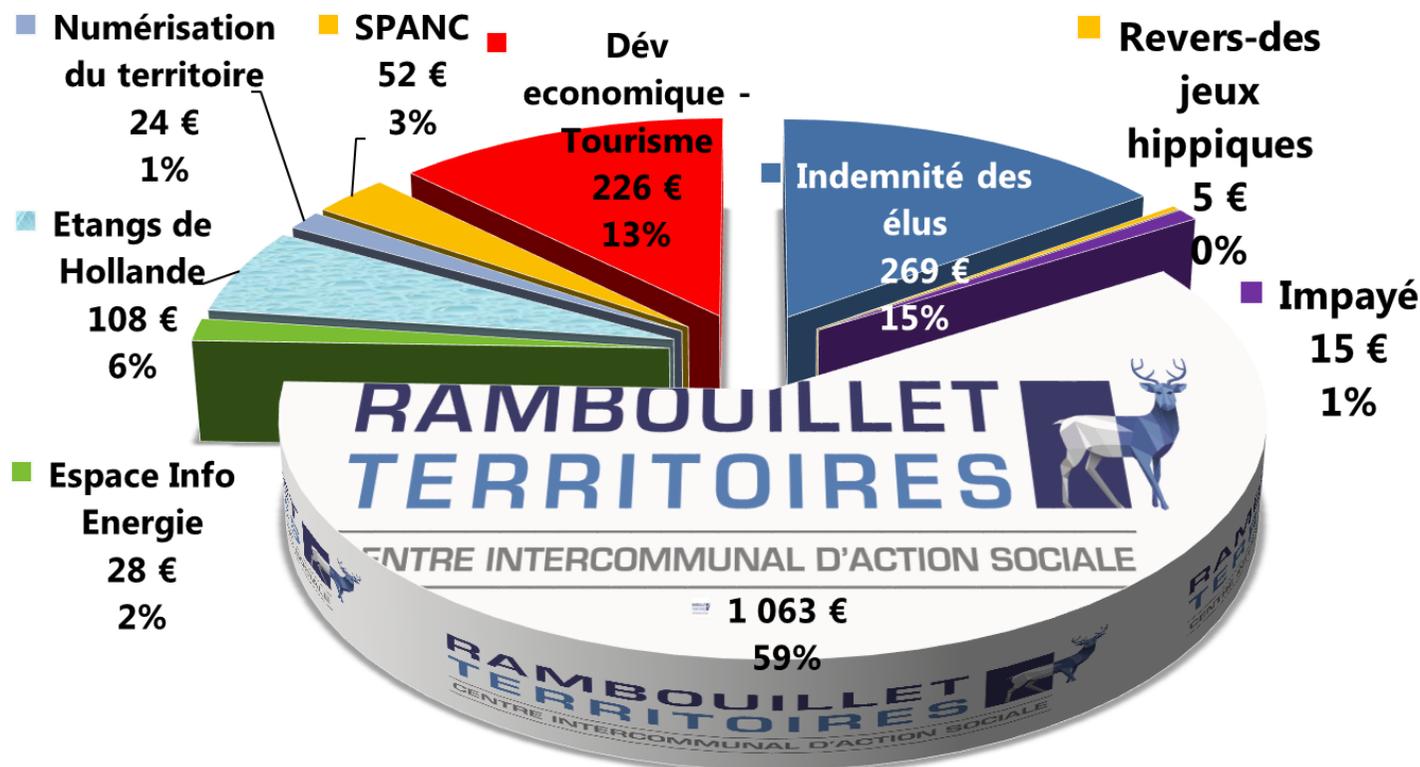
L'évolution des charges de personnel pour les années suivantes sont en augmentation de 2% par an. Cette évolution couvre le glissement vieillesse-technicité et prend en compte les perspectives suivantes :

- Mutualisation du service des marchés publics avec celui de Rambouillet au 1^{er} septembre 2019, qui fera l'objet d'une refacturation ;
- Développement du SIG pour maintenir une continuité de service à ce service indispensable au droit des sols mais aux autres services également.
- Ouverture du bassin de la piscine des Fontaines qui constate en parallèle des départs à la retraite soit une nécessité de recrutement de 2 techniciens, 2 vestiaires, 5 maitres nageur-sauveteur, 1 agent d'accueil



AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses estimées à 1 785 k€ se composent essentiellement des subventions versées aux budgets de la communauté pour 1 400 k€ (SPANC, Etang de Hollande, Office de Tourisme, CIAS) et la participation à des associations dans le cadre du développement économique, numérique ou écologique pour 71 k€. D'autre-part, le versement des subventions reste conditionné à l'exécution budgétaire. Les indemnités des élus, inchangées, composent le reste de ce chapitre.

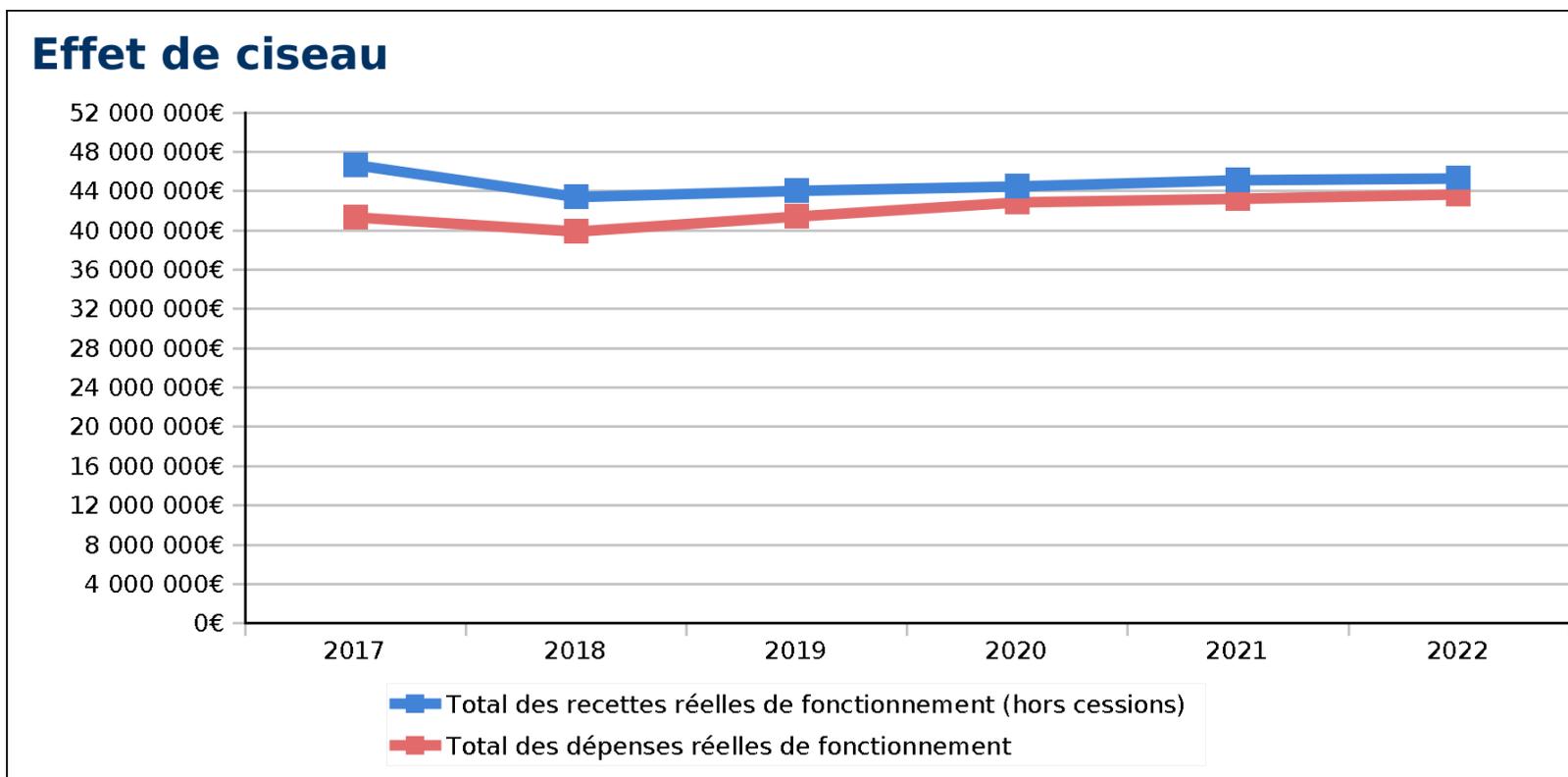


Milliers d'€

BP2019

Effet ciseau

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur l'évolution de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter. On constate malgré un maintien des dépenses une réduction des recettes essentiellement liés à la DGF.

SECTION D'INVESTISSEMENT

2019



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

5 PROGRAMMES MAJEURS

L'autofinancement dégagé par le résultat, une fois déduit les besoins de financements liés aux différents déficits, servira la programmation pluriannuelle des investissements.

MICRO-CRECHES

Phase 1 : Cinq établissements ont été créés et ouverts sur le territoire à partir du 1er janvier 2015. Ils se sont ajoutés à la crèche « La Petite Ronde » de Rambouillet dont l'activité a été prise en charge depuis le 1er janvier 2013.

Phase 2 : Trois nouvelles micro-crèches sont concernées. La micro-crèche de la Sablière à Rambouillet est ouverte depuis le 1er janvier 2017. Les études ont débuté pour la réalisation des deux autres micro-crèches. Les services du CIAS et des infrastructures ont étudié les propositions d'implantation faites par les communes. Les critères de choix adoptés ont été les suivants : adéquation du lieu avec les préconisations et les exigences de la caisse d'allocations familiales et du Conseil Départemental, adéquation avec les nécessités opérationnelles du délégataire, estimation des travaux de réalisations et de réhabilitation, implantation au plus proche du centre-bourg, répartition géographique équitable de tous les sites sur le territoire communautaire. Le respect de ces critères a impliqué le choix des deux sites suivants :

- LONGVILLIERS centre-bourg
- CERNAY-LA-VILLE centre-bourg

Les études de maîtrise d'œuvre seront effectuées en 2019.

Une troisième phase est envisagée. Elle comprendrait trois nouveaux établissements afin d'assurer une meilleure couverture du territoire. Les candidatures seront reçues lors de la rédaction du projet de territoire.

PISCINE COMMUNAUTAIRE DES FONTAINES

Les comités techniques avec les partenaires institutionnels, les agents et les usagers de cet établissement ont été créés en 2014 et ont permis d'établir un projet au plus près des besoins de ce futur établissement dans le cadre du choix architectural et financier effectué. Le permis de construire a été déposé en décembre 2015.

La première phase comprend la réalisation du bassin olympique de 50m. Les travaux se sont déroulés conformément au cahier des charges.

Les travaux de réhabilitation de la piscine actuelle ont été retardés en raison de la nécessité de changer la charpente de celle-ci non prévu initialement. A l'issue de cette modification qui devrait durer 6 mois, les travaux de rénovation débuteront pour une durée d'un an. A cette échéance, l'accueil du public se fera dans ce nouveau bassin. L'ouverture complète de la piscine est prévue en 2020.

Au cours de l'année 2019, les services de la Communauté mettront tout en œuvre pour que l'accueil des utilisateurs (public, scolaires et associations) se fasse dans les meilleures conditions. La Communauté assurera le ré-emménagement de tous les locaux associatifs et administratifs. Les élus et les services en charge de ce projet suivent avec attention les demandes de tous ces utilisateurs afin de répondre au mieux à leurs interrogations et leurs demandes dans la limite des responsabilités de la CA RT.

Au cours de l'année, le futur projet d'établissement sera finalisé. Celui-ci sera unique pour les deux piscines communautaires, les Molières et les Fontaines. Il comprendra la définition des missions de la Communauté, l'amélioration de plages horaires d'ouverture au public, la définition des périmètres d'action des associations avec pour préoccupation première, le service rendu aux administrés, et une augmentation des capacités d'accueil des enfants scolarisés. Les personnels des deux établissements sont d'ores et déjà associés à cette élaboration afin d'accompagner au mieux le changement que cela occasionnera dans le fonctionnement.

L'acquisition des équipements nécessaires à l'ouverture définitive sera faite en 2019. Cela a fait l'objet d'un marché par lots.

Suivi financier de l'opération 11413 réhabilitation et extension piscine + matériel pédagogique							Situation au 31 décembre 2018		
DEPENSES				RECETTES					
Libellé		Prévisionnel TTC	Mandaté TTC	Engagé TTC	Organisme	Libellé	Montant notifié	Titré TTC	Engagé TTC
Année 2012	Etudes	23 561 €	23 561 €		CNDS	Mise en accessibilité	30 000 €	Versé à la fin de l'opération	
Année 2013		141 073 €	141 073 €		Région IdF	20 % des dépenses HT	1 400 000 €	612 621 €	Versé au fil de l'eau
Année 2014		449 410 €	449 410 €		CD 78	40 % des dépenses HT	1 200 000 €	600 000 €	Solde 50 % à la fin de l'opération
Année 2015		516 933 €	516 933 €		Etat - DSIL	3,26 % des dépenses HT	500 000 €	84 389 €	Versé au fil de l'eau
Année 2016		162 183 €	162 183 €						
Année 2017		Exécution	3 521 908 €		3 521 908 €	2 826 444 €			
Année 2018	6 764 716 €		6 764 716 €						
Année 2019	6 707 020 €		← = BP 2019 + reports 2018 précisés ici →						
Année 2020	1 357 868 €								
COUT INVESTISSEMENT		19 644 673 €	11 579 784 €	2 826 444 €	SUBVENTIONS		3 130 000 €	1 297 010 €	
Année 2017	Assurance DO	355 433 €	355 433 €		Etat	FCTVA{1}	3 218 113 €	1 895 148 €	
					RT	Ecart Dépenses - Recettes	13 651 993 €	<i>Ecart Dépenses - Recettes au 12/11</i>	<i>12 312 653 €</i>
						<i>Dont emprunts souscrits</i>	6 559 500 €	2 559 500 €	4 000 000 €
						<i>Dont autofinancement</i>	7 092 493 €		
TOTAL OPERATION 11413 {*}		20 000 106 €	11 935 217 €	2 826 444 €	TOTAL OPERATION 11413 {*}		20 000 106 €		
Année 2018	Matériel pédagogique et équipement de compétition	8 650 €	8 650 €	79 316 €	Etat	FCTVA{1}	67 084 €		
Année 2019		400 296 €	← = BP 2019 + reports 2018 précisés ici →		RT	Ecart Dépenses - Recettes	341 863 €		
TOTAL OPERATION + MATERIEL		20 409 052 €	11 943 867 €	2 905 761 €	TOTAL OPERATION + MATERIEL		20 409 052 €		

{*} Coût fixé par fiche opération v14 d'octobre 2018 (incidence toiture incluse)

{1} intégration de l'augmentation du taux de TVA et de FCTVA

Une confirmation de versement d'une subvention supplémentaire de 800 k€ par le département des Yvelines est en attente d'une notification.

4 ETUDES STRUCTURANTES POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE ont été lancées en 2018 bénéficiant d'un financement Etat Région à 70% plafonné à 150 k€.

Les deux premières rentrent dans le cadre d'obligation légale, elles concernent :

1. Le PLHI

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal est un document qui identifie les besoins en logements et fixe des objectifs stratégiques de développement en matière d'habitat. Pour atteindre ces objectifs quantitatifs et qualitatifs, le PLHI prévoit des actions pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Il est établi pour une période de 6 ans. Le PLHI fait l'objet d'une concertation étroite avec chacune des communes et les partenaires (État, Conseil Départemental 78, bailleurs sociaux, ADIL 78, Établissement Public Foncier des Yvelines, PACT 78, etc.).

2. Le PCAET

Plan climat-air-énergie territorial (obligatoire dans le cadre de la loi sur la transition énergétique). La CA RT a recours à un AMO suite à la modification en profondeur de cette démarche. Celle-ci comprend un diagnostic approfondi (émissions GES, émissions polluants atmosphériques, séquestration nette de CO₂, consommation énergétique du territoire, production d'énergie renouvelable, vulnérabilité aux effets du changement climatique), une définition d'une stratégie climat-air-énergie, l'élaboration de plan d'actions et de tableaux de suivi et enfin une étude environnementale et de concertations à destination d'un large public. Le Conseil communautaire a délibéré pour sa mise en œuvre (CC1707DD01). Il aboutira au cours du 1^{er} semestre 2019.

3. La prospective territoriale

Le nouveau projet de territoire sera élaboré en 2019. La mission confiée porte sur les axes suivants :

- Accompagner la CA RT dans la définition de son intérêt communautaire, analyser l'exercice des compétences actuelles et, le cas échéant, définir les axes d'amélioration en vue de nouveaux enjeux pour le territoire.
- Se nourrissant de la concertation mise en œuvre ainsi que de l'expérience des autres territoires innovants, susciter et accompagner les élus dans leur réflexion pour l'intégration de nouvelles compétences. Cet apport devra être en adéquation avec les conclusions issues du diagnostic.
- Mettre en lumière les perspectives de la CA RT autour du bloc communal notamment en matière de :
 - Modernisation et fonctionnement de l'administration de la structure communautaire et axes envisageables de mutualisation avec les communes du territoire, en matière de marchés publics, finances, informatique, RH, archivages, juridique, ...
 - Evolution des actions existantes et à venir au sein de chacune des compétences
 - Perspectives d'articulation des projets intercommunaux et communaux pour une optimisation des politiques locales.

Au terme, de ces travaux, l'AMO devra identifier les axes d'articulation des compétences du bloc communal et identifier les synergies de ce même bloc (notamment par la mutualisation d'outils et/ou de services).

- 4. Le Plan Local de Déplacement** permet, dans le cadre de la prospective territoriale, de répondre aux questions : "Qui se déplace ? pourquoi ? quand ? où ? comment ?". Les informations qu'elles apportent sont essentielles pour définir et prévoir les services et les infrastructures de transport, ainsi que pour planifier l'urbanisme de la région Ile-de-France. Cette étude aidera à définir l'intérêt communautaire.

LA VOIRIE

Afin d'élaborer au mieux la programmation des réfections de voiries dans les prochaines années. Il est nécessaire de procéder à une analyse de la structure et du comptage du trafic. Celle-ci a débuté en 2018 retardée par le départ de l'ingénieur en charge.

La requalification des zones d'activités de l'ex CART s'est terminée en 2018. Le programme de rénovation des transcoms reprend comme prévu. Cependant, des difficultés pour percevoir la subvention départementale, qui représente 70% du montant engagé, a engendré un retard dans la réalisation des travaux.

L'Etat a sollicité Rambouillet Territoires dans le cadre de l'aménagement de la RN10. Un fonds de concours de 625 k€ accordé et 500 k€ ont été versé en 2018, le solde est réinscrit en 2019. Ce processus a permis de lancer le projet et d'éviter la caducité de la déclaration d'utilité publique. Les travaux concernent la première tranche. Le reste du projet sera mené à bien lors du prochain contrat de plan Etat-Région en 2021.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Comme annoncé en 2017, un schéma directeur informatique a été réalisé. C'est une étape majeure pour la définition, la formalisation, la mise en place ou l'actualisation d'un système d'information. Ce document de synthèse a été établi par un prestataire de service désigné par l'UGAP. Le document final décrit de manière concrète comment le système d'information et l'informatique vont être déployés pour répondre aux objectifs fixés et fournir les services attendus.

Les décisions arrêtées sont clairement explicitées et font l'objet d'un échelonnement et d'une programmation dans le temps : finalités visées, procédures à réaliser, sélection des moyens et ressources nécessaires et suffisantes, séquences et étapes à respecter.

Un budget informatique pour 2019 de 159 K€ a été prévu pour faire face à cette mise à niveau indispensable, en 2020 cette remise à niveau devrait se terminer. Un important retard a été enregistré en 2018, en raison de nombreuses défaillances de notre fournisseur principal de matériel l'UGAP. Ce qui se traduit par un report de 200 k€ de commande non traitée.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AUTRES DÉPENSES

Le capital de la dette remboursé sera de 737 k€ en 2019 dont 108 k€ de remboursement anticipé de 3 emprunts, auquel s'ajoute un versement de 999 k€ au budget annexe de la ZA BALF correspondant, pour 767k€, au capital remboursé sur ce budget annexe, le solde servant au financement d'une nouvelle agrafe.

Par ailleurs, il est à noter l'inscription de 4 000 k€ en dépenses permettant pendant la phase de mobilisation le remboursement de l'emprunt souscrit en 2018 en fonction des besoins de trésorerie.

Hormis les projets majeurs mentionnés plus haut, un certain nombre d'investissements seront réalisés sur l'exercice.

Les dépenses d'équipements ont été cadrées à hauteur des capacités d'exécution de la Communauté.

Afin de valoriser au mieux le 43 rue Louis le blanc, avant de décider de l'avenir de cet investissement et afin de remplir les obligations légales des propriétaires publics dans le cadre des lois environnementales, il pourrait être nécessaire de procéder à la démolition d'un hangar puis à la dépollution du sol situé sous celui-ci.

Les aides fiscales en matière de rénovation thermique des habitats et la baisse des taux d'intérêt génèrent une forte augmentation des demandes d'aides à l'habitat dans le cadre de notre convention d'objectifs et de moyens relative à l'amélioration de l'habitat entre RT et Soliha Yvelines. Cette aide est plafonnée à 1 500 € par dossier. L'élargissement du territoire et les incitations fiscales conduisent à porter, à 160 000 € ce budget. Une réflexion devra être menée lors du projet de territoire pour déterminer si la logique de guichet doit être maintenue ou amendée.

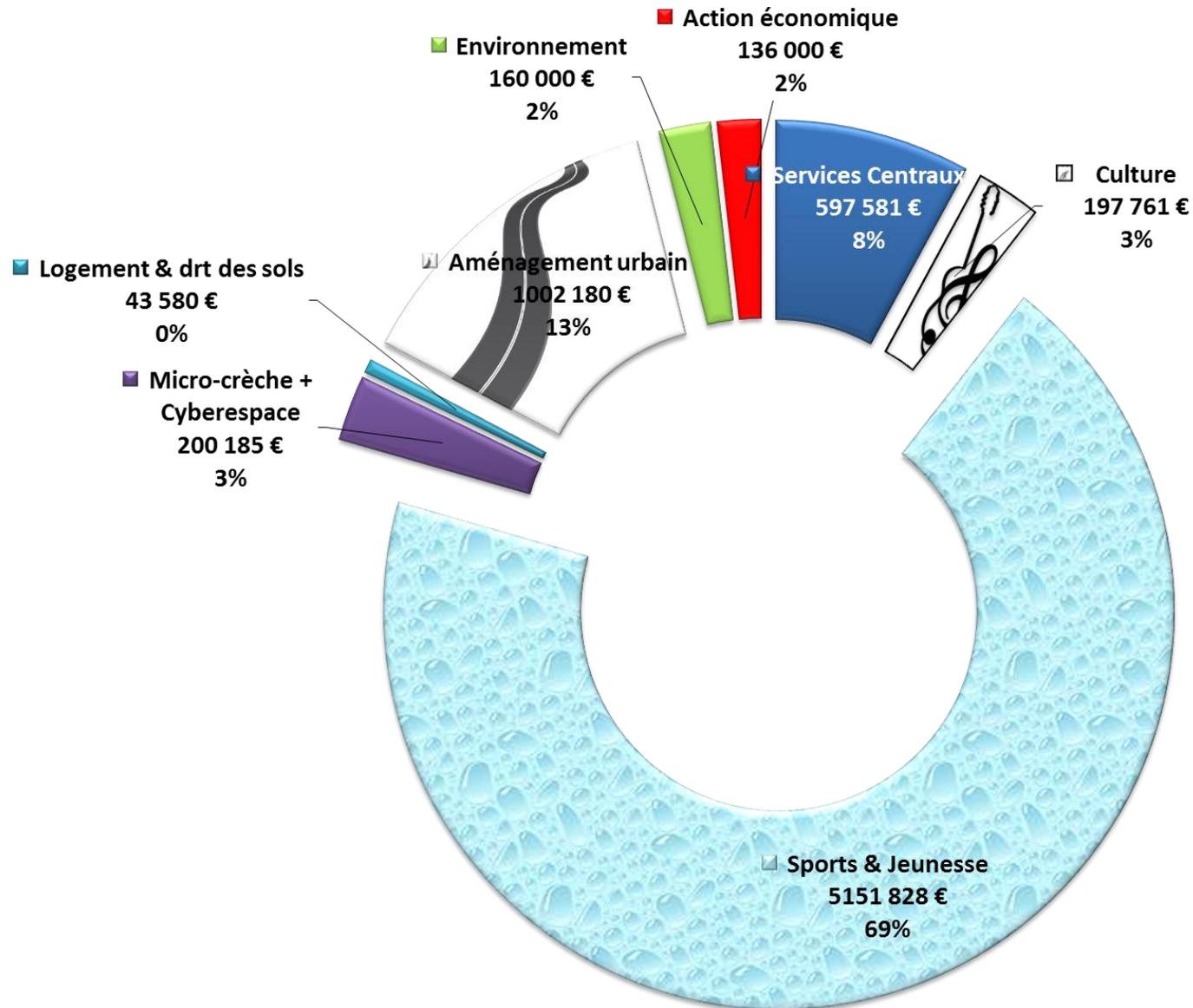
L'implantation d'aires de jeux sur le territoire perdue en 2019 avec les communes d'Ablis et de Boinville la Gaillard, ainsi que le remplacement d'une aire de jeux retirée car non conforme au Perray-en-Yvelines et l'installation d'une aire de jeux à Rambouillet remboursée intégralement par la SEMIR.

Divers équipements essentiels au maintien de la piscine des Molières, du conservatoire doivent permettre de faire face aux éventuelles pannes, fuites impondérables de ces équipements. Il est à noter dans l'établissement du conservatoire de St Arnoult-en-Yvelines la fin de la rénovation de la salle de spectacle.

Les travaux et études préparatoires à la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Arnoult en Yvelines incendiée en 2016.

Elles se déclinent provisoirement, comme suit :

DEPENSES	REPORT DEPENSES	BP 2019	REPORT RECETTES	BP 2019
Autres Directions	1 032 945,40 €	945 083,15 €	584 667 €	3 400 €
Administration générale (020)	2 520 €	57 104 €		
Fibre dans les bat public de l'ex CCE (816)	282 500 €			
Prospective territoriale (021)	95 940 €		44 625 €	
Développement Economique (90)		100 000 €		
Développement Durable (DURA)	57 522 €	160 000 €	30 375 €	
Cyberesp@ce (524)				
Informatique, téléphonie (INFO)	199 211 €	159 336 €		
Marchés publics (annonces) (MARC)		7 140 €		
Communication (COMM)	19 312 €	12 900 €		
Conservatoire Rambouillet (311)		31 793 €		
Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)		26 120 €		
Mobilité Prospective (MOBI-PROS)	129 945 €	22 380 €	3 000 €	3 400 €
Bornes électriques Opération 15815	83 316 €	5 780 €	441 667 €	
Centre Omnisports (COIE) et Gymnase (411)	4 369 €	12 000 €		
Piscines (413)	7 984 €	29 550 €		
Piscine équipement réhabilitation Opération	79 316 €	320 980 €		
RIAM (64)				
Urbanisme (70)	71 010 €		65 000 €	
Direction des Infrastructures	3 405 317 €	6 599 746 €	934 240 €	1 008 577 €
Bâtiments divers	2 187 295 €	5 362 146 €	698 240 €	450 000 €
Siège Communautaire Opération 13020	6 720 €	406 000 €		
Siège Communautaire				
Conservatoire Rambouillet (311)	5 946 €	30 600 €		
Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)	7 529 €	99 748 €		
Piscine Réhabilitation Opération 11413	2 119 963 €	4 629 798 €	680 000 €	450 000 €
Micro-Crèches phase I (64) Opération 11064	32 198 €		18 240 €	
Micro-Crèches renouvellement		5 000 €		
Micro-Crèches phase II (64) Opération 1606	14 940 €	177 000 €		
Micro-Crèches phase III (64) Opération 19064		14 000 €		
Cyberesp@ce (524)				
Gymnase (411)				
Aire de Jeux (414)		190 000 €		
Voirie	1 218 022 €	1 047 600 €	236 000 €	
Analyse de la structure et comptage transcom (822 et 821)	159 466 €	210 000 €		
Transcom réparation lourde Opération 82200	859 621 €	540 000 €		533 577 €
Transcom réparation légère et avance (822)		95 000 €		25 000 €
Qualification des ZAC Opération 13090	175 412 €		236 000 €	
Atelier de découpe opération 14 092	4 276 €			
RN10 Opération 18010		125 000 €		
Aire des Gens du voyage (71)	19 248 €	41 600 €		
Divers (Totem dans les ZA...)		36 000 €		
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 438 262,40 €	7 544 829,15 €	1 518 907 €	1 011 977 €



DEPENSES D'EQUIPEMENT 2019 (hors reports et acomptes)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont composées des financements extérieurs :

- FCTVA (1 224 K€) ;
- Subventions (937 K€) dont :
 - 534 k€ liés aux projets de rénovations des transcoms (subvention départementale notifiée de 70% du montant des travaux inscrits) sous réserve que l'intégralité des communes délibèrent en faveur de RT. Le montant a été limité aux communes de l'ancien territoire de la CART.
 - 3 k€ pour le projet tornado relatif à la voiture autonome (montant limité à son réalisable sur l'exercice) ;
 - 400 k€ soit 50 % de l'accord obtenu du département des Yvelines pour les travaux complémentaires de la piscine des fontaines
- Dette : Un emprunt nouveau de 4 M€ est budgété. Il a été souscrit en 2019, il est consolidable au 30 juin 2019. Il correspond au montant inscrit dans la prospective budgétaire. Sa sollicitation dépendra du besoin de trésorerie constaté lié à l'avancement des travaux de la piscine des Fontaines. Le retard des travaux constatés a retardé la sollicitation de cet emprunt.

DETTE

L'article 107 de la Loi NOTRe impose une présentation de la structure et la gestion lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

La CA Rambouillet Territoires s'est adjointe l'expertise d'un cabinet de conseil indépendant des établissements financiers. Le logiciel de suivi est fourni par ce logiciel lié à celui de prospective financière. Les données ci-dessous sont extraites de son analyse mensuelle.

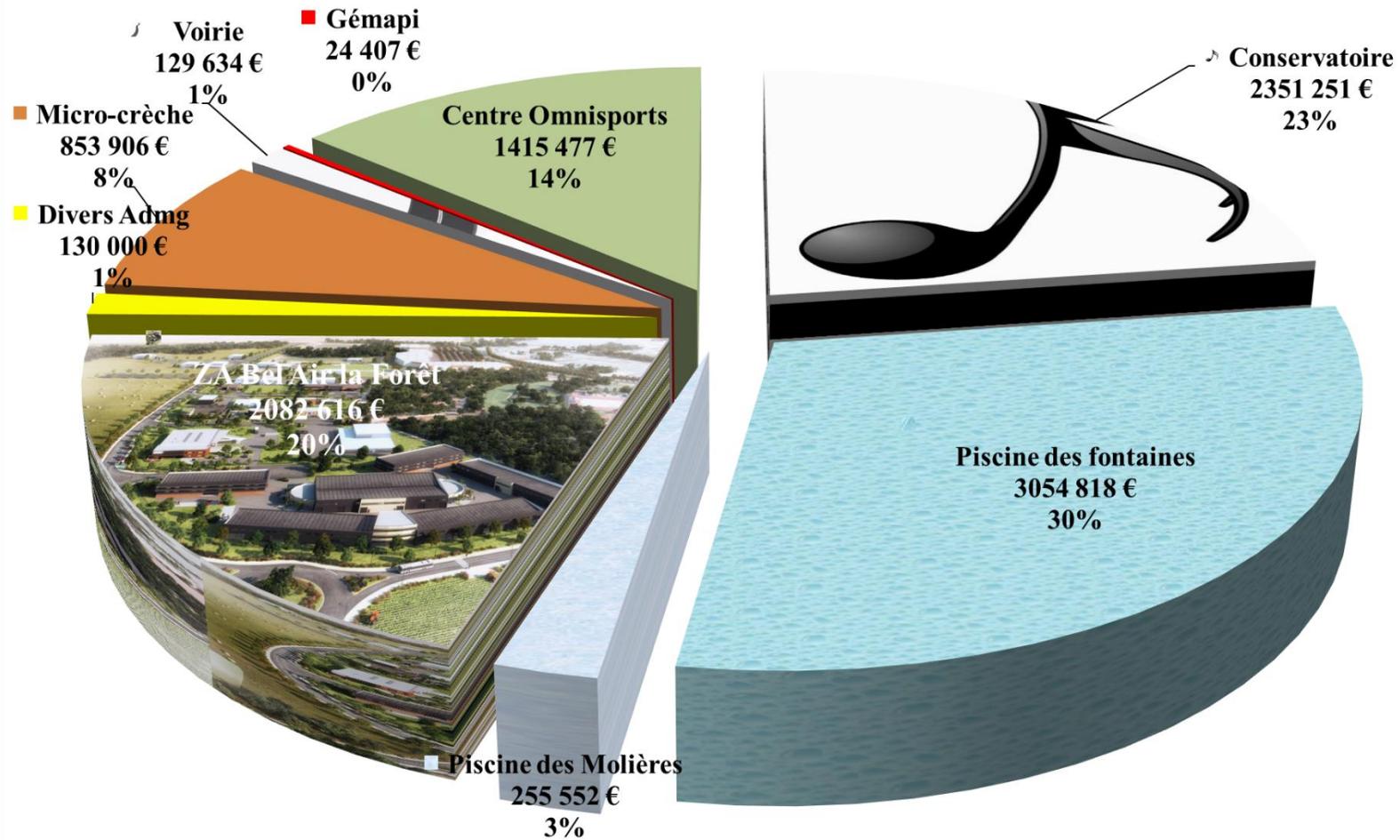
La dette déjà souscrite se répartit comme suit au 1er janvier 2019 :

Budget	Capital Restant Dû	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)
Budget Principal	8 190 637.81 €	3,17 %	15 ans
Budget ZAC Bel Air La Forêt	2 082 615.78 €	2,22 %	6 ans
Budget GEMAPI	24 405.23 €	0,00 %	6 ans
Dettes globales au 1^{er} janvier 2019	10 297 658.82 €	2.97 %	13,23 ans

Le montant de la dette par habitants (79 911 au 1er janvier 2018 INSEE) est de 128,86 €. La moyenne nationale de notre strate est de 154 €. Il est toujours très difficile de comparer un EPCI à un autre, les compétences pouvant varier fortement.

Il est à noter que la dette du budget annexe de la ZA BALF a vocation à être remboursée avec les profits générés par les ventes de terrains. Par soucis, de transparence cette dette est cumulée. Mais sa souscription relève d'un intérêt différent de celle conclue dans le cadre d'un service public à vocation non commerciale.

REPARTITION DE LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2019 (tous budgets confondus)



19 EMPRUNTS A TAUX FIXE REPARTIS SUR 5 ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



Dette dûe 1er janvier 2019 : 10 298 K€

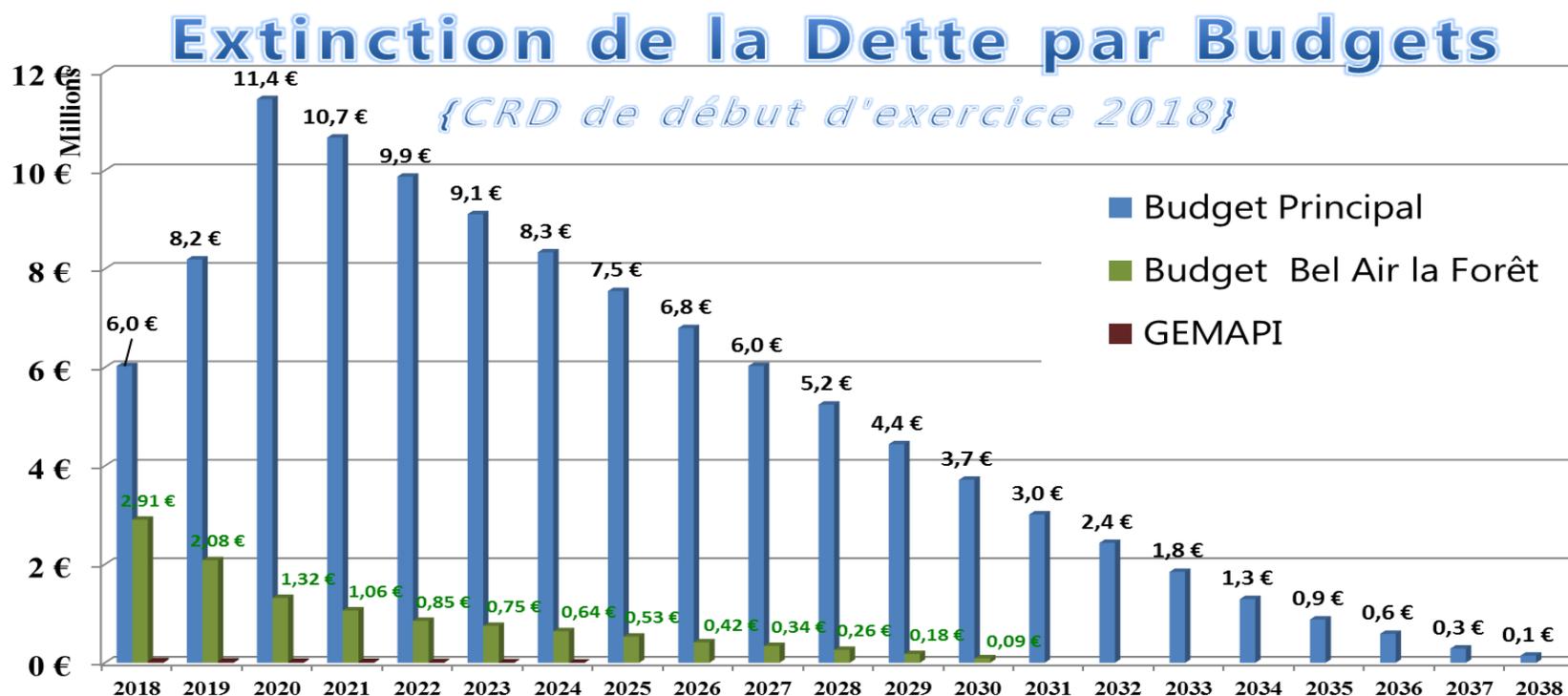
DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE (CHARTRE GISSLER) au 1^{er} janvier 2019

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14 + 4 (ZA BALF) + 1 (GEMAPI)					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	8 190 638 € + 2 082 616 € (ZA BALF) 24 405 € (GEMAPI)					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

L'emprunt souscrit de 4M€ est dans les « produits » mais non dans le capital restant dû n'ayant pas encore été sollicité.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

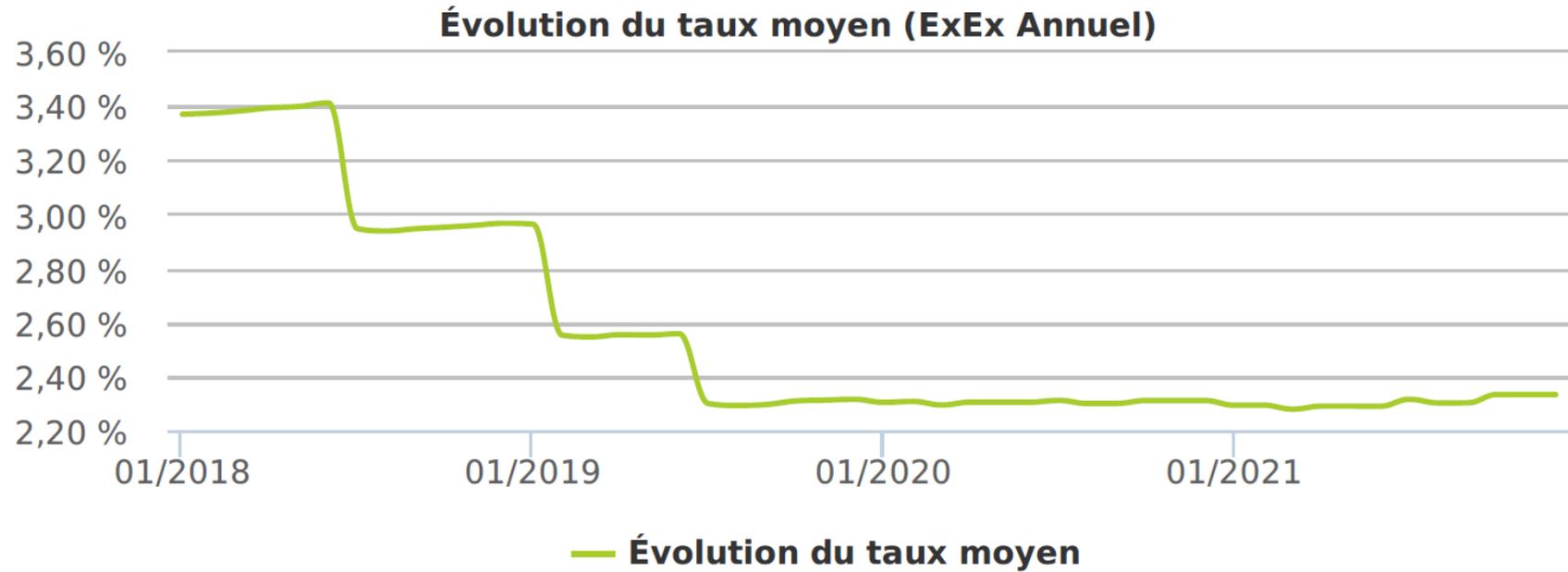
Selon la charte Gissler, la communauté n'a aucun risque sur ces encours dans la mesure où les charges financières sont définitivement connues et contrôlées. En 2019, RT a souscrit auprès de la Sté Générale un nouvel emprunt à taux variable plafonné, qui lui permet de diversifier sa dette permettant un réaménagement favorable si nécessaire à l'avenir. En effet, les emprunts sont assortis d'une pénalité de sortie actuarielle calculée le plus souvent à partir du différentiel entre le taux du contrat et le taux de marché (CMS) ou l'OAT. Les niveaux très bas actuellement constatés, les conditions de refinancement actuelles assorties de marges importantes par rapport aux contrats quittés et le peu d'appétence des banques sur ce sujet, n'autorisent pas de réaménagement. Seuls trois emprunts peuvent être remboursés par anticipation sans frais supplémentaires.



**TABLEAU DU PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL DU 01/01/N AU 31/12/N
DETTE SOUSCRIT**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	10 166 511,89 €	1 207 495,11 €	325 546,18 €	1 533 041,29 €	8 959 016,78 €
2018	8 959 016,78 €	1 220 857,96 €	292 686,29 €	1 513 544,25 €	10 297 658,82 €
2019	10 297 658,82 €	1 512 753,26 €	319 564,58 €	1 832 317,84 €	12 784 905,56 €
2020	12 784 905,56 €	1 037 463,06 €	292 386,28 €	1 329 849,34 €	11 747 442,50 €
2021	11 747 442,50 €	1 009 803,26 €	269 879,06 €	1 279 682,32 €	10 737 639,24 €
2022	10 737 639,24 €	870 879,32 €	251 962,73 €	1 122 842,05 €	9 866 759,92 €
2023	9 866 759,92 €	882 997,97 €	239 084,15 €	1 122 082,12 €	8 983 761,95 €
2024	8 983 761,95 €	901 864,57 €	224 600,64 €	1 126 465,21 €	8 081 897,38 €
2025	8 081 897,38 €	867 540,92 €	207 934,49 €	1 075 475,41 €	7 214 356,46 €
2026	7 214 356,46 €	844 142,16 €	189 108,75 €	1 033 250,91 €	6 370 214,30 €
2027	6 370 214,30 €	864 827,45 €	168 614,84 €	1 033 442,29 €	5 505 386,85 €
2028	5 505 386,85 €	886 507,18 €	145 927,49 €	1 032 434,67 €	4 618 879,67 €
2029	4 618 879,67 €	809 811,62 €	121 239,11 €	931 050,73 €	3 809 068,05 €
2030	3 809 068,05 €	797 008,57 €	100 074,64 €	897 083,21 €	3 012 059,48 €
2031	3 012 059,48 €	578 000,89 €	78 163,89 €	656 164,78 €	2 434 058,59 €
2032	2 434 058,59 €	587 864,89 €	61 727,21 €	649 592,10 €	1 846 193,70 €
2033	1 846 193,70 €	553 333,89 €	45 223,31 €	598 557,20 €	1 292 859,81 €
2034	1 292 859,81 €	414 044,28 €	30 766,42 €	444 810,70 €	878 815,53 €
2035	878 815,53 €	289 817,20 €	21 239,21 €	311 056,41 €	588 998,33 €
2036	588 998,33 €	299 245,12 €	12 601,33 €	311 846,45 €	289 753,21 €
2037	289 753,21 €	143 851,57 €	3 605,63 €	147 457,20 €	145 901,64 €
2038	145 901,64 €	145 901,64 €	1 555,68 €	147 457,32 €	0,00 €
total		16 726 011,89 €	3 403 491,91 €	20 129 503,80 €	

ÉVOLUTION DU TAUX MOYEN



© Finance Active

PROSPECTIVE DE LA DETTE GENEREE AU VU DU PLAN PLURI-ANNUEL DES INVESTISSEMENTS

D.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **6 025 167 € en 2017 à 11 369 403 € en 2022** (échelle de gauche du graphique ci-après).

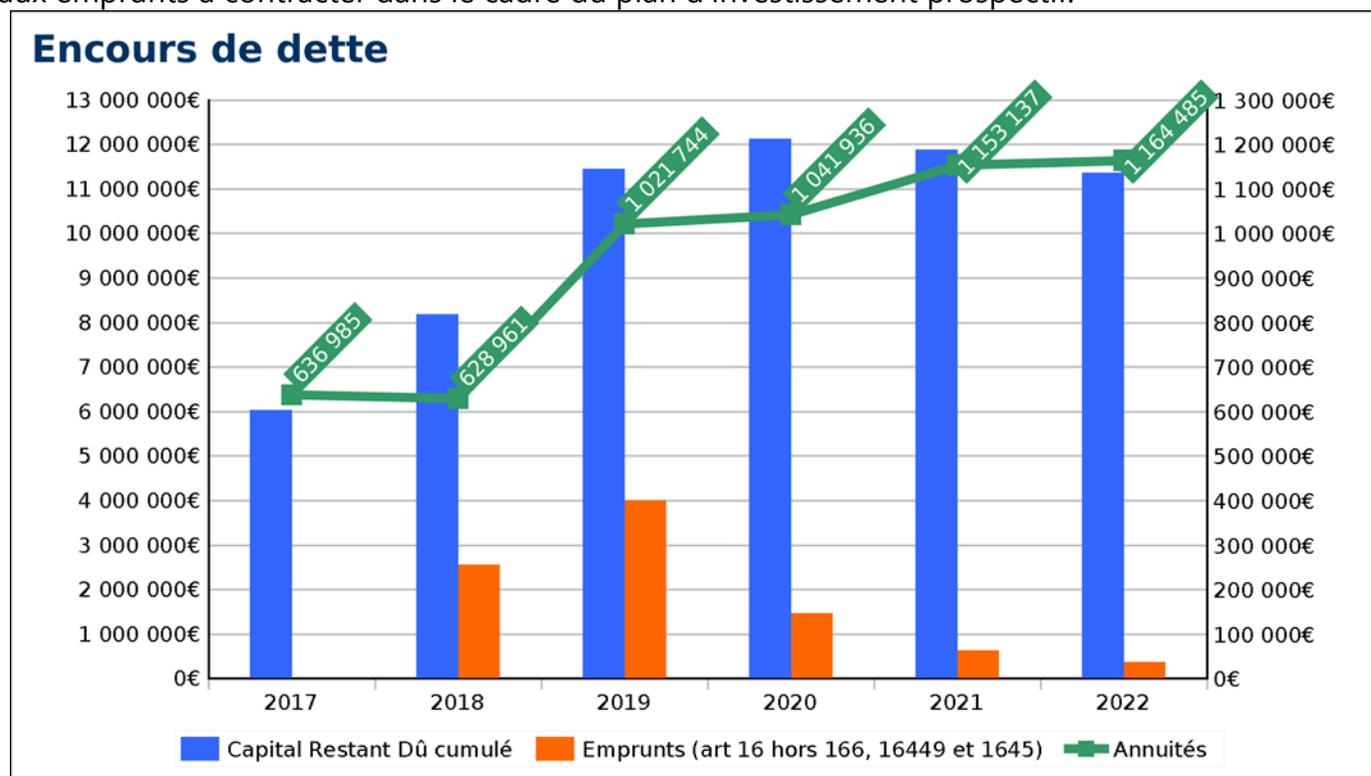
De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **636 985 € en 2017 à 1 164 485 € en 2022** (échelle de droite du graphique ci-après).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	6 025 167	-6,46 %	0
2018	8 190 638	35,94 %	2 559 500
2019	11 448 010	39,77 %	4 000 000
2020	12 122 800	5,89 %	1 455 500
2021	11 879 904	-2 %	635 100
2022	11 369 403	-4,3 %	375 000

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	13,54 %	88,7 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



D.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

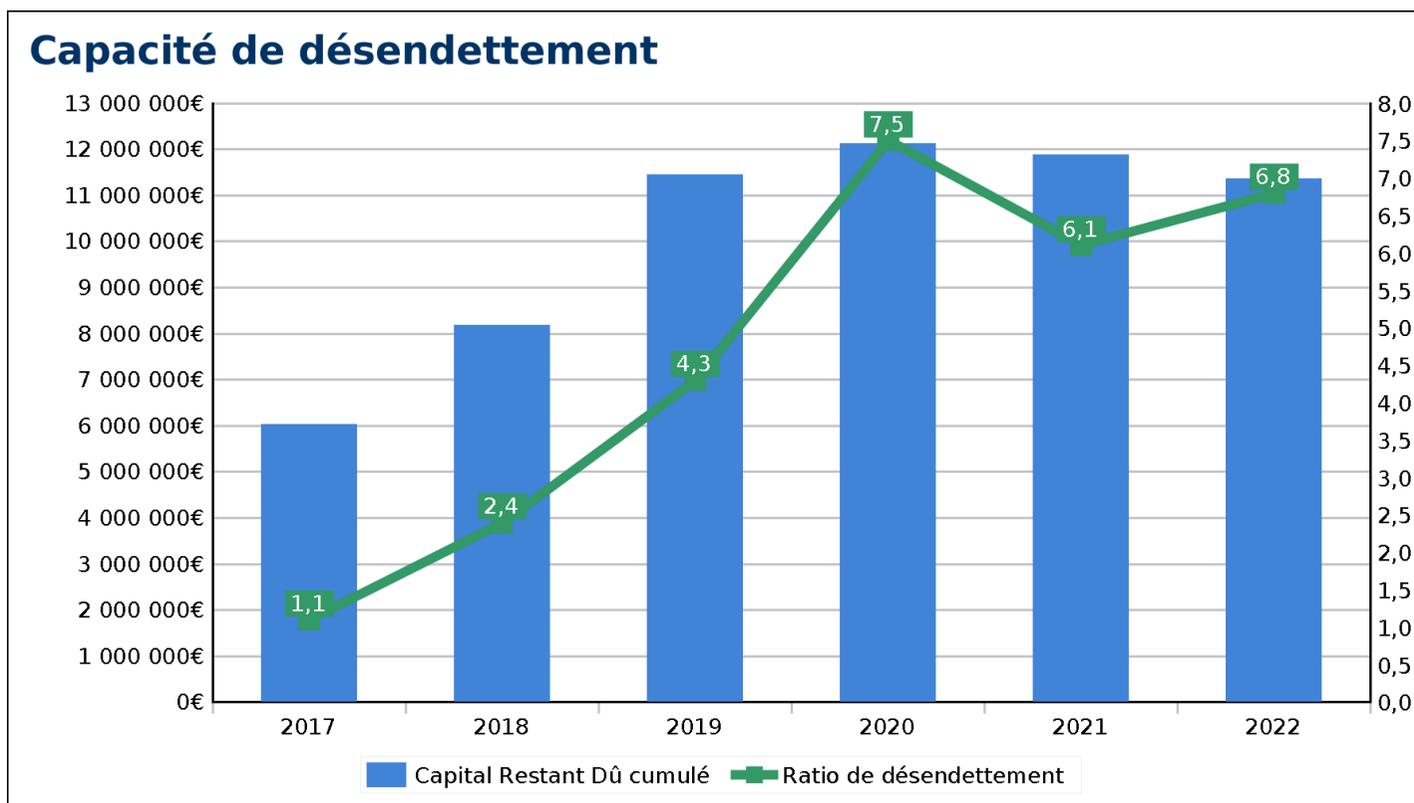
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuités	636 985	628 961	1 021 744	1 041 936	1 153 137	1 164 485
Evolution n-1 (en %)	64,93 %	-1,26 %	62,45 %	1,98 %	10,67 %	0,98 %
Capital en euro	387 634	394 029	742 628	780 710	877 996	885 501
Intérêts en euro	249 351	234 932	279 116	261 226	259 597	267 294

D.3 - Ratio de désendettement BUDGET PRINCIPAL

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio	1,1 ans	2,4 ans	4,3 ans	7,5 ans	6,1 ans	6,8 ans

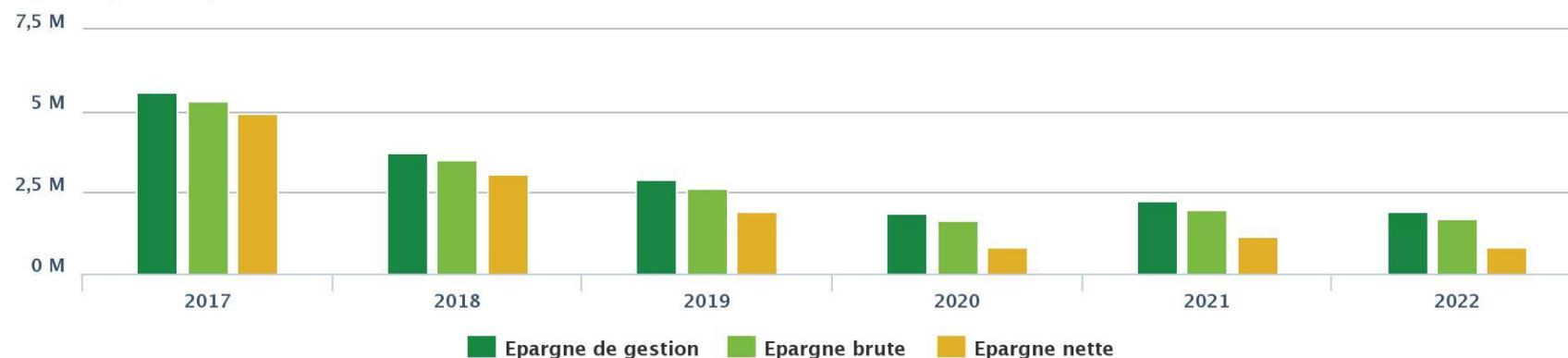


RATIO DE GESTION

Les ratios de gestion sont les indicateurs de suivi de prospective financière qui permettent de fixer la trajectoire de la communauté. Ceux-ci sont régulièrement analysés afin d'actualiser les projections et d'infléchir, si besoin, les orientations budgétaires.

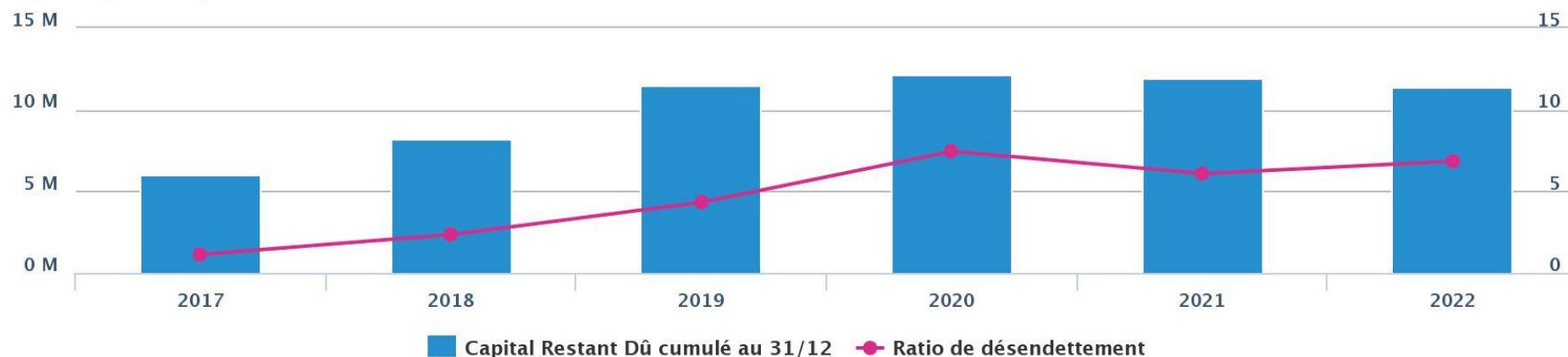
Les Epargnes

Budget Budget Principal > PPI BP2 2019



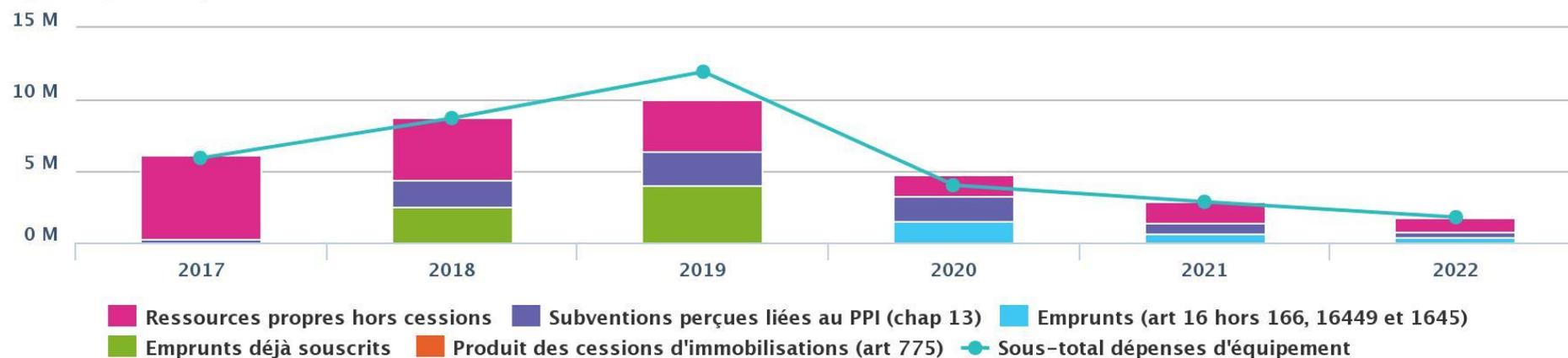
Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Budget Principal > PPI BP2 2019

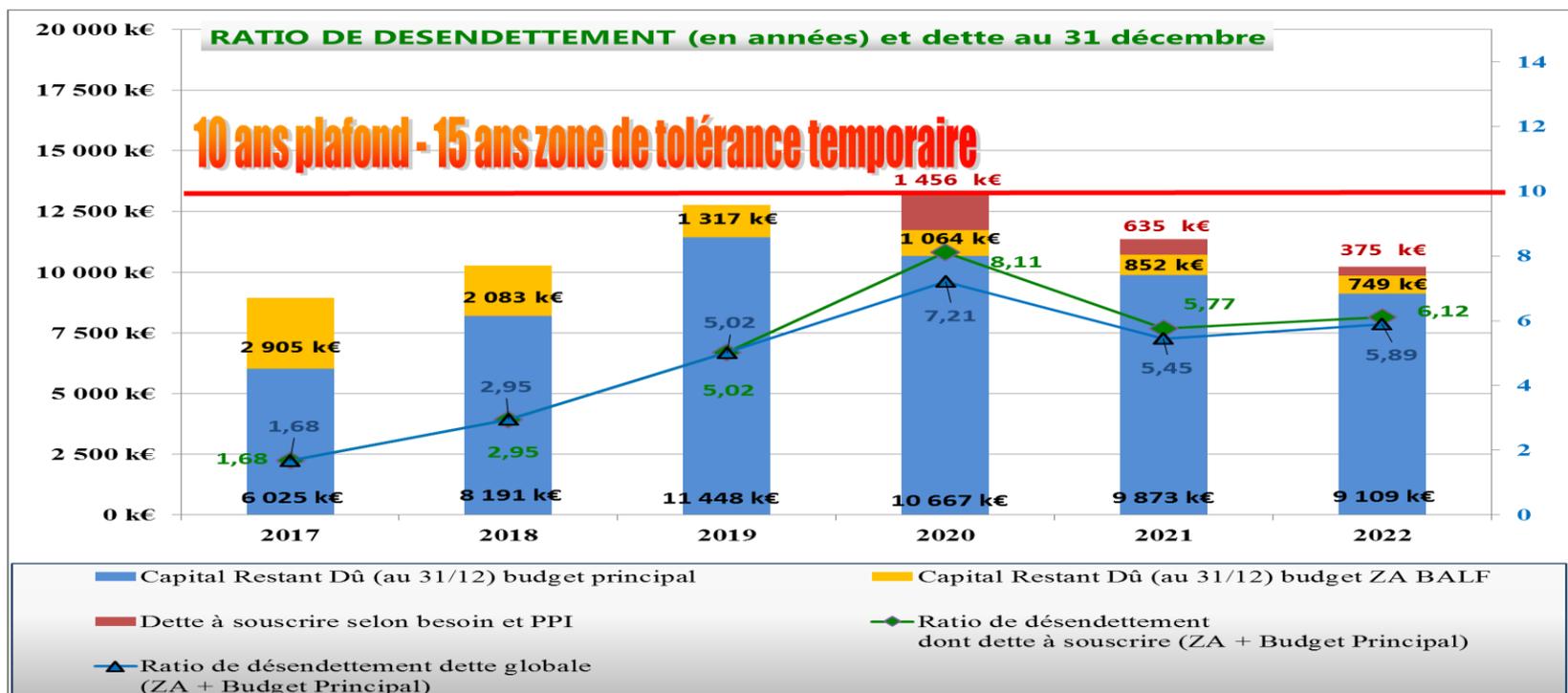


Financement de l'investissement

Budget Budget Principal > PPI BP2 2019



CAPACITE DE DESENETTEMENT SELON PPI	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF BRUTE budget principal	5 319 k€	3 482 k€	2 545 k€	1 627 k€	1 969 k€	1 673 k€
Capital Restant Dû (au 31/12) budget principal	6 025 k€	8 191 k€	11 448 k€	10 667 k€	9 873 k€	9 109 k€
Dette à souscrire selon besoin et PPI				1 456 k€	635 k€	375 k€
Capital Restant Dû (au 31/12) budget principal dette selon prospective	6 025 k€	8 191 k€	11 448 k€	11 346 k€	11 266 k€	16 342 k€
Capital Restant Dû (au 31/12) budget ZA BALF	2 905 k€	2 083 k€	1 317 k€	1 064 k€	852 k€	749 k€
Capital Restant Dû (au 01/01) tous budgets	8 931 k€	10 273 k€	12 765 k€	11 731 k€	10 725 k€	9 859 k€
Capital Restant Dû (au 01/01) tous budgets + dette à souscrire	8 931 k€	10 273 k€	12 765 k€	13 187 k€	11 361 k€	10 234 k€
CAPACITE DE DESENETTEMENT SELON PPI						
Ratio Calculé sur la dette du BP principal	1,13	2,35	4,50	6,56	5,01	5,45
Ratio de désendettement dette globale (ZA + Budget Principal)	1,68	2,95	5,02	7,21	5,45	5,89
Ratio de désendettement dont dette à souscrire (ZA + Budget Principal)	1,68	2,95	5,02	8,11	5,77	6,12



BUDGETS ANNEXES

ZAC DE BEL-AIR-LA-FORET

Le budget annexe de la ZAC Bel Air La Forêt, créé en 2009, a pour but d'assurer la commercialisation de 36 hectares.

A ce jour, 91 663 m² ont été vendus. L'exercice 2018 se clôture avec un exercice à l'équilibre après 3 ans de fort ralentissement des promesses de ventes. L'année écoulée a dépassé les prévisions de vente.

Les principaux investissements en 2019 sont :

- La création d'une agrafe dite 7 sur la phase 2 donnant sur la rue Bataille, des promesses d'acquisition ayant été enregistrées
- Les raccordements des terrains (gaz, électricité eau...) pour lesquels des promesses de ventes pour 14 878 m², à ce jour, ont été signées.

Les autres promesses conditionnées à la création de l'agrafe 7, pour des raisons de prudence, ne seront pas considérées.

Le besoin de financement du budget principal est estimé à 999 k€

BASE DE LOISIRS ETANGS DE HOLLANDE

Cet équipement, situé au cœur de la Forêt de Rambouillet sur un plan d'eau de 4 500 m², a enregistré une aussi bonne année qu'en 2015, avec 40 920 entrées pour une période d'ouverture à la baignade réduite de 2 mois (dès fin juillet 2018).

L'activité vélo en raison d'un marché infructueux n'a pas été proposée en 2018. Un marché est relancé pour cette année.

La restauration est externalisée. La baignade, le mini-golf et les pédalos sont gérés en régie. Depuis 2018, la reprise en régie des canoés a généré une augmentation des recettes liées à cette activité.

Les recettes prévues en 2019 sont de 173 k€.

Cette base nautique s'intègre dans le panel d'offre de la CART avec la piscine des Molières aux Essarts le Roi et celle des Fontaines en rénovation à Rambouillet.

Le besoin de financement du budget principal est estimé à 108 k€.

GEMAPI

La reprise en régie de la gestion quotidienne des eaux sur l'intégralité du territoire est prévue. Le recrutement d'un ingénieur et de techniciens est prévu en 2019. Par ailleurs, la capitalisation de la taxe sur un an a eu lieu pour financer des travaux déjà estimés à plusieurs millions d'euros.

Le montant de la taxe sollicité restera au même montant en 2019 soit 800 000 €.

S.P.A.N.C (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le territoire compte 1627 installations.

Les recrutements, d'un technicien et d'un agent administratif depuis fin 2015, permettent de faire bénéficier aux usagers des subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre de la communication de cette obligation envers le public. C'est la dernière année pour ce dispositif.

Par ailleurs, les subventions départementales et de l'agence de l'eau afin d'aider la mise en conformité des installations des particuliers sont supprimées. Donc, en 2019 seulement 12 particuliers pourront profiter de ce dispositif clos.

Pour mémoire, l'exigence départementale de l'existence d'un schéma directeur d'assainissement (SDA° de moins de 10 ans) pour chaque commune concernée par le programme de réhabilitation a fortement retardé sa mise en action. Seules, 10 communes sont en possession d'un schéma de moins de 10 ans. Ceux sont celles où les interventions auront lieu.

Le contrôle des installations est entièrement externalisé depuis 2018. Les 300 installations restant à contrôler, dans le cadre de l'obligation de 2012, doivent être terminées, de nombreux refus ont été constatés. Les indemnités pour refus de rendez-vous seront lancées, permettant par la suite de créer une redevance, obligatoire et nécessaire à l'autonomie de ce budget.

La tarification a été modifiée et harmonisée pour tout le territoire en début 2018.

Le besoin de financement du budget principal pour 2018 est estimé à 52 k€.

BUDGETS AUTONOMES JURIDIQUEMENT

OFFICE COMMUNAUTAIRE DE TOURISME

Les objectifs demeurent la promotion du territoire auprès d'un large public dans et hors les murs de notre structure avec la présence de l'Office de Tourisme lors des grands événements prévus cette année ainsi que la commercialisation des packages touristiques auprès des Comités d'entreprises afin de mettre en valeur la culture, la nature, les loisirs et les manifestations propres à Rambouillet Territoires.

Il est présent en permanence dans deux bureaux, l'un à Rambouillet et l'autre à Saint-Arnoult-en-Yvelines. En 2019, l'office de tourisme de Rambouillet Territoires prendra place dans des nouveaux locaux à Rambouillet pour permettre un meilleur accueil pour les habitants de la communauté d'agglomération et les visiteurs franciliens, nationaux et étrangers.

Promotion du territoire et Animation du territoire en 2018

- En mai et novembre : participation au Pari Fermier à la Bergerie nationale.
- À chaque période de vacances scolaires, tout au long de l'année, des « visites guidées » tout public sont proposées
- En septembre : organisation des Journées du Patrimoine.
- En octobre : participation au Salon du livre au Perray-en-Yvelines.
- En novembre : manifestation « Gastronomie d'Automne » (23^e édition) ; afin de promouvoir la gastronomie locale, les produits du terroir, les savoir-faire des chefs et artisans du territoire.

Commercialisation de packages touristiques

L'Office de Tourisme a également un rôle « d'agence de voyages » avec des packages touristiques pour les groupes et les individuels. La commercialisation des packages touristiques pour les groupes a été particulièrement faste en 2018 avec des recettes en hausse par rapport à l'année précédente et au montant prévisionnel.

Éléments financiers

Le budget de fonctionnement intègre :

- Les frais de personnel (6 salariés permanents et du personnel saisonnier)
- Les frais liés à l'achat de marchandises et de prestations destinées à la vente en boutique et à la vente de séjours
- Les frais d'édition de supports pour la promotion du territoire,
- Le fonctionnement technique et administratif des deux points d'accueil de l'OT à Rambouillet et à Saint-Arnoult-en-Yvelines

Des recettes propres provenant de la vente de produits en boutique et de la vente de packages touristiques pour les groupes, auxquelles s'ajoutent le reversement par RT de l'intégralité de la taxe de séjour et d'une dotation estimée à 183 k€ en 2019.

C.I.A.S.

Ce budget annexe bénéficie d'une subvention annuelle qui est estimée en 2019 à 1 063 k€.

Le CIAS s'organise en 3 pôles : « Direction » (administratif), « Personnes âgées et/ou en situation de handicap » et « Petite enfance ». Le pôle « Direction » contribue à l'élaboration de la politique sociale du CIAS, définit et conduit le projet d'établissement, assure la direction générale des services, la gestion des ressources humaines et des finances.

Le CIAS a la compétence action intergénérationnelle. Cela se traduit par un service de maintien à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap (avec ses 2 antennes : à Rambouillet et à Ablis) et un service petite enfance qui permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement pour leurs jeunes enfants (âgés de 0 à 4 ans) avec un accueil au sein du réseau de 7 micros-crèches de Rambouillet Territoires - gérées en Délégation de Service Public - ou du Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles (RIAM) doté de 4 antennes.

Son activité peut s'énumérer synthétiquement principalement sur 2019 ainsi :

Axe de travaux complémentaires aux missions initiales et transversaux :

- ✓ Elaboration Projet d'Etablissement, suite diagnostic social partagé, résultat prospective territoriale RT, évolution du CIAS RT.
- ✓ Finalisation diagnostic social partagé, validation plan d'action 2019-2021
- ✓ Mise en place fiches protocoles d'évaluation de l'activité RH, FINANCES, SUIVI DSP MCC, RIAM (indicateurs, tableaux de bord)

POLE PA/PH : MAINTIEN A DOMICILE

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'à celles en situation de handicap. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile de toute personne rencontrant des difficultés pour gérer seule son quotidien, mais dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation, un placement en structure ou une entrée en maison de retraite. La majorité des bénéficiaires a plus de 75 ans.

Les agents sociaux interviennent auprès de 379 foyers (chiffres 2017), répartis dans 33 communes de Rambouillet Territoires (hors, faute de bénéficiaires, dans les communes de Gambaiseuil, Paray-Douaville et Les Bréviaires).

En 2019, les axes de travaux complémentaires aux missions initiales et travaux transversaux sont les suivants :

- ✓ Mise en œuvre suite du diagnostic social partagé,
- ✓ maintien à domicile mise en œuvre plan qualité de service établi pour 5 ans,
- ✓ étude portage repas,
- ✓ actions intergénérationnelle suite au diagnostic santé.

POLE PETITE ENFANCE

Les micro-crèches offrent un lieu d'accueil aux tout-petits, participent à la socialisation de l'enfant afin de le préparer à l'entrée à l'école maternelle, répond à un besoin de mode de garde des parents et propose un accompagnement à la parentalité.

La gestion des micro-crèches a été confiée à « People and Baby » jusque fin 2020 dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Le CIAS est chargé du suivi administratif et financier de la DSP ainsi que des inscriptions.

Les 7 micro-crèches concernées par cette DSP sont les établissements situés à Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière-École, Orcemont, Raizeux, Rambouillet et Sonchamp (respectivement « Les clarifaons », « Les mousserons », « Les lapinous », « La charmeraie », « La petite ronde », « La sablière » et « Les lucioles »).

La capacité d'accueil est de 66 berceaux dans l'ensemble de ces établissements. En 2017, 85 enfants ont bénéficié d'une place dans l'une des micro-crèches de RT, grâce à un fonctionnement en multi-accueil. Pour proposer ces 85 places, le personnel du CIAS a été amené à traiter 187 dossiers de demandes d'inscription.

La mixité territoriale imposée est respectée sur l'ensemble des structures avec une forte représentation d'enfants habitants les communes - ou celles limitrophes - où sont implantés les établissements.

Toutes les places en micro-crèches sont attribuées. Le fonctionnement en multi-accueil permet d'augmenter le nombre d'enfants accueillis. des commissions d'attribution de berceaux ont lieux (2 en moyenne).

En 2019, les axes de travaux complémentaires sont les suivants :

- ✓ gestion, suivi de la délégation de service public (DSP)
- ✓ participation à l'étude pour la création de deux nouvelles Micro crèche
- ✓ plan qualité
- ✓ RIAM déploiement d'une permanence à Bonnelles, étude d'activité ponctuelle dans certaines communes
- ✓ actions soutien à la parentalité pour l'ensemble des familles du territoire

NOTA

Les versements des subventions sont conditionnés au besoin budgétaire effectif en fonction du taux de réalisation des recettes et des dépenses des budgets annexes.

ANNEXES

DGF

La DGF des communes comprend :

La dotation forfaitaire des communes

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation nationale de péréquation (DNP)

La dotation forfaitaire des communes et ses 5 composantes

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Cette dotation se décompose en cinq parts :

une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;

une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;

une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;

une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

RAMBOUILLET TERRITOIRES

« Le rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget(...). Il décrit sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire(...). Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation(...). La présentation de ce rapport est l'opportunité d'échanges pour mieux prendre en compte le développement durable dans les politiques, programmes et projets, de poser des questionnements visant la cohérence entre politiques locales. » *Extrait du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales*

Le rapport a pour objectif d'analyser les impacts des actions, des politiques et des programmes menés à l'échelle du territoire, sur l'ensemble des 5 finalités du développement durable qui sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La protection des milieux et des ressources et la préservation de la biodiversité
- La prise en compte du bien-être et de la qualité de vie des populations
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

SITUATION ACTUELLE

Par délibération du 4 juillet 2017, les élus communautaires ont décidé de mettre en œuvre un PCAET répondant aux obligations réglementaires et tenant compte des caractéristiques du territoire. Cette démarche comportera à terme un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Cette démarche est en cours de réalisation et la phase du diagnostic est finalisée.

Cet état des lieux comprend :

- Une **analyse de la consommation énergétique finale**
- Une estimation des **émissions territoriales de GES et polluants**, et une analyse de leur possibilité de réduction.
- Une **présentation des réseaux de transport** et de distribution d'énergie (gaz, électricité, chaleur), de leurs enjeux et une analyse des options de développements de ces réseaux.
- **Un état de la production d'EnR** : électricité (éolien, photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, ainsi qu'une estimation du potentiel de développement de ces énergies, du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.
- **Une estimation de la séquestration nette de CO2** et de ses potentiels de développement en identifiant à minima les sols agricoles et les forêts et les changements d'affectations possible, et l'utilisation de la biomasse en remplacement de combustible fossile et de matériaux de construction.
- **Une analyse de la vulnérabilité du territoire** aux effets du changement climatique.

Rambouillet Territoires a réalisé un diagnostic territorial ainsi qu'un diagnostic de son patrimoine et de ses services

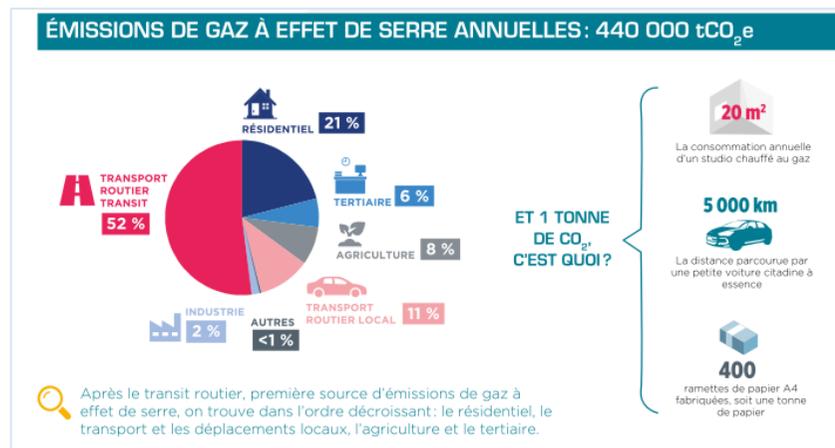
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial fait ressortir deux enjeux prioritaires avec une empreinte carbone et une consommation d'énergie importantes pour le résidentiel et pour le transport/mobilité. Ces deux secteurs sont tributaires d'une proportion importante d'énergie fossile (73% de l'énergie consommée).

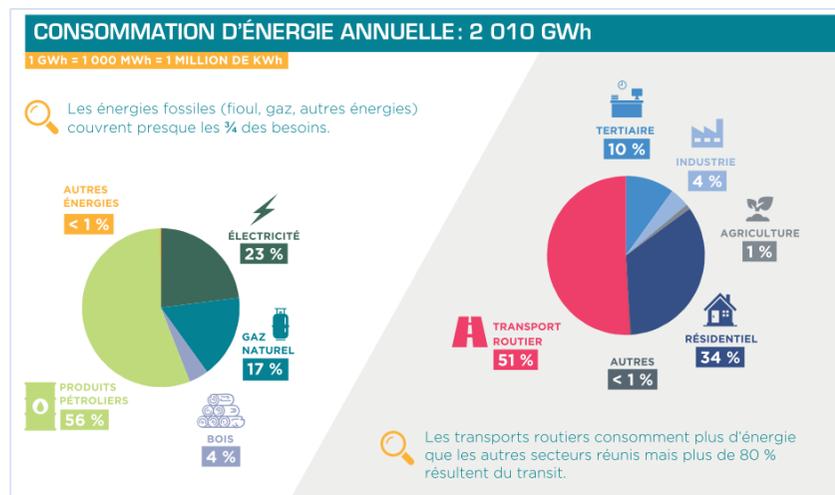
Les trois autres secteurs sont le tertiaire, l'agriculture et l'industrie dans l'ordre décroissant des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant le résidentiel, la consommation d'énergie moyenne par logement est en baisse mais à un rythme insuffisant pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique d'août 2015.

Émissions territoriales de gaz à effet de serre - extrait du diagnostic territorial du PCAET
extrait du diagnostic territorial du PCAET



Consommation annuelle d'énergie - extrait du diagnostic territorial du PCAET
extrait du diagnostic territorial du PCAET



La production d'énergies renouvelables couvre moins de 4% des besoins en énergie mais les gisements sont importants pour le bois, le solaire (photovoltaïque et thermique), l'éolien, les pompes à chaleur et la méthanisation.

La qualité de l'air est relativement bonne sur le territoire avec deux exceptions :

- La quantité importante d'ozone à certaines périodes de l'année (périodes estivales consécutives à des épisodes de fortes pollutions de Paris et de sa proche couronne),
- Les communes situées dans le sud du territoire sont tributaires des deux autoroutes mais aussi des trajectoires d'atterrissage des avions d'Orly par vents dominants d'Est.

Les vulnérabilités suivantes sont identifiées : santé (vagues de chaleur et canicules), agriculture (vagues de chaleur, canicules, changement dans le cycle de gelées), forêt (vague de chaleur et canicules, tempêtes et épisodes de vents violents, feux de forêt), biodiversité (augmentation de la température, changement dans le cycle des gelées, vagues de chaleur et canicules). Ces dérèglements sont des causes probables de fortes modifications touchant l'ensemble du territoire telles que l'apparition d'espèces invasives, la disparation de la faune et de la flore ainsi que l'émergence de maladies infectieuses.

DIAGNOSTIC PATRIMOINE ET SERVICES

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre porte sur l'intégralité des émissions engendrées par l'activité de Rambouillet Territoires et par les services qu'elle rend.

Le tableau et le graphique ci-dessous récapitulent la répartition par poste des émissions de gaz à effet de serre de Rambouillet Territoires. Ils permettent de visualiser l'importance relative de chaque poste d'émissions.

	Émissions, en tCO ₂ e	Émissions en répartition (%)
Energie	1 035	31%
Achats	136	4%
Fret	0,3	0%
Déplacements	1 013	31%
Déchets	5	0%
Immobilisations	1 105	34%
TOTAL	3 295	100%

On constate que les postes les plus significatifs de ce bilan sont :

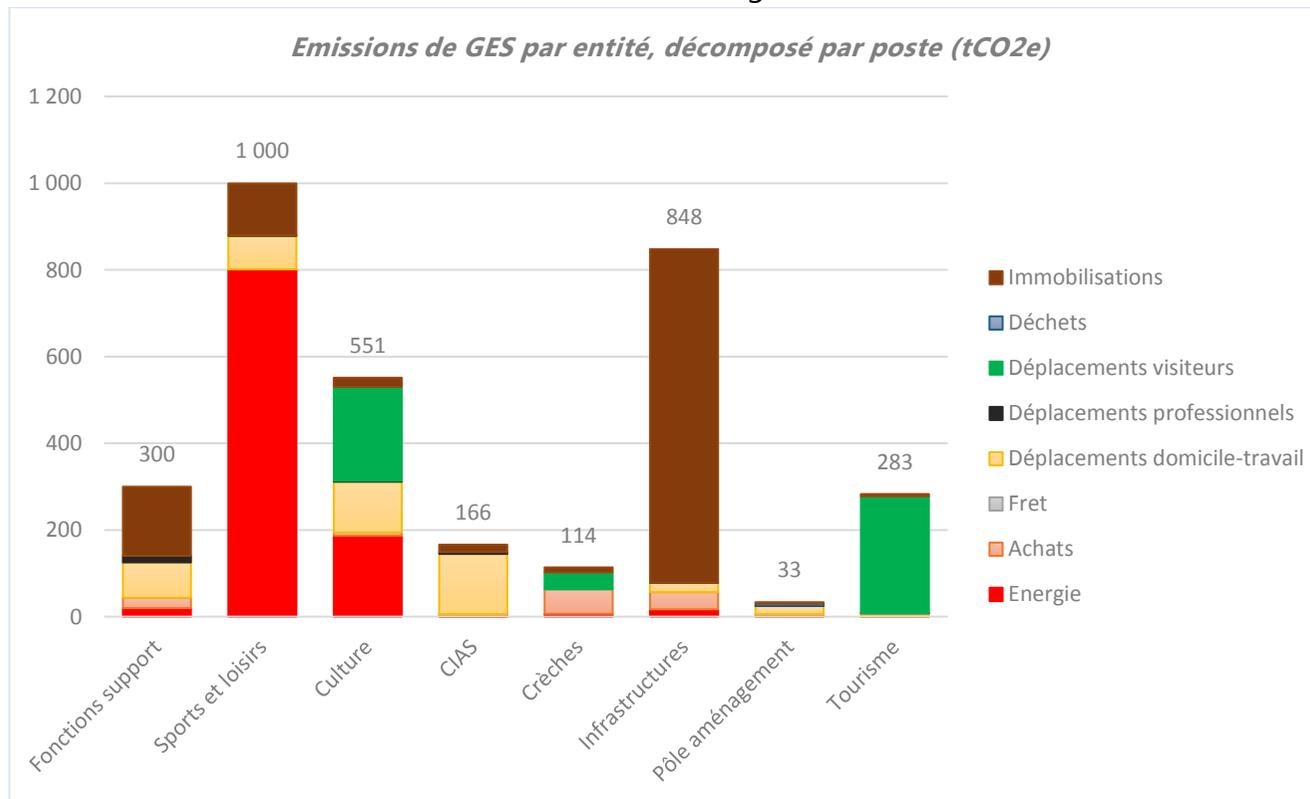
- Les immobilisations : Elles se répartissent entre la voirie (66% de ce poste), les bâtiments (24% de ce poste), les parkings (5% de ce poste), le parc informatique et électroménager (3% de ce poste) et les véhicules, vélos à assistance électrique et le mobilier (1% de ce poste). Pour tous ces postes, les émissions liées à la construction de ces biens sont divisées par le nombre d'années correspondant à leur amortissement.
- L'énergie consommée dans les bâtiments et l'éclairage public.
- Les déplacements : Ils se répartissent entre les déplacements des visiteurs et usagers des services (52% de ce poste), les déplacements domicile-travail (46% de ce poste) et les déplacements professionnels (2% de ce poste).

Compte tenu des compétences de Rambouillet Territoires, 8 entités ont été distinguées pour le diagnostic :

- Les fonctions support
- Les services sports et loisirs
- La direction de la culture
- Le CIAS
- Les micro-crèches
- Les infrastructures
- Le Pôle aménagement du territoire
- Le Tourisme

La répartition des émissions suivant ces différentes entités permet de faire le constat suivant :

- Les entités les plus émettrices sont « Sports et loisirs » et « Infrastructures » dont les émissions sont supérieures à 1 000 tCO_{2e}.
- Un deuxième groupe d'entités a des émissions entre 100 et 550 tCO_{2e} : « Culture », « Fonctions support », « Tourisme », « CIAS » et « Crèches ».
- Enfin la dernière entité émet moins de 100 tCO_{2e} : « Pôle aménagement ».



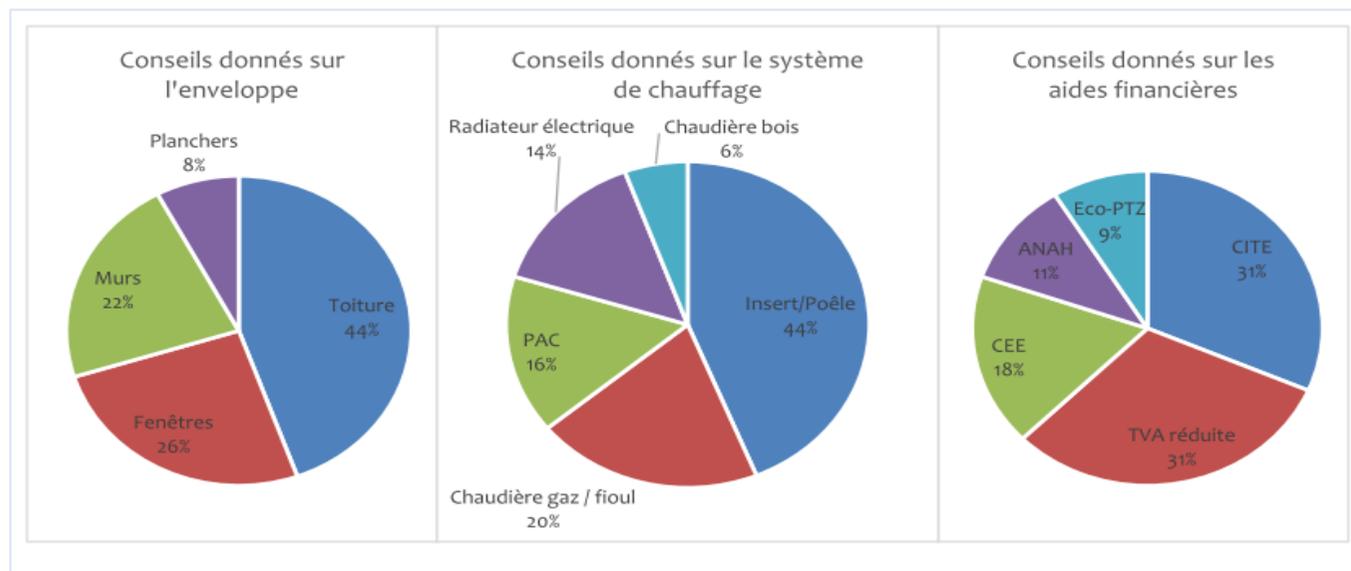
ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La sensibilisation et l'accompagnement des communes

Les communes de Rambouillet Territoires de moins de 10 000 habitants peuvent être accompagnées par un conseiller en énergie partagé. Celui-ci a pour principal objectif de les guider afin de trouver des solutions pour gérer efficacement l'énergie de leur collectivité. En 2018, 4 communes étaient dans le dispositif.

UN OUTIL D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS DES PARTICULIERS AUX ECONOMIES D'ENERGIE

Des conseils neutres et objectifs sont apportés aux particuliers afin de les aider pour maîtriser leur consommation d'énergie et pour entreprendre des travaux de rénovation. Des permanences hebdomadaires PRIS-EIE sont tenues dans des communes de Rambouillet et de Saint-Arnoult-en-Yvelines depuis octobre 2015. Fin 2018, la permanence de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été fermée et dorénavant les habitants sont accueillis dans un lieu unique au siège du SITREVA.



Caractéristique des conseils apportés dans les permanences PRIS-EIE

DES MESURES EN FAVEUR DE DEPLACEMENTS PLUS RESPONSABLES

Rambouillet Territoires étant lauréate de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », a pu bénéficier d'aide financière pour accompagner les communes de Bonnelles et Auffargis à l'acquisition de véhicules électriques et l'aménagement d'itinéraires cyclables.

La flotte des véhicules de service de Rambouillet Territoires est composée en partie de voitures électriques (5) et la totalité des véhicules sont gérés par un système d'autopartage. Les agents ont aussi la possibilité de se déplacer en utilisant 2 vélos à assistance électrique, 2 autres vélos sont en prêts à l'office communautaire de tourisme. Parallèlement, afin de réduire leurs déplacements, les agents communautaires peuvent télétravailler.

AXES DE REFLEXION

Sur la base d'un diagnostic consolidé et en se fixant des objectifs ambitieux et atteignables, Rambouillet Territoires se doit d'élaborer des plans d'actions répondant à tous ces défis :

- En premier lieu : **réduire les émissions de gaz à effet de serre**,
- et pour cela, **réduire prioritairement la consommation d'énergie fossile ; toutes les économies d'énergie** étant bonnes,
- **Développer les énergies renouvelables** pour substituer de nouveau au maximum les énergies fossiles,
- Ce faisant, **les polluants atmosphériques iront diminuant ...**
- **Rétablir la capacité de séquestration** des écosystèmes, et particulièrement des terres agricoles.
- Enfin, puisque le climat a changé, et changera encore, rendant plus difficiles les productions agricoles et la vie quotidienne de chacun : **activer les capacités d'adaptation** pour préserver les plus fragiles, ainsi que les activités économiques trop dépendants du climat et/ou du coût de l'énergie.

Les consommations d'énergie et, plus largement, les émissions de gaz à effet de serre sont en lien étroit avec la problématique de raréfaction des énergies d'origine fossile et par conséquent avec les aléas sur les prix de ces énergies. Le prix des énergies ayant un effet sur le prix de tous les biens fabriqués et les services fournis, derrière toutes les émissions de gaz à effet de serre, se cachent de potentiels surcoûts.

Se pose alors la question: **quel territoire voulons-nous pour demain ?** ... en couvrant des problématiques et domaines très variés : résilience, sobriété, activités économiques, précarité énergétique, santé, déplacements, services à la population, sécurité ...

La protection des milieux et des ressources et la préservation de la biodiversité

SITUATION ACTUELLE

S'étendant sur une surface d'environ 635 km², le territoire de l'EPCI recouvre 4 entités paysagères bien distinctes :

- La forêt domaniale de Rambouillet et la vallée de Chevreuse (à l'origine du Parc Naturel Régional éponyme) au nord ;
- Des zones urbanisées et cultivées dites « les clairières » (est et ouest) ;
- Les plateaux de Sonchamp et d'Ablis au sud, qui composent ce qui est communément appelé « la petite Beauce » ;
- Le sud-est du territoire marque également l'amont de la vallée de l'Orge.

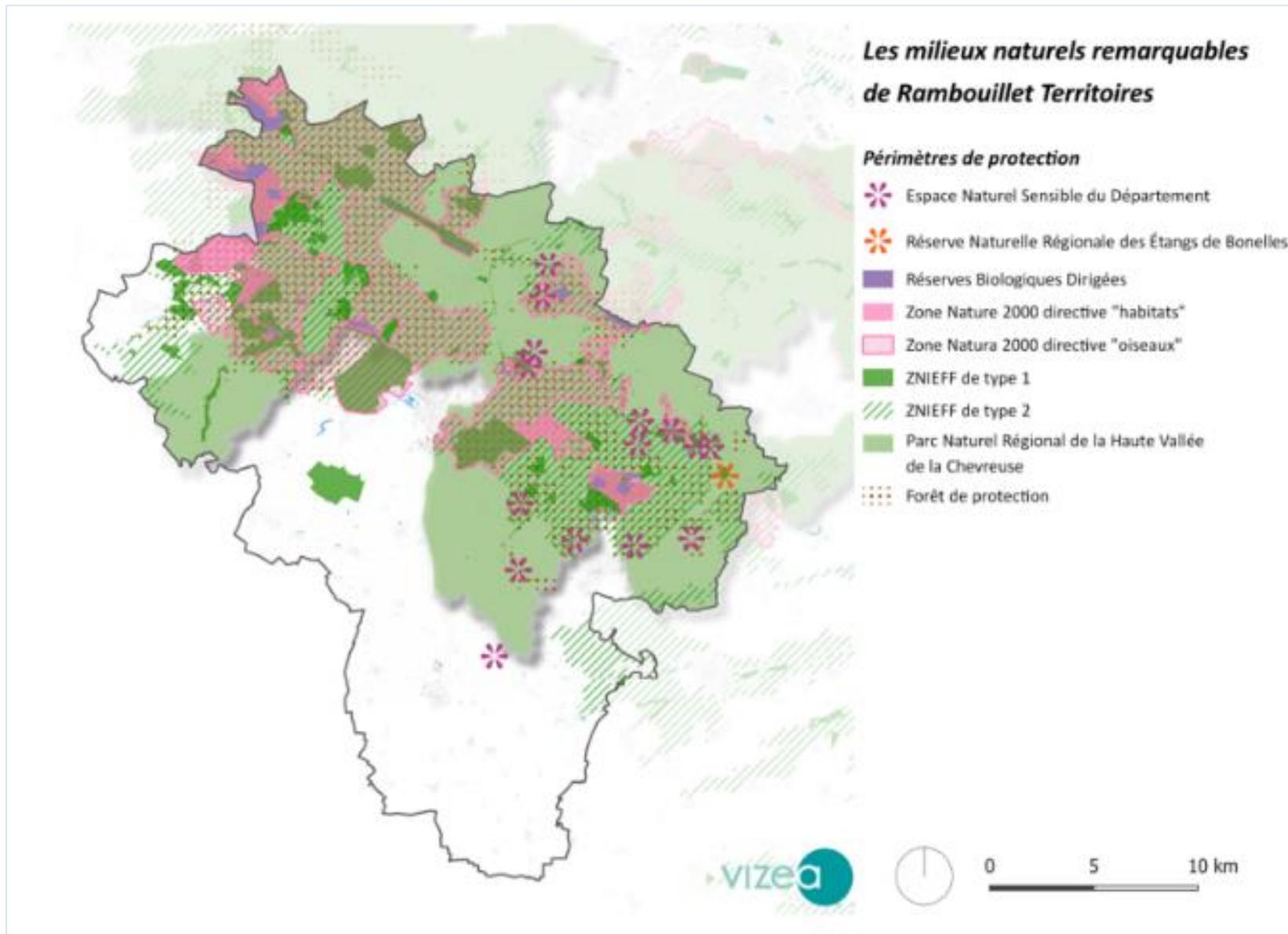
Ce grand paysage est le fruit de formations naturelles géologiques, d'une topographie et d'un façonnage de l'Homme qui en caractérise sa diversité et sa richesse.

Le territoire dispose d'une richesse écologique exceptionnelle qui est à l'origine de nombreux périmètres de protections réglementaires telles que les zones Natura 2000 et ZNIEFF. Le patrimoine naturel de Rambouillet Territoires compose une grande continuité écologique du sud-ouest parisien essentielle au bon fonctionnement du réseau écologique régional.

Trois zones Natura 2000 sont identifiées sur le secteur de Rambouillet Territoires :

- le massif de Rambouillet et les zones humides proches constituant une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « oiseaux » sur une surface d'un peu plus de 17 000 hectares qui est intersectée par les deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- la forêt de Rambouillet, ZSC au titre de la directive « habitat » d'une surface de 1 991 hectares;
- les tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines ZSC au titre de la directive « habitat » d'une superficie de 820 hectares.

La forêt de Rambouillet est également classée « forêt de protection » par le décret du 11 septembre 2009 (art. L 411-1 à L413-1 et R 411-1 à 413-4 du Code Forestier). Il s'agit du statut de protection le plus fort pour une forêt. L'objectif est d'y protéger l'ancien massif royal qui possède une richesse écologique remarquable.



Le nord du territoire est concerné par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. 18 communes appartiennent en totalité au PNR (Auffargis, Bonnelles, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Clairefontaine-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Hermeray, Longvilliers, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines) et une commune l'est en partie (Rambouillet). Le PNR regroupe un ensemble de sites naturels, culturels et historiques remarquables où le développement doit être compatible avec la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

Le périmètre de Rambouillet Territoires est contenu dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie et est concerné par trois SAGE (Mauldre, Orge et Yvette, Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés). Ce périmètre est concerné par 3 entités hydrogéologiques souterraines.

En 2018 4 syndicats intercommunaux sont chargés d'assurer l'alimentation en eau potable des communes du territoire ainsi que 3 syndicats indépendants pour les communes de Rambouillet, Bonnelles et Bullion. Il est à noter qu'à partir du 1er janvier 2020, la Communauté d'agglomération détiendra ces compétences sur l'ensemble de son territoire (art. L.211-7 du code de l'environnement). La qualité de l'eau de consommation distribuée est globalement bonne et conformes aux normes. La qualité de la ressource en eau du territoire est néanmoins soumise aux pressions exercées par l'agriculture, l'industrie et les rejets urbains.

Le territoire possède un réseau hydrographique plutôt dense. Au total, 47 bassins versant composent ou recoupent le territoire. L'Orge et la Rémarde à l'est constituent les cours d'eau principaux tandis que la Gloriette, la Guéville, la Rabette, la Guesle, la Drouette ou encore la Vesgre composent le réseau hydrographique secondaire. Tous les cours d'eau naissent sur le territoire, avant de s'écouler hors de celui-ci. Une solidarité amont/aval s'impose ainsi afin de ne pas dégrader la qualité des eaux superficielles sur les territoires voisins et accentuer le phénomène d'inondation. .

Plusieurs communes sont concernées par la présence de zones d'expansion de crue des cours d'eau non domaniaux. Ainsi, 28 communes sont dotées, par arrêté préfectoral du 2 novembre 1992, d'un périmètre de risque au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme, qui régit l'utilisation des sols et l'aménagement dans les zones inondables concernées. Deux communes sont concernées par le PPRI de l'Orge et de la Sallemouille, approuvé par arrêté préfectoral le 16 juin 2017 : Saint-Martin-de-Bréthencourt et Saint-Mesme. Une large partie du territoire est également concernée par un risque potentiel de débordement de nappe Il s'agit notamment de la vallée de Chevreuse au nord du territoire, la vallée de la Rémarde à l'ouest ou encore de celle de la Rabette. A plusieurs reprises, des inondations ont fortement impacté certaines villes du territoire dont Rambouillet.

Le traitement des eaux usées du territoire dépend, pour la majorité des communes, de syndicats intercommunaux ; seule la commune de Rambouillet a conservé la gestion autonome de l'assainissement) :

- Syndicat Mixte du bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO)
- Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (SIRR)
- Syndicat Intercommunal d'assainissement des sources de l'Yvette (SIASY)
- Syndicat Mixte des Trois-Rivières (SM3R)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement et Eau Potable de la région d'Ablis (SIAEP)

Presque toutes les communes sont équipées d'une station d'épuration ou sont en cours d'équipement. 90% des résidences sont connectées au réseau d'assainissement collectif tandis que 10% seraient en réseau individuel. De nombreuses communes du territoire ont fait l'objet de travaux de raccordement depuis, néanmoins des communes comme Hermeray, Gambaiseuil, Paray-Douaville sont encore à plus de 85% en réseau individuel. En 2016, 1200 installations individuelles étaient recensées. L'assainissement non-collectif est géré en régie par Rambouillet Territoires qui assure le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU RESPECT DE LA BIODIVERSITE

Rambouillet Territoires détient à présent 2 ruchers pédagogiques (l'un à Rambouillet, l'autre à Ablis) dont les décorations des ruches ont été confiées à des écoles et centre de loisirs de son territoire. Via une convention, Rambouillet territoires confie au Conservatoire de l'Abeilles Noire d'Île-de-France (CANIF) les actions apicoles et les animations sur le thème des abeilles.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC a pour mission la vérification du bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome en s'assurant de leur bon état, de l'écoulement des effluents, de la vidange régulière et du contrôle de la qualité des rejets. Il apporte aussi des conseils aux particuliers.

Des projets communaux valorisés au niveau régional

La commune de Bonnelles est distinguée par le « Prix régional Île-de-France 2018 » décerné par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF). Ce prix récompense entre autres son action pour la mise en place d'un plan de gestion communal, un plan d'éclairage nocturne adapté, le passage au zéro pesticide, la végétalisation des trottoirs avec les habitants et la gestion intégrée de l'eau (assainissement avec filtres plantés, récupération des eaux pluviales, fleurissement à base de plantes vivaces).

La Boissière-École est identifiée par l'IAU comme « « hauts lieux de la transition » en raison de ses nombreuses initiatives : l'unité de méthanisation de la ferme de la Tremblaye, une écostation d'épuration, une piste informelle, une chaufferie biomasse, la restauration écologique de la Maltorne...

AXES DE REFLEXION

Rambouillet Territoires jouit d'un patrimoine naturel abondant, remarquable ou ordinaire majoritairement protégé. Il constitue une maille importante de la trame verte et bleue régionale. Cette richesse est néanmoins sous pression de l'étalement urbain et vulnérable aux effets du changement climatique. De plus, de grosses infrastructures de transport (RN10, A10, A11, LGV) viennent fragiliser la cohérence paysagère et créer des coupures.

Son réseau hydrographique est très dense et la ressource en eau est vulnérable d'un point de vue qualitatif.

Dans ce contexte les enjeux sont multiples pour Rambouillet Territoires :

- Renforcer les continuités écologiques essentielles au fonctionnement de la trame verte et bleue régionale afin d'assurer un brassage génétique nécessaire au maintien d'une biodiversité et offrant des conditions favorables aux déplacements des espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie ;
- Un enjeu de maintien et de préservation général de cette exceptionnelle biodiversité à prendre en compte dans les projets et démarches en cours d'élaboration : concilier le développement des énergies renouvelables (filiale bois-énergie) et la protection du massif forestier ; la menace potentielle d'un développement éolien sur l'avifaune ; développer une mobilité plus respectueuse de la nature ; lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ;
- Maintenir et valoriser les paysages agricoles ouverts, au sud pour conserver des « espaces de respirations » ;
- Préserver la qualité du réseau hydrographique superficiel notamment en réduisant l'impact de l'activité agricole et industrielle ;
- Préserver et maintenir la qualité et la quantité des ressources en eaux souterraines en réduisant les apports en nitrates et en produits phytosanitaires (épandages, intrants etc.) ;
- Réduire les prélèvements sur une ressource en eau qui peut s'avérer fragile dans un contexte de changement climatique.
- Concilier écologie et sécurité dans le cadre de la compétence GEMAPI afin de gérer au mieux les milieux aquatiques pour éviter les inondations en zones urbanisées.

La prise en compte du bien-être et de la qualité de vie des populations

SITUATION ACTUELLE

La population de Rambouillet Territoires (territoire géographique 2017) a augmenté de 1,89 % entre 2015 et 2017. Les communes d'Orcemont, de Raizeux et les Essarts-le-Roi ont connu les plus fortes variations avec respectivement +2,3 %, +1,7 % et +1,4 %, tandis que La Celles-les-Bordes, Gambaiseuil et Vieille-église-en-Yvelines ont observé des baisses de plus de 2%.

Le patrimoine naturel participe à l'attractivité du territoire et garantit à la fois une qualité de vie indéniable pour ses habitants, qui souhaitent la conserver, et un potentiel important d'activités pour ses visiteurs (tourisme, loisirs...). A cela s'ajoutent les différents services et activités proposés par l'ensemble de la collectivité.

La ville de Rambouillet possède la plupart des services publics majeurs (Sous-préfecture, centre des impôts et trésorerie, bureau de poste, centres sociaux, commissariat de police, police municipale et gendarmerie...). Parmi les autres communes, quelques-unes possèdent également des services publics, tels que la Poste qui est présente sur 11 communes. Par ailleurs, on note la présence d'un centre de secours et de la gendarmerie.

La quasi-totalité des communes du territoire possède un groupe élémentaire accueillant des élèves de la maternelle au primaire. Seules les communes de Gambaiseuil, d'Orsonville et de Paray-Douaville, ne disposent pas d'école. Concernant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, les étudiants peuvent trouver plusieurs établissements à Rambouillet (IUT, BTS, centres de formations...).

Pour l'accueil des personnes âgées, la commune de Rambouillet possède trois maisons de retraite publiques et une résidence privée médicalisée. Les communes d'Ablis, des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines, de Saint-Léger-en-Yvelines, de Gazeran, de Poigny-la-Forêt et de Clairefontaine-en-Yvelines possèdent également chacune une maison de retraite.

Le territoire bénéficie d'un centre hospitalier général à Rambouillet et d'un hôpital de pédiatrie et de rééducation à Bullion, qui permettent de proposer une offre de soins de proximité assez complète. Les personnes âgées bénéficient de l'aide à domicile via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Rambouillet Territoires ou d'autres structures privées. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) interviennent auprès de différents publics dans d'autres domaines au niveau communal.

On trouve, sur le territoire, une faible vacance de logements (5 %) ainsi que des conditions d'accessibilité difficiles : des loyers et charges élevés et un manque de logements locatifs, en particulier sociaux.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Des infrastructures routières à disposition des usagers

Dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire », Rambouillet Territoires entretient 136 km de voiries d'intérêt communautaire et gère les espaces verts du parc d'activités Bel Air - La Forêt. Le parking de Gazeran est gratuit, ce qui permet de faciliter l'intermodalité (accès aux aires de covoiturage et aux transports en commun).

Des projets de mobilité durable et innovante

Pour accompagner le développement des véhicules électriques, Rambouillet Territoires met en place un réseau de bornes de recharge sur la voie publique, en liaison étroite avec les communes de la communauté d'agglomération afin de créer un maillage cohérent.

Depuis le 1er janvier 2017, Rambouillet Territoires participe également à l'organisation du transport de personnes sur son territoire. La communauté d'agglomération est l'interlocutrice entre Île-de-France Mobilités et les transporteurs pour améliorer les déplacements sur le territoire.

Pour préparer l'avenir en matière de transport et trouver des solutions qui soient basées sur l'innovation et l'expérimentation, a été mise en place une communauté d'usagers (Mobilab) qui sont à la fois acteurs et collaborateurs pour s'associer aux projets de la communauté d'agglomération en matière de mobilité innovante. C'est un espace d'expression et de réflexion collaborative : ateliers d'échanges, démonstrations, expérimentations/tests...

Des aides financières pour accompagner les projets de rénovation

La communauté d'agglomération verse aux habitants du territoire des subventions pour l'amélioration et l'adaptation de l'habitat. La volonté est de maintenir à domicile des personnes semi-dépendantes, de réaliser des travaux de mise aux normes et d'économies d'énergie ainsi que l'acquisition d'équipements (de chauffage et/ou de ventilation) dans les logements.

Parallèlement, des aides financières sont accordées aux habitants qui installent des dispositifs de récupération d'eau de pluie.

Des services et équipements intercommunaux à disposition des usagers

Rambouillet Territoires a réalisé 19 aires de jeux et 22 terrains multisports répartis sur tout le territoire. Ces équipements sont en libre accès.

Le conservatoire Gabriel FAURÉ (labellisé « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » par le ministère de la Culture), propose via ses deux établissements l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il organise des évènements (gala de danse, concert des orchestres, théâtre, auditions, concerts professionnels, résidences artistiques...) en les programmant dans d'autres communes de Rambouillet Territoires pour se rapprocher des habitants et diversifier l'offre culturelle, y compris en milieu rural.

Rambouillet Territoires met à disposition des usagers 2 piscines et une base nautique afin d'accueillir un large public.

Dans le cadre de sa compétence Technologies de l'Information et de la Communication, Rambouillet Territoires a créé 3 cyberspaces dont les activités sont diverses : initiation à l'informatique, perfectionnement aux nouvelles technologies (tablette, smartphone, sécurité...), ateliers thématiques (retouche photo, montage vidéo, Internet...). Des plages sont aussi réservées à la libre consultation.

AXES DE REFLEXION

En tant que territoire disposant d'un patrimoine naturel remarquable, Rambouillet Territoires se doit d'instaurer une cohabitation la plus équilibrée possible entre les activités humaines et les activités naturelles. La réduction des risques de pollution des espaces et de destruction des ressources doivent aller de pair avec une valorisation raisonnée des richesses naturelles, offrant des services écologiques parfois indispensables au bien-être de la population. La pression de l'urbanisation peut constituer un risque pour l'équilibre de cet environnement. La réduction des différents risques (naturels, technologiques et pollutions diverses) et leur prévention sont des enjeux majeurs afin de garantir la sécurité, le bien-être et la qualité de vie des populations.

Il s'agit aussi de répondre aux besoins en équipements et en services, adaptés à la population existante et à venir, en prévoyant notamment son vieillissement (besoins en équipements pour personnes âgées) et l'accueil de jeunes ménages avec enfants.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

SITUATION ACTUELLE

En 2014, la part des enfants âgés de 0 à 14 ans représentait 19,27 % de la population de Rambouillet Territoires. La part des personnes âgées de 15 à 29 ans était de 16,53 % et celle des 30 à 44 ans de 18,96 %. La part des personnes âgées de 0 à 44 ans est globalement inférieure aux niveaux départemental et régional ; la tendance inverse est observée pour les personnes âgées de 45 ans et plus. Toutefois, en 2014, les moins de 20 ans représentaient un peu plus de 25 % de la population de Rambouillet Territoires, soit sensiblement la même part qu'au niveau de l'Île de France, et légèrement supérieure au niveau national. On observe ainsi un vieillissement de la population dû d'une part à l'allongement de la durée de vie et d'autre part à la faible natalité dans la période récente, qui a fait diminuer la part des jeunes.

L'offre d'accueil pour la petite enfance comprend 24 établissements d'accueil du jeune enfant (Multi accueil, halte-garderie, micro-crèche, crèche collective, crèche familiale) et 353 Assistants Maternels Indépendants, 3 maisons d'assistants maternels. Selon certaines familles, la recherche du mode de garde est compliquée, épuisante et stressante. Cette recherche et ce choix ont un impact à la fois sur la vie professionnelle et sur la vie familiale.

Concernant l'accueil péri et extra-scolaire, toutes les communes du territoire disposant d'une école proposent un accueil sur les temps périscolaires. Deux mairies proposent également un accueil le mercredi en journée complète, hors vacances scolaires.

Des espaces jeunes (de détente et de loisirs encadrés) permettent aux 11-17 ans de se retrouver dans un espace qui leur est réservé. Des activités régulières ou ponctuelles sont mises en place par les animateurs ou à la demande des jeunes. Les espaces jeunes peuvent également organiser des sorties tout au long de l'année, des concerts, des repas, des rencontres sportives et culturelles, des soirées à thèmes.

Des équipements de loisirs sont présents sur le territoire même si certains semblent méconnus. Par ailleurs, il est à noter que tous les équipements ne sont pas adaptés en termes d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.

Plusieurs services d'aide à domicile pour les aînés sont présents sur le territoire. Les plus connus sont le CIAS de Rambouillet Territoires et l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) qui interviennent sur l'ensemble du territoire intercommunal et qui proposent aussi le portage de repas. Des activités culturelles et de loisirs sont proposées à destination des seniors. Celles-ci peuvent être mises en place par les communes, les clubs des aînés ou les associations.

Les associations sont très nombreuses sur le territoire, qu'il s'agisse d'associations sportives, culturelles, environnementales ou de loisirs. Elles sont souvent soutenues par les communes (mise à disposition de locaux, subventions...). Cependant, elles ont du mal à renouveler leurs dirigeants (souvent des retraités) et à mobiliser de nouveaux publics. Les jeunes des communes rurales de Rambouillet Territoires sont parfois contraints de se déplacer hors du territoire pour avoir accès à des activités sportives et culturelles.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) très actif

Les communes membres de Rambouillet Territoires ont délégué la compétence « action générationnelle et intergénérationnelle » au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), créé en 2005 et composé de 2 pôles :

- Le pôle « personnes âgées et/ou en situation de handicap » : favoriser le maintien à domicile ;
- Le pôle « petite enfance » : possibilité aux familles de bénéficier d'un service d'accompagnement pour accueillir les jeunes enfants (de la naissance à 4 ans) avec :
 - un mode de garde collectif dans l'une des 7 micros-crèches de Rambouillet Territoires
 - un service Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM), composé de 4 antennes. Les RIAM sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des enfants, des familles et des assistants maternels.

Le CIAS élabore et actualise un diagnostic social partagé pour partager des informations, connaître les besoins prégnants des populations sur le territoire communautaire, déterminer les priorités sur le territoire communautaire et constituer une aide à la décision politique en vue d'élaborer un projet social de territoire.

L'accueil des gens du voyage

Rambouillet Territoires répond à ses objectifs en mettant à disposition 3 aires d'accueil des gens du voyage d'une capacité totale de 70 caravanes.

AXE DE REFLEXION

Rambouillet Territoires connaît un double phénomène. D'une part, le vieillissement progressif de la population, assorti d'un coût élevé du foncier, contribue à exclure les jeunes ménages qui ne peuvent s'offrir le même cadre de vie. D'autre part, le développement du territoire dépend davantage du solde migratoire que du renouvellement des générations, les jeunes préférant quitter le territoire pour se former ou trouver un emploi.

Les nombreuses actions portées par Rambouillet Territoires et son CIAS doivent concourir à apporter des réponses aux questions clés pour le territoire notamment :

- Comment permettre aux jeunes de tous les âges de s'épanouir sur le territoire ?
- Comment mieux connaître les attentes de publics spécifiques comme les jeunes et les personnes âgées ?
- Dans un objectif d'équilibre et de mixité sociale, comment mieux répondre aux besoins des ménages aux revenus modestes en leur permettant d'évoluer dans leur parcours résidentiel ?
- Comment lutter contre la hausse des prix du logement sur le territoire du fait de la pression foncière (et aider les personnes les moins aisées à accéder à un logement à des prix abordables) ?

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

SITUATION ACTUELLE

Des actions sont portées sur le territoire pour développer la consommation locale, l'artisanat et les commerces de proximité. Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) commencent également à se développer dans les communes pour fournir des produits maraîchers locaux aux habitants en circuit court. Le PNR valorise les entreprises locales en leur attribuant des distinctions (Produits du Parc, Savoir-faire du Parc et Accueil du Parc) et des commerces proposent de plus en plus de produits locaux.

Sur le territoire l'économie sociale et solidaire est quasiment inexistante mais on note l'émergence de solutions portées par des associations (ressourceries, répare café, répare vélo...). Le constat est identique pour les activités professionnelles tournées vers l'économie verte (énergie, construction, recyclage...) qui sont absentes sur le territoire.

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, Rambouillet Territoires mène des actions afin d'accompagner, de soutenir, de développer et de mettre en réseau les entreprises du territoire. Elle ambitionne de devenir l'interlocuteur privilégié des entreprises du territoire et de celles qui souhaitent s'y implanter. L'office de tourisme communautaire a pour objectif de prendre part au développement global du territoire notamment en assurant la promotion touristique du groupement de communes, en coordination avec le comité régional du tourisme.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE**Le renforcement de l'attractivité du territoire**

Diverses actions sont organisées par Rambouillet Territoires pour promouvoir durablement le territoire telles que la promotion au travers des supports de communication de type site Internet, plaquette, e-mailing/publipostage, presse locale et institutionnelle et participation à des salons, congrès et évènements.

La commercialisation du parc d'activités Bel Air - La Forêt (élu zone d'activités « éco-qualifiée) et le renforcement de la qualité des zones d'activités existantes sont des actions contribuant à dynamiser le territoire et à développer l'activité locale. Elles sont complétées par des soutiens à la création et à la transmission d'entreprises ainsi que des démarches d'animation du tissu économique local en fédérant les acteurs avec notamment des réunions thématiques.

Une gestion des déchets articulée avec les territoires voisins

Rambouillet Territoires a délégué la compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » au Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) pour les communes de Mittainville et Gambaiseuil et au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Rambouillet pour les 34 autres communes. Le territoire dispose de 5 déchèteries dont la compétence de gestion est assurée par le Syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA). Le SICTOM fournit gratuitement un éco-composteur aux foyers qui en font la demande. Il dispose d'un site Internet pédagogique et informatif sur le tri et les déchets. Il propose des animations dans les écoles, publie le journal d'information Pou'bonne la vie, et encourage les usagers en même temps qu'il contrôle le tri. Les déchets du territoire sont envoyés en partie à l'usine d'incinération d'Ouarville (Eure-et-Loir) et contribuent à produire de l'électricité.

AXE DE REFLEXION

Le développement économique du territoire est dans un mouvement positif, mais le territoire reste un lieu d'hébergement pour les actifs travaillant aux alentours (cités dortoirs), et l'attente des habitants est forte concernant le dynamisme territorial. Rambouillet Territoires a la volonté de définir une stratégie économique locale commune, pour se positionner au niveau départemental et régional. Le but est de maintenir les entreprises déjà présentes sur le territoire et de valoriser et renforcer les structures d'accueil pour de nouvelles entreprises créatrices d'emplois sur le territoire. Ceci doit se faire en veillant dans la mesure du possible à favoriser la mixité habitat/activités et à encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable. En concordance avec une identité très attachée au patrimoine naturel et à la ruralité, les enjeux sont multiples :

- conforter le développement de loisirs et d'un tourisme durables adaptés à tous les publics,
- développer des activités économiques vertes et non délocalisables,
- Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables,
- intégrer la consommation locale et/ou biologique en restauration scolaire et accessible à tous.

Principales sources

- **PCAET** : évaluation environnementale, diagnostic territorial et Bilan carbone patrimoines et services
- **SCOT** : le rapport et son évaluation
- **Agenda 21** : son diagnostic
- **Commissariat Général au Développement Durable** - Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable - Avril 2016
- **INSEE**
- **Site Internet** de Rambouillet Territoires
- **Diagnostic social partagé du CIAS**

RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – 2018



OBJET

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s à l'exception des Régions issues de regroupements, qui n'y sont astreintes que depuis le 1^{er} janvier 2017.

REFERENCES JURIDIQUES

Articles 61 et 77 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

LES PRINCIPAUX INDICATEURS EGALITE FEMMES / HOMMES AU SEIN DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

L'effectif permanent de la collectivité au 31 décembre 2018 s'élève à 132 agents dont 75 agents féminins (56.82 %) et 57 agents masculins (43.18 %).

La répartition par service (en nombre d'agents) au 31 décembre 2018

Service	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Siège :				
Communication	4	100	0	0
Développement durable	0	0	1	100
Développement économique	2	100	0	0
Direction générale	4	50	4	50
Droit des sols	2	66.67	1	33.33
Finances	4	66.67	2	33.33
Informatique	1	25	3	75
Infrastructures	2	28.57	5	71.43
Marchés publics	2	100	0	0
Mobilité/transport	2	100	0	0
Ressources Humaines	4	100	0	0
SIG	1	100	0	0
Total siège	28	63.64	16	36.36
Conservatoire :				
Direction	0	0	1	100
Rambouillet	25	59.52	17	40.48
SAEY	9	45	11	55
Total conservatoire	34	53.97	29	46.03
Etablissements nautiques :				
Direction	0	0	1	100
Fontaines	7	77.78	2	22.22
Molières	5	41.67	7	58.33
Etangs de Hollande	0	0	1	100
Intervention dans les écoles	1	100	0	0
COIE	0	0	1	100
Total établissements nautiques	13	52	12	48
TOTAL GENERAL	75	56.82	57	43.18

La répartition par catégorie hiérarchique (en nombre d'agents)

Catégories d'emploi	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie A	17	53.13	15	46.87	32	100
Catégorie B	38	56.72	29	43.28	67	100
Catégorie C	20	60.61	13	39.39	33	100

La répartition par filière (en nombre d'agents)

Filière	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrative	32	80	8	20	40	100
Technique	7	30.43	16	69.57	23	100
Sportive	6	46.15	7	53.85	13	100
Culturelle	29	52.73	26	47.27	55	100
Animation	1	100	0	0	1	100

La répartition par statut (en nombre d'agents)

Statut	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Titulaire	57	64.04	32	35.96	89	100
Non titulaire	14	38.89	22	61.11	36	100
Activité accessoire	4	57.14	3	42.86	7	100

La répartition sur les emplois fonctionnels (en nombre d'agents)

	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Emplois fonctionnels	1	50	1	50

Evolution des effectifs au cours de l'année 2018 (en nombre d'agents)

6 recrutements externes (créations de poste ou remplacement de départs (suite démission, fin de contrat, mutation,...) : 1 homme et 5 femmes.

17 départs (mutation, retraite, disponibilité, fin de contrat, démission,...) : 8 hommes et 9 femmes.

La répartition par temps de travail (en nombre d'agents)

Temps de travail	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	50	54.95	41	45.05	91	100
Temps partiel	4	100	0	0	4	100
Temps non complet	21	56.76	16	43.24	37	100

L'effectif global permanent au 31 décembre 2018 s'élève à 95.02 en équivalent temps plein.

La répartition par absentéisme (en nombre d'agents et en nombre de jours)

Type d'absence	Nombre d'agents absents par sexe			Nombre de jours d'absence par sexe		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Accident du travail	5	4	9	818	155	973
Congé de maladie ordinaire	38	25	63	495	457	952
Congé de longue maladie	1	0	1	365	0	365
Congé de longue durée	1	0	1	243	0	243
Enfants malades	10	10	20	30.5	23	53.5
Maternité/paternité	5	4	9	445	33	478

Formations suivies au cours de l'année 2018 (tous types de formation confondus : préparations concours et examens professionnels, formations obligatoires, formations continues, bilans de compétences, VAE ...)

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation par sexe			Nombre de jours de formation réalisés par sexe		
Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
52	34	86	180.5	111	291.50

Rémunération des agents communautaires

Relevant de la fonction publique territoriale, la rémunération des agents communautaires comprend :

- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret ;
- le régime indemnitaire, complément du traitement, défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux.

Sur ces bases, la rémunération des fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi et justifiant d'une même ancienneté.

A ce jour il n'existe pas d'actions ciblées en matière d'égalité femmes/hommes dans les politiques RH de la collectivité. L'ensemble des actions RH est mené afin de veiller à ne pas créer de situations discriminatoires, qui ne se limitent d'ailleurs pas aux seuls champs de l'égalité femmes/hommes.

La collectivité veille quotidiennement à garantir une égalité dans les rémunérations, dans l'accès à l'emploi et à la formation et dans le déroulement de carrière de ses agents.